



MINISTÈRES
AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SPC Seine moyenne – Yonne- Loing

Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'Information sur les crues

Approuvé par arrêté préfectoral le jj/mm/aaaa

Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
V1	26/06/25	Version pour consultation
V2	20/09/25	Version pour avis conforme DGPR

Affaire suivie par

Manon VIGNES DRIEAT/SPR/DHPC
<i>Tél. :06 62 98 20 88</i>
<i>Courriel : manon.vignes@developpement-durable.gouv.fr</i>

Rédacteurs

Julie Gauthier – DRIEAT/SPR/DHPC/UPCI

Jean-Pedro SILVA – DRIEAT/SPR/DHPC/UPCI

Paul BLANCHARD – DRIEAT/SPR/DHPC/UPCI

Manon VIGNES – DRIEAT/SPR/DHPC

Erwan SORIN – DRIEAT/SPR/DHPC

Relecteurs

Olivier LEVILLAIN - DRIEAT/SPR

Guillemette DE KERDREL - DRIEAT/SPR

Glossaire

AP : Avertissement Précipitations

APIC : Avertissement Pluies Intenses à l'échelle des Communes

BP : Bulletins Précipitations

CMVOA : Cellule Ministérielle de Veille Opérationnelle et d'Alerte

COGIC : Centre Opérationnel de Gestion Interministérielle des Crises

COZ : Centre Opérationnel de Zone de défense

CVH : Cellules de Veille Hydrologiques

DDT(M) : Direction Départementale des Territoires (et la Mer)

DGPR : Direction Générale de la Prévention des Risques

DICOM : DIRection de la COMmunication

DIR Météo-France : Direction Inter Régionale de Météo-France

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

EDF : Électricité de France

IGN : l'institut national de l'information géographique et forestière

ORSEC : Organisation de la Réponse de SEcurité Civile

PPRI : Plan de Prévention des Risques Inondations

RDI : Référent Départemental d'Inondations

RIC : Règlement de surveillance, de prévision et transmission de l'Information sur les Crues

SCSOH : Service de Contrôle et de Surveillance des Ouvrages Hydrauliques

SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours

SDPC : Schéma Directeur de la Prévision des Crues

SIDPC : Service Interministériel de Défense et de Protection Civile

SHOM : Service Hydrographique et Océanographique de la Marine

SPC : Service de Prévision des Crues

ZICH : Zones Inondées par Classes de Hauteurs d'eau

ZIP : Zone inondée potentielle

Sommaire

I. Présentation du territoire.....	6
1. Description des bassins versants couverts par le SPC.....	6
1.1. Bassins de l'Yonne et du Loing.....	6
1.1.1 Le bassin de l'Yonne.....	6
1.1.2 Le bassin du Loing.....	7
1.1.3 Les enjeux liés aux inondations dans les bassins du Loing et de l'Yonne.....	7
1.2. La Seine et ses affluents en île-de-France.....	8
1.2.1. La Marne en île-de-France.....	8
1.2.2. La Seine en Île-de-France.....	9
1.2.3. L'Oise en Île-de-France.....	10
1.2.4. Les enjeux liés aux inondations en Île-de-France.....	10
2. Ouvrages hydrauliques et systèmes d'endiguement susceptibles d'avoir un impact sur les crues.....	11
2.1. Ouvrages de l'EPTB Seine Grands LACS.....	11
2.2. Ouvrages de navigation (barrages de navigation et barrages réservoirs) et vanne clapet de ST Maur, exploités par VNF.....	13
2.3. Systèmes d'endiguements.....	14
II. Règlement.....	15
Article 1. Intervention de l'État.....	15
1.1. Missions de surveillance, prévision et transmission de l'information sur les crues.....	15
1.2. Délimitation du territoire de compétence du service de prévision des crues.....	16
1.3. Liste des cours d'eau sur lesquels l'État prend en charge la surveillance, la prévision et l'information sur les crues.....	16
1.4. Liste des communes et groupements de communes bénéficiant du dispositif de surveillance et prévision des crues mis en place par l'État.....	17
Article 2. Intervention des collectivités territoriales.....	18
2.1. Conditions de cohérence des dispositifs mis en place par l'État et les collectivités territoriales.....	18
2.2. Dispositifs de surveillance mis en place par les collectivités territoriales.....	18
2.3. Dispositifs en cours d'élaboration ou réflexion sur la mise en œuvre de dispositifs d'avertissement.....	22
Article 3. Informations nécessaires au fonctionnement des dispositifs de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues.....	23
3.1. Les fournisseurs de données hydrologiques et météorologiques.....	23
3.1.1. Unités hydrométrie des DREAL.....	23
3.1.2. Collectivités et syndicats.....	23
3.1.3. Météo France.....	23
3.2 Informations particulières liées aux ouvrages hydrauliques.....	24
3.3. Données et informations échangées avec les autres services de l'État.....	24
3.3.1. Échanges avec le service central Vigicrues.....	24
3.3.2. Échanges avec les autres SPC.....	25
3.3.3. Échanges avec les SCSOH.....	25
3.3.4. Échanges avec les missions RDI en DDT(M).....	25
Article 4. dispositif d'information.....	27
4.1. Mise à disposition de l'information.....	27
4.1.1. Plateformes de mise à disposition de l'information.....	27
4.1.2. Contenus et fréquence de mise à jour.....	27

4.1.3. Données d'observation et de prévision.....	27
4.1.4. Niveaux de vigilance.....	28
4.1.5. Les tronçons de la carte de vigilance.....	30
4.1.6. Stations disponibles sur Vigicrues.....	30
4.1.7. La vigilance météorologique et hydrologique.....	30
4.1.8. Vigicrues Flash.....	31
4.1.9. Cartographies de zones d'inondation potentielle.....	31
4.2. Transmission de l'information.....	32
4.2.1. Modalités de transmission de l'information.....	32
4.2.2. Destinataires.....	32
4.2.3. Échanges de données avec les collectivités territoriales.....	32
4.2.4. Échanges en période de crise.....	32
Article 5. Entrée en vigueur.....	34
Annexes.....	35

I. Présentation du territoire

1. Description des bassins versants couverts par le SPC

Le territoire de compétence du Service de prévision des crues Seine moyenne – Yonne - Loing, inscrit dans une partie du bassin versant de la Seine, se définit comme suit : Bassins du Loing, de l'Yonne, Bassin de la Seine en Île-de-France à l'exception des sous-bassins de l'Eure et de l'Epte, et le fleuve Seine de l'Île-de-France au barrage de Poses. Le territoire est représenté en annexe 1.

Les crues majeures ont pour origine de fortes précipitations sur les têtes de bassin où, les terrains étant imperméables et les pentes marquées, la réaction est rapide. L'onde de crue se propage ensuite de l'amont vers l'aval en 4 à 6 jours pour l'Yonne du Morvan à Paris, et en une dizaine de jours pour les bassins amont de la Marne, de l'Aube ou de la Seine par exemple. Les crues les plus importantes dans les secteurs de confluence, et en particulier l'agglomération parisienne, surviennent en cas de concomitance de deux ondes de crue provenant de deux affluents. L'état initial des sols a un impact sur la cinétique des événements ; des sols gorgés d'eau ou fortement gelés auront tendance à augmenter le ruissellement et amplifieront la crue.

1.1. BASSINS DE L'YONNE ET DU LOING

1.1.1 Le bassin de l'Yonne

Ce bassin d'une superficie de 10 840 km² couvre la majeure partie du département de l'Yonne, une part assez importante en superficie des départements de la Nièvre, de la Côte-d'Or et de l'Aube et quelques communes de la Seine-et-Marne. Sur le bassin de l'Yonne se trouvent les altitudes les plus élevées (au-delà de 900 m près de Château-Chinon) du bassin de la Seine. C'est aussi là où les réactions sont les plus rapides.

La nature et la densité du chevelu hydrographique des sous-bassins de l'Yonne sont très diversifiées et dépendent de la nature géologique des terrains traversés. La densité des petits cours d'eau est très élevée sur les terrains imperméables du Morvan (région granitique des sources de l'Yonne et de ses principaux affluents, la Cure, le Serein, et l'Armançon). Elle est au contraire extrêmement faible sur le reste du bassin où les eaux s'infiltrent rapidement. Les terrains pauvres en eau de surface sont de ce fait généralement riches en eaux souterraines.

Hormis la Vanne, affluent de la rive droite de l'Yonne en amont de Sens, les affluents principaux de l'Yonne ont un tracé sensiblement sud-nord : la Cure, le Serein, l'Armançon affluents de la rive droite de l'Yonne, le Beuvron, la Baulche, le Tholon, le Vrin affluents de la rive gauche.

Les crues importantes, généralisées sur l'ensemble du bassin de l'Yonne et antérieures au XX^{ème} siècle sont celles de juin 1613, février 1658, juin 1697, décembre 1740, décembre 1801 et janvier 1802, mai 1836, mai 1856, septembre 1866. Alors que les crues majeures sur le bassin de la Seine ont lieu généralement en hiver, on a observé pour l'Yonne des événements majeurs en mai (1836, 1856), juin (1613, 1697) voire juillet

(1591). La crue de septembre 1866 est remarquable : son ampleur a été exceptionnelle et il s'agit de l'unique grande crue connue relevée au mois de septembre.

Depuis le début du siècle dernier, les crues les plus importantes sont celles de janvier 1910, décembre 1910, décembre 1923, puis, postérieurement à la mise en service du lac-réservoir de Pannecières, janvier 1955 et plus récemment janvier 1982, avril-mai 1998, mars 2001 et janvier 2018. À noter également les crues de mai 2013, mi-mars et début avril 2024 sur les bassins du Serein et de l'Armançon principalement.

Ces crues sont référencées sur les échelles de gravité en Annexe 6.

Il convient de noter que l'Yonne est souvent à l'origine de grands épisodes de crues sur l'agglomération parisienne.

1.1.2 Le bassin du Loing

Ce bassin, d'une superficie de 4 200 km², se situe dans les départements de l'Yonne, du Loiret et de la Seine-et-Marne. Le relief de la partie ouest et nord-ouest du bassin est peu marqué, contrairement à sa partie est, plus accidentée à l'approche des contreforts du Morvan. Les altitudes y atteignent 400 mètres.

Le Loing prend sa source à Sainte-Colombes, au pied d'un coteau de 373 m, qui fait la limite entre les bassins de la Seine et de la Loire. Juste en amont de Montargis, le Loing rencontre l'Ouanne, son principal affluent. À la confluence, l'Ouanne apparaît, plus importante que le Loing en longueur et en superficie de bassin versant (70 km et 910 km² contre 65 km et 590 km²). En aval de Montargis, ses principaux affluents sont le Puisseaux et le Vernisson, le Solin, la Bezonde, la Cléry, le Betz, le Fusain, le Lunain et l'Orvanne. La vallée du Loing aval présente une largeur importante et la pente est peu marquée. La vallée se trouve régulièrement inondée, le plus fréquemment en hiver. Le Loing se jette dans la Seine à St-Mammès après un parcours de 100 km après sa confluence avec l'Ouanne.

Depuis le XVII^{ème} siècle, les crues exceptionnelles sont celles de février 1658, novembre 1770, mai 1802, janvier 1910 et mai-juin 2016.

Au cours du XX^{ème} siècle, plusieurs crues, outre janvier 1910, ont dépassé la cote de 2,50 m à l'échelle de Montargis : novembre 1910, février 1945, février 1957, janvier 1966, janvier 1982. Le période de retour de la crue de 1982 à Montargis est de l'ordre de 25 ans. Celle de la crue de juin 2016 est supérieure à 100 ans.

Ces crues sont référencées sur les échelles de gravité en Annexe 6.

1.1.3 Les enjeux liés aux inondations dans les bassins du Loing et de l'Yonne

Pour le bassin de l'Yonne, les agglomérations d'Auxerre, Sens, Joigny, Tonnerre, Chablis et Migennes regroupent les principaux enjeux du secteur. Le reste du bassin versant amont est occupé principalement par des zones agricoles.

Pour le bassin du Loing, les agglomérations de Château-Renard, Montargis, Souppes-sur-Loing, Nemours, Moret-sur-Loing concentrent les principaux enjeux du secteur. Le bassin versant amont est occupé

principalement par des zones agricoles.

L'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI) réalisée dans le bassin Seine-Normandie dans le cadre de la transposition de la directive inondation définit une enveloppe approchée d'inondations potentielles (EAIP) qui permet d'estimer les enjeux de populations impactées.

Cette analyse fait apparaître un territoire largement rural avec des densités majoritairement inférieures à 300 hab/km². L'ensemble des secteurs denses ou moyennement denses sont situés à proximité immédiate des cours d'eau principaux (Yonne, Seine et Loing) ou le long de leurs affluents, notamment l'Armançon. Cela s'explique essentiellement par des raisons historiques liées à l'utilisation de la voie d'eau, de l'énergie hydraulique (moulins) et de la ressource en eau (eau potable, pêche).

On relève par ailleurs, l'axe Auxerre - Sens avec des densités globalement élevées tout au long de l'Yonne. Au droit de sa confluence avec l'Armançon, le secteur présente des densités supérieures à 1000 hab/km² et les agglomérations de Sens et d'Auxerre traversées par l'Yonne ont des densités de l'ordre de 5000 hab/km² dans les secteurs les plus denses. Finalement l'axe Loing traverse en particulier les agglomérations de Nemours et Montargis présentant des densités de l'ordre de 3000 à 5000 hab/km². De la même manière que précédemment la vallée du Loing entre Montargis et Nemours laisse apparaître une plus forte présence humaine.

1.2. LA SEINE ET SES AFFLUENTS EN ÎLE-DE-FRANCE

La partie francilienne du bassin de la Seine ne constitue pas une unité hydrologique en tant que telle, mais c'est en revanche un secteur particulier qui mérite d'être individualisé du fait de la présence de l'agglomération parisienne. Elle comprend la partie aval des principaux affluents de la Seine, l'Yonne, la Marne et l'Oise, ainsi que les différentes confluences. La limite aval de ce secteur est Poses : plus en aval, le comportement hydrologique diffère de par l'influence maritime de l'estuaire.

1.2.1. La Marne en île-de-France

La Marne est un affluent de la rive droite de la Seine. Sa source se situe sur le plateau de Langres à 420 m. Entre sa source et la confluence avec la Seine, la dénivellation est de 393 m (à partir de 420 m) sur un parcours de 506 km. Son bassin versant recouvre 12 730 km². Ses affluents principaux sont le Rognon, la Blaise, la Saulx, la Somme, le Surmelin, le Petit-Morin, l'Ourcq et le Grand-Morin. En Ile-de-France, des affluents importants comme le Petit et le Grand Morin peuvent fortement contribuer à la pointe de crue sur la Marne aval.

Les caractéristiques climatiques locales dépendent largement de la situation géographique et du relief. Le climat du bassin de la Marne présente, d'ouest en est, une accentuation très nette des influences continentales : ainsi les moyennes pluviométriques varient de 700 à plus de 1000 mm/an.

Le réseau navigable est important. La Marne elle-même est utilisée à cette fin depuis sa jonction avec le canal latéral à la Marne en aval d'Épernay jusqu'à sa confluence avec la Seine.

Depuis le début du siècle dernier, plusieurs crues ont dépassé 4,80 m à l'échelle de Chalifert : janvier 1910, janvier 1920, janvier 1924, novembre 1924, janvier 1926, décembre 1944 et janvier 1955. Depuis la mise en service du lac-réservoir Marne (lac du Der-Chantecoq) en 1974, les crues les plus significatives sont celles d'avril 1983, de janvier 1994, de février 1995, de mars 2001 et de février 2018.

Plus récemment, c'est essentiellement les sous-bassins du Grand et du Petit Morin qui ont été touchés par d'importantes crues en février, août et octobre 2024.

Ces crues sont référencées sur les échelles de gravité en Annexe 6.

1.2.2. La Seine en Île-de-France

La Bassée marque l'entrée de la Seine en région d'Île-de-France, à l'amont de la confluence avec l'Yonne. Ce vaste territoire d'expansion des crues reçoit les eaux en provenance de la Seine amont et de l'Aube, régulées respectivement par les lacs-réservoirs Seine et Aube. Si ce secteur ne comprend que peu d'enjeux vulnérables aux inondations, il joue en revanche un rôle majeur de laminage des crues en provenance de la Seine et de l'Aube.

De Saint-Mammès à Paris, la Seine est relativement linéaire mais à l'aval de Paris, les méandres doublent la distance que le fleuve doit parcourir jusqu'à son estuaire : à vol d'oiseau, la Seine n'est qu'à 190 km de la mer, mais elle doit en réalité accomplir plus de 360 km avant d'y parvenir.

L'onde de crue de la Seine à Paris est formée par la juxtaposition des ondes en provenance des vallées affluentes de l'Yonne, de la Marne amont, de l'Aube amont et de la Haute-Seine. Les apports de crues en provenance de ces hautes vallées (25 % de la surface du bassin versant à Paris) représentent plus de 70 % du volume de la crue s'écoulant à Paris. Le Loing et les Morins contribuent à la pointe de crue à Paris pour certains épisodes pluvieux, certains autres bassins d'apports contribuant moins comme l'Yerres, l'Essonne et son affluent la Juine, l'Orge et ses affluents la Rémarde et l'Yvette. Ces derniers peuvent cependant générer des inondations importantes localement au regard de la densité de population.

D'autres affluents de la Seine (l'Almont, la Mauldre,...) peuvent localement également provoquer des inondations mais sans avoir vraiment d'incidence directe sur la Seine.

Les effets maximaux sur la Seine en Île-de-France, et notamment sur l'agglomération parisienne, sont provoqués par l'arrivée concomitante de plusieurs ondes de crues.

Si les grandes crues sont rares, leurs effets importants leur ont valu d'être consignées depuis longtemps dans les chroniques de l'histoire parisienne. Les relevés historiques précis les plus anciens correspondent aux marques portées sur le pont de la Tournelle. Depuis le milieu du XIX^{ème} siècle, les références se font à partir d'une échelle située au niveau du pont d'Austerlitz.

La crue la plus importante ainsi repérée date de février 1658 : 8,96 m à l'échelle du pont d'Austerlitz soit 34 cm au-dessus de celle de 1910. Au XVII^{ème} siècle, on enregistra 3 crues exceptionnelles en 9 ans et 5 crues majeures au-dessus de 6 m; au XVIII^{ème} siècle, 6 crues majeures, au XIX^{ème} siècle, 13 crues majeures et au XX^{ème} siècle 9 crues majeures dont la mémorable crue de 1910.

Les plus grandes		Les plus récentes		
27 février 1658	8,96 m	23 janvier 1955	7,12 m	Crue cinquantennale
28 janvier 1910	8,62 m	14 janvier 1982	6,15 m	
26 décembre 1740	8,05 m	24 mars 2001	5,21 m	
9 février 1799	7,65 m	4 juin 2016	6,10 m	Crue vicennale
6 janvier 1924	7,32 m	29 janvier 2018	5,88 m	Crue vicennale

Tableau 1: Crues historiques à l'échelle de Paris Austerlitz

1.2.3. L'Oise en Île-de-France

L'Oise prend sa source en Belgique, à 30 km de la frontière française. L'Oise a une longueur de 330 km depuis la frontière dont 230 km en amont de la confluence avec l'Aisne. Elle draine un bassin de 16 970 km² situé sur la partie nord-est du bassin parisien. Le relief du bassin versant est peu accidenté et son altitude ne dépasse pas 300 m, hormis sur l'amont des bassins versants de l'Oise et l'Aisne, où se produisent les précipitations les plus importantes (plus de 1000 mm/an en moyenne). La partie nord-est du bassin, située dans les Ardennes et l'Argonne, fournit environ 70 % du débit de l'Oise à la confluence avec la Seine.

En rive droite, l'Oise ne rencontre qu'un seul affluent important : le Thérain. En rive gauche, l'Oise reçoit le Thon, la Serre et l'Aisne. L'Aisne présente la particularité d'apporter un débit plus important que l'Oise lors des crues concomitantes (près du double). La prédominance de l'apport de l'Aisne s'explique par une plus grande superficie de terrains imperméables sur la haute vallée de l'Aisne (environ 3 000 km² en Argonne) que sur la haute vallée de l'Oise (environ 1 000 km² en Ardennes et Thiérache).

Le niveau de la Seine est un paramètre qui contribue à l'importance des crues de l'Oise aval en Île-de-France : un niveau élevé de la Seine ralentit les écoulements de crue de l'Oise aval et contribue à en rehausser les niveaux.

Depuis le début du siècle dernier, plusieurs crues remarquables se sont produites sur l'Oise : janvier 1920, janvier 1926, mars 1970, décembre 1993, février 1995 et mars 2001. À Pontoise, la crue la plus importante reste celle de 1910 en raison de l'influence de la Seine.

Ces crues sont référencées sur les échelles de gravité en Annexe 6.

1.2.4. Les enjeux liés aux inondations en Île-de-France

Les enjeux présents en région d'Île-de-France et situés en bordure de la Seine, de la Marne ou de l'Oise ou même de certains autres affluents comme l'Yerres, la Mauldre, l'Orge, la Rémarde, l'Yvette et l'Essonne sont considérables. L'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI) réalisée dans le bassin Seine-Normandie dans le cadre de la transposition de la directive inondation définit une enveloppe approchée

d'inondations potentielles (EAIP) qui permet d'estimer les enjeux de populations impactées.

L'importance de la population induit donc de forts enjeux en termes de santé humaine au sein de l'EAIP. Plus de 3,2 millions d'habitants, soit 31% de la population située sur l'unité « Rivières d'Île-de-France », sont directement dans l'emprise de l'EAIP des cours d'eau, et plus de 2,2 millions d'entre eux (69,5 %) s'inscrivent dans les territoires densément peuplés de Paris et la petite couronne. En nombre comme en proportion de leur population, les Hauts-de-Seine (725 400 habitants, 47% de la population) puis le Val-de-Marne (493 000 habitants, 38% de la population) apparaissent comme les départements les plus exposés.

A l'échelon communal :

- les 30 communes les plus exposées totalisent plus de 1,9 millions habitants, soit plus de 59% de leur population totale cumulée. Ces chiffres incluent la ville de Paris, concernée par plus de 740 000 habitants (34% de sa population).
- 88 communes totalisent de 50 à 70% de leur population dans l'EAIPce. Elles sont 76 à en compter plus de 70%.

En grande couronne, 14 communes comptent au moins 10 000 habitants dans l'EAIPce.

2. Ouvrages hydrauliques et systèmes d'endiguement susceptibles d'avoir un impact sur les crues

L'Annexe 5 liste et localise l'ensemble des ouvrages hydrauliques et systèmes d'endiguement susceptibles d'avoir un impact sur les crues. Ils sont détaillés ci-dessous.

2.1. OUVRAGES DE L'EPTB SEINE GRANDS LACS

Le syndicat mixte Seine Grands Lacs, est un établissement public territorial de bassin (EPTB) depuis le 7 février 2011. Au 1er janvier 2021, ses membres sont la Ville de Paris et les départements de la petite couronne (Val-de-Marne, Hauts-de-Seine et Seine-Saint-Denis), la métropole du Grand Paris, la Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole, la Communauté d'agglomération du Pays de Meaux, la Communauté d'agglomération du Grand Saint-Dizier, Der et Vallées ainsi que la Région Grand-Est. Les lacs-réservoirs situés en tête de bassin sur les rivières Aube, Marne, Seine et Yonne participent notamment à l'écrêtement des crues en amont de la région parisienne, en complément des zones naturelles d'expansion de crue (vallée moyenne de la Marne, territoire de la Bassée...).

La mission des lacs réservoirs est double : d'une part en hiver, retenir l'eau en tête du bassin, ce qui permet d'écrêter les crues pour réduire leurs effets, et d'autre part, restituer durant la période estivale

l'eau stockée en hiver afin d'augmenter les débits à l'aval (soutien d'étiage) pour notamment permettre l'alimentation en eau de l'agglomération parisienne (industrie, centrales de production d'électricité, alimentation en eau potable, dilution de la pollution, etc.).

Ouvrage	Cours d'eau	Année de mise en service	Volume (m ³)	Surface de bassin versant contrôlé
Lac réservoir de Pannecièrre-Chaumard	Yonne	1949	80 millions de m ³	220 km ²
Lac-réservoir « Seine »	Seine	1966	205 millions de m ³	2 400 km ²
Lac réservoir « Marne »	Marne	1974	350 millions de m ³	2 950 km ²
Lac réservoir « Aube »	Aube	1990	170 millions de m ³	1 700 km ²

Tableau 2: Caractéristiques des lacs réservoirs gérés par l'EPTB Seine Grand Lacs

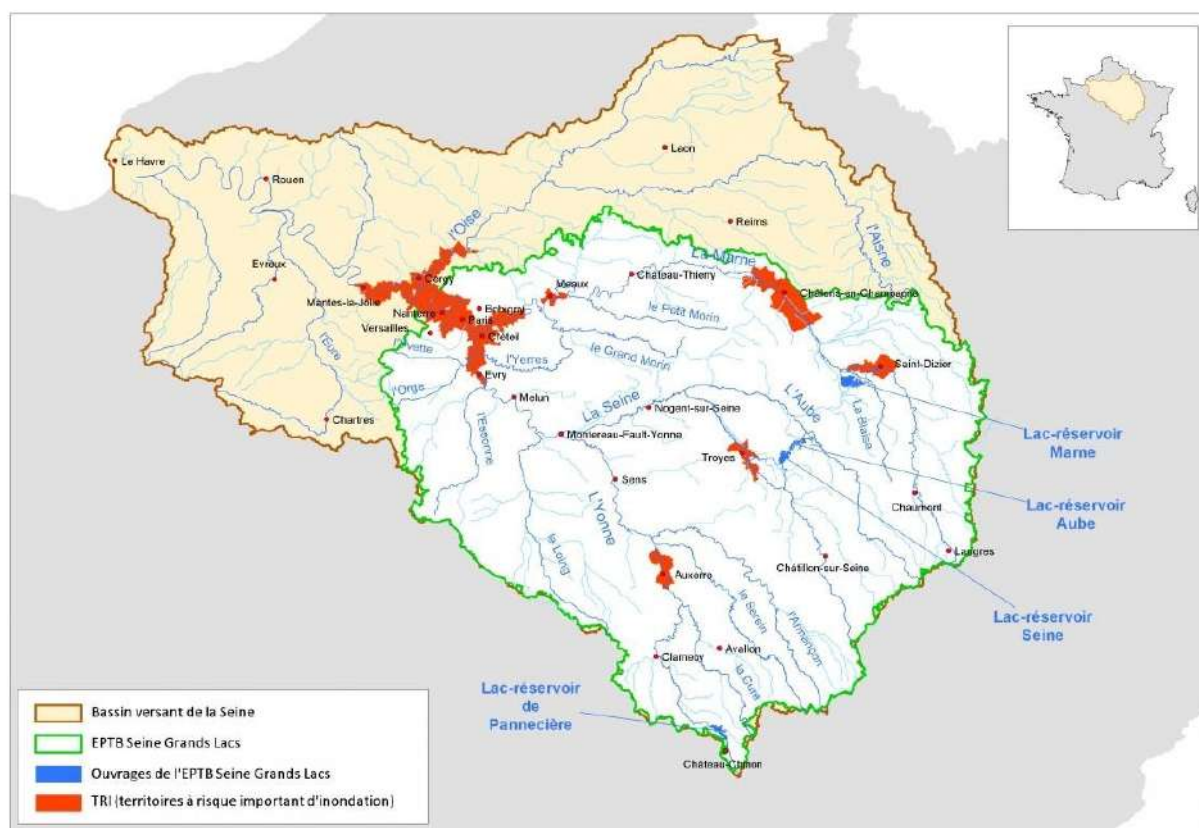


Figure 1: Localisation des ouvrages de l'EPTB Seine Grand Lacs, de son périmètre et des TRI situés sur son périmètre (Source : Seine Grand Lacs)

Ces ouvrages sont situés à l'amont du territoire du SPC SMYL mais impactent la dynamique des crues sur le territoire.

Ouvrage en projet :

Juste à l'amont de la confluence Yonne-Seine, les travaux préparatoires à la réalisation du casier pilote de la Bassée sous maîtrise d'ouvrage de l'EPTB Seine Grands Lacs ont débuté. Cet ouvrage vient compléter le dispositif de prévention des inondations de l'agglomération parisienne constitué notamment de lacs réservoirs à l'amont du bassin de la Seine et de digues au sein de l'agglomération.

Ce casier vise à écrêter le débit de la Seine pour permettre le passage du pic de crue de l'Yonne et ainsi réduire les hauteurs d'eau à l'aval de la confluence. Cela se traduit concrètement par un pompage en Seine afin de stocker temporairement 10 millions de m³ dans le casier. Dans le même temps une valorisation écologique de 5 sites à l'extérieur du casier est réalisée (restauration de zones humides, reconnexion de bras morts...).

Ce projet s'inscrit dans une démarche plus large qui pourrait conduire à la réalisation d'autres casiers dans le même secteur.

2.2. OUVRAGES DE NAVIGATION (BARRAGES DE NAVIGATION ET BARRAGES RÉSERVOIRS) ET VANNE CLAPET DE ST MAUR, EXPLOITÉS PAR VNF

Les barrages de navigation exploités par Voies Navigables de France, ouvrages au fil de l'eau, sont les plus nombreux des ouvrages sur le bassin Seine-Normandie. Destinés à réguler les niveaux, leurs capacités individuelles en volume sont faibles. Les modalités de gestion des barrages de navigation peuvent avoir une influence majeure sur la dynamique des débuts de crue, tant que l'ensemble des ouvrages ne sont pas abattus. En situation de crues, une position inadéquate des barrages de navigation ou d'autres ouvrages moins importants peut avoir également une incidence sur l'aléa en milieu urbain. À l'inverse, l'évolution de la situation hydrologique et la prévision des débits constituent des éléments essentiels pour assurer une planification efficace et sécuritaire des mouvements des barrages, des ouvrages sensibles et des portes d'écluses concernées.

De plus, VNF gère différents ouvrages réservoir destinés à alimenter les canaux, en général à l'amont des bassins versants. Ces ouvrages peuvent disposer d'un volume relativement important mais leur effet sur les crues est normalement faible à modéré dans la mesure où, soit elle est transparente d'un point de vue hydraulique, soit elle vise à ne pas aggraver la situation en phase de montée des niveaux. Parmi les principaux, on peut citer Pont-et-Massène et Cercey sur l'Armançon, Grosbois sur la Brenne, le lac du Bourdon à l'amont du Loing, et pour l'amont de la Marne ou de ses affluents Charmes, Liez et Mouche.

Le cas de la vanne de Joinville est différent. Il s'agit d'un ouvrage avec une influence locale mais dans une zone très dense de l'Île-de-France, avec un effet spécifiquement destiné à la lutte contre les inondations. Historiquement, une vanne secteur existait dans l'écluse du canal de Saint-Maur dans le Val-de-Marne. L'objectif de cet ouvrage était de permettre à une partie du débit de la Marne de court-circuiter le méandre entre Joinville et Créteil.

La vanne secteur a été remplacée en 2017 par une vanne clapet dont le gestionnaire est le Conseil Départemental du Val-de-Marne et l'exploitant est Voies Navigables de France.

2.3. SYSTÈMES D'ENDIGUEMENTS

Les systèmes d'endiguement se composent d'un ou de plusieurs ouvrages conçus pour protéger des secteurs habités contre les inondations par débordement de cours d'eau. Ont été renseignés dans l'Annexe 5 les systèmes d'endiguement en cours de validation sur le territoire du SPC SMYL. Cette annexe sera amenée à évoluer en fonction de l'avancement des procédures d'autorisation des prochains systèmes d'endiguement.

II. Règlement

Article 1. Intervention de l'État

1.1. MISSIONS DE SURVEILLANCE, PRÉVISION ET TRANSMISSION DE L'INFORMATION SUR LES CRUES

Selon le code de l'environnement, l'État assure l'organisation de la surveillance, de la prévision et de la transmission de l'information sur les crues (Article L564-1).

A ce titre, il met en place un dispositif national de vigilance en matière de crues, assurant, notamment, la transmission aux préfets, maires et services concernés des informations de prévision et de suivi des crues leur permettant de répondre aux situations de crise ainsi que l'information des populations au moyen de bulletins d'information sur le niveau de danger des crues et de conseils de comportement (Article R564-2).

Conformément à l'article R564-1, la mission générale de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues incombant à l'État est assurée, en France hexagonale, par les services de prévision des crues (SPC).

Conformément à l'article R564-3, le service central Vigicrues assure l'opérationnalité du dispositif national de la vigilance pour lequel les services de prévisions des crues préparent les éléments nécessaires.

Les SDPC prévus à l'article L. 564-2 du code de l'environnement fixent les principes selon lesquels s'effectuent la surveillance et la prévision des crues et la transmission de l'information sur les crues et déterminent les objectifs à atteindre. Ils sont mis en œuvre pour chaque bassin hydrographique conformément aux articles R564-4 à R564-6.

Les RIC prévus à l'article L. 564-3 du code de l'environnement définissent la mise en œuvre des SDPC pour chaque sous-bassin. Ils sont mis en œuvre conformément aux articles R564-7 à R564-9.

Les préfets responsables de l'approbation des SDPC et des RIC sont désignés dans l'arrêté du 7 mars 2024 attribuant à certains services de l'État une compétence interdépartementale en matière de prévision des crues.

Dans ce cadre, le SDPC du bassin Seine Normandie été arrêté le 5 mai 2025 par le préfet coordonnateur de bassin. Le présent RIC précise ce SDPC et remplace le précédent RIC approuvé par l'arrêté du 15 janvier 2020 dont les annexes avaient été modifiées par l'arrêté du 3 avril 2025.

Les principales évolutions de ce RIC concernent

- la création des nouveaux tronçons suivants :
 - Petit Morin
 - Yerres

- Almont
- Mauldre
- l'allongement des tronçons du Serein et du Grand Morin
- la modification de la liste des stations de vigilance au regard des ajouts et modifications de tronçons et des échéances de prévisions associées ;

Ces modifications et ajouts correspondent à une première étape de mise en oeuvre du projet de couverture totale du territoire par la vigilance crues telle que décrite dans le SDPC

1.2. DÉLIMITATION DU TERRITOIRE DE COMPÉTENCE DU SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES

L'arrêté du 7 mars 2024 attribuant à certains services de l'Etat une compétence interdépartementale en matière de prévision des crues, définit le périmètre du SPC. Le territoire de compétence du service de prévision des crues Seine moyenne-Yonne-Loing, inscrit dans une partie du bassin versant de la Seine, se définit comme suit : Bassins du Loing, de l'Yonne, Bassin de la Seine en Île-de-France à l'exception des sous-bassins de l'Eure et de l'Epte, et le fleuve Seine de l'Île-de-France au barrage de Poses.

La carte du territoire de compétence et du périmètre surveillé du SPC SMYL est présentée en Erreur : source de la référence non trouvée.

1.3. LISTE DES COURS D'EAU SUR LESQUELS L'ÉTAT PREND EN CHARGE LA SURVEILLANCE, LA PRÉVISION ET L'INFORMATION SUR LES CRUES

Le SPC SMYL prend en charge la surveillance, la prévision et l'information sur les crues sur les cours d'eau suivants à partir des communes indiquées :

- La Brenne, à partir de Venarey-les-Laumes (21)
- L'Armançon, à partir de Buffon (21)
- Le Serein, à partir de Vic-sous-Thil (21)
- L'Yonne, à partir de Dornecy (58)
- La Cure, à partir de Vermenton (89)
- Le Loing, à partir de Dammarie-sur-Loing (45)
- L'Ouanne, à partir de Charny-Orée-de-Puisaye (89)
- La Seine, à partir de Villiers-sur-Seine (77) jusqu'à Poses (27)
- L'Almont, à partir de Champeaux (77)
- L'Yerres, à partir de Rozay-en-Brie (77)
- La Marne, à partir de Citry (77)
- Le Petit Morin, à partir de Bergères-sous-Montmirail (51)
- Le Grand Morin, à partir de Meilleray (77)

- L'Oise, à partir de Asnières-sur-Oise (95)
- La Mauldre, à partir de Beynes (78)

Le linéaire exact et le découpage en tronçon est précisé à l'Annexe 2

1.4. LISTE DES COMMUNES ET GROUPEMENTS DE COMMUNES BÉNÉFICIAIRE DU DISPOSITIF DE SURVEILLANCE ET PRÉVISION DES CRUES MIS EN PLACE PAR L'ÉTAT

La liste des communes au profit desquelles l'État met en place un dispositif de surveillance et/ou de prévision et d'information sur les crues est reportée par tronçon (cours d'eau) à l'annexe Erreur : source de la référence non trouvée.

Article 2. Intervention des collectivités territoriales

Les collectivités territoriales, ou leurs groupements opèrent des dispositifs de surveillance pour leurs propres besoins sur les cours d'eau constituant un enjeu essentiellement local au regard du risque inondation. Elles en assurent l'installation et le fonctionnement. Elles peuvent bénéficier de l'appui méthodologique du SPC. Une organisation d'échange de données sera alors mise en place.

2.1. CONDITIONS DE COHÉRENCE DES DISPOSITIFS MIS EN PLACE PAR L'ÉTAT ET LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Un guide méthodologique sur la conception et la mise en œuvre d'un système d'avertissement local aux crues a été élaboré par le réseau Vigicrues à destination des collectivités locales.

Les collectivités territoriales, ou leurs groupements, souhaitant mettre en place des dispositifs de surveillance sont invitées à se rapprocher du SPC SMYL dès les premières réflexions. Ce dernier les accompagnera pour assurer que le réseau de surveillance ainsi créé soit compatible avec les objectifs poursuivis. En particulier, le SPC SMYL apportera son expérience pour la conception d'un système robuste en matière de réseau de surveillance et d'outils de prévision des crues (télétransmission des données, alimentation énergétique des stations de mesure, etc.).

Le dispositif devra remplir les conditions de cohérence décrite dans le SDPC Seine Normandie, en particulier :

- la complémentarité avec le dispositif de vigilance crues,
- l'alerte directe des autorités locales,
- l'information du préfet concerné et du SPC SMYL.

Son inscription au SDPC est soumis à l'avis du préfet coordonnateur de bassin.

2.2. DISPOSITIFS DE SURVEILLANCE MIS EN PLACE PAR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

L'Annexe 8.a liste les cours d'eau bénéficiant de dispositifs de surveillance mis en place par les collectivités ou leur groupement sur le territoire du SPC. Une carte représente également le linéaire couvert en annexe 8.b Les paragraphes suivants décrivent, pour chacun d'entre eux, le service fourni, leur fonctionnement et leur coordination avec le SPC.

Syndicat mixte pour l'assainissement et la gestion des eaux du bassin versant de l'Yerres (SYAGE)

Le Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux de l'Yerres-Seine (SyAGE-EPAGE de l'Yerres), établissement de coopération intercommunale, regroupe 118 communes sur un territoire de 1100 km². Situé à cheval entre le nord de l'Essonne, le sud du Val-de-Marne et la partie centrale de la Seine-et-Marne, le territoire compte 475 000 habitants représentant 10 % de la population de l'Île-de-France. Il est

fortement exposé au risque inondations tant par ses composantes physiques que socio-économiques. En effet, pour une crue centennale de l'Yerres et de ses affluents, plus de 7 000 personnes résident en zone inondable et près de 40 entreprises.

Le réseau hydrographique géré par le SyAGE représente environ 850 km de cours d'eau. Le SyAGE assure aujourd'hui la régulation hydraulique de l'Yerres par le biais de ses ouvrages ainsi que la prévention des inondations pour les 118 communes du bassin versant de l'Yerres.

Le SIRYAC (Système d'information des riverains de l'Yerres pour les Alertes crues), mis en place depuis 2001 permet de diffuser le bulletin de situation relatif aux phénomènes de crues sur le bassin versant de l'Yerres aux différentes communes riveraines de l'Yerres et de ses affluents, aux services de secours, aux préfetures de l'Essonne, de Seine et Marne et du Val-de-Marne ainsi qu'aux autres partenaires institutionnels, dont le SPC Seine-moyenne-Yonne-Loing mais également directement aux riverains inscrits au dispositif. Les messages d'informations peuvent être diffusés en masse sous la forme de SMS, de courriels ou d'appels vocaux.

Le bulletin de situation est diffusé sur Internet (<http://www.syage.org>). Un ou plusieurs messages quotidiens d'information sur la situation de l'Yerres et de ses affluents sont diffusés jusqu'à la fin de l'épisode de crue. Les créneaux de publication de ces bulletins permettent d'assurer la cohérence avec les informations publiées par les bulletins Vigicrues le cas échéant.

« L'Yerres en direct » permet de suivre l'évolution du niveau des cours d'eau au droit des stations de mesures exploitées par le SyAGE et de connaître la situation observée sur la zone rattachée à la station considérée. Grâce à un travail préalable entre le SYAGE et le SPC, la caractérisation de la situation observée à chaque station est cohérente avec le niveau de vigilance crues qui sera publié sur le cours d'eau.

Syndicat mixte d'aménagement et de gestion des eaux des deux Morin (SMAGE des 2 Morin)

Composé de 13 EPCI et 173 communes réparties sur le bassin versant du Petit Morin et du Grand Morin, sur les départements de Seine-et-Marne, Marne, et Aisne, le SMAGE des 2 Morin dispose actuellement de 3 stations de mesures opérationnelles à Serbonne, Coulommiers et Boissy-le-Châtel. Un programme d'installation de nouvelles stations hydrométriques et de pluviomètres est en cours de finalisation dans le cadre du PEP et sera prochainement mis en œuvre. Les stations seront implantées au niveau des principaux enjeux et viseront à être complémentaires aux stations de mesures du service de prévision des crues.

Les informations sont mises à disposition sur le site : <https://www.smage2morin.fr/les-morin-en-direct/>

En crue, le SMAGE des 2 Morin diffuse de l'information auprès des élus et du grand public ainsi qu'auprès des services de l'État si nécessaire via mail, téléphone, réseaux sociaux, site internet, groupes d'échange avec les élus, etc. Une astreinte a été mise en place par le SMAGE des 2 Morin pour assurer la diffusion d'informations en crue.

Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle (SYORP)

Le Syndicat de l'Orge regroupe 65 communes, 9 communautés de communes et d'agglomération représentant 430 000 habitants et une centaine de kilomètres de rivière.

Le système d'avertissement s'appuie sur un réseau de mesures de 55 sondes de hauteur sur l'Orge et ses affluents. Le Syndicat de l'Orge dispose également de 6 pluviomètres ainsi qu'un accès aux images radar de Météo-France. Le Syndicat de l'Orge a mis en place 5 débitmètres en rivière pour compléter les informations accessibles depuis le réseau hydrométrique de la DRIEAT.

Le Syndicat de l'Orge dispose du système d'appel automatisé aux riverains VIGI'ORGE, à ce jour, 16 Communes sont inscrites (Saint Germain Les Arpajon, Athis Mons, Viry-Chatillon, Savigny-sur-Orge, Juvisy-sur-Orge, Epinay-sur-Orge, Arpajon, Villemoison-sur-Orge, Linas, Morsang-sur-Orge, Longpont-sur-Orge, Fontenay-Les-Briis, Brétigny-sur-Orge, Breux Jouy, Breuillet et Ollainville) et 10 communes en cours d'inscriptions (Saint-Michel-Sur-Orge, Villiers-sur-orge, Dourdan, Sermaise, Le Val-Saint-germain, , Saint-Cyr-Sous-Dourdan, Saint-Maurice-Montcouronne, Saint-Chéron, Roinville et Leuville-sur-Orge).

Le but de ce système d'alerte automatisé est de prévenir par téléphone (via l'envoi d'un sms ou un message vocal) la population d'un risque et de faire part de l'évolution de la situation. Il existe 3 niveaux d'alerte au public du moins au plus critique : Vigilance, Alerte et Alerte Maximale.

Syndicat intercommunal d'aménagement de rivière et du cycle de l'eau sur le bassin de l'Essonne (SIARCE)

L'ensemble du système de surveillance et de gestion géré par le SIARCE porte le nom de SEMAFORE (Système Environnemental de Métrologie Appliquée pour la Fiabilité de l'Observation, de la Réaction et de l'Evaluation) et porte sur les bassins versants de l'Essonne aval et de la Juine. Il est constitué de :

- 8 pluviomètres répartis sur le bassin versant de l'Essonne ;
- 3 stations débitmétriques sur la Juine (Morigny-Champigny et Bouray-sur-Juine) et sur l'Essonne aval (Ormoy/Pont de l'A6). Deux nouvelles stations sont en cours d'installation sur deux petits affluents de l'Essonne : le ru de Cerny et le ru de Misery ;
- une centaine de stations de mesure de niveaux, notamment au droit des ouvrages hydrauliques : en général deux stations sont installées sur l'amont et une station en aval de chaque ouvrage ;
- 3 stations de mesures en continu de la qualité des eaux (Baulne, Ormoy, Corbeil-Essonnes), complétées par 2 sondes de mesure de la température de l'eau de l'Essonne (Ballancourt-sur-Essonne / Pont du Bouchet et Buno-Bonnevaux) ;
- 56 piézomètres ;
- un réseau d'une centaine de mires installées sur la rivière Essonne et les annexes hydrauliques pour le suivi complémentaire des niveaux d'eau.

Sur la base de ce réseau et de celui de l'État, des alarmes sont définies, en cas de dépassements de seuils haut ou bas (niveaux, débits et pluviométrie), qui sont transmises à l'astreinte du SIARCE 24 h/24 et 7j/7 (via celle du prestataire opérant le système d'alerte), afin de répondre à toute problématique en lien avec ses compétences (rivière, assainissement eaux usées/eaux pluviales, eau potable).

Un bulletin hebdomadaire est établi, qui permet un suivi continu du niveau de risques météorologiques et hydrologiques sur le territoire du SIARCE et au-delà, sur le bassin versant de l'Essonne, avec un rôle d'information. Lors des épisodes critiques, ce bulletin est complété par la diffusion de bulletins de crue au minimum une fois par jour. Un protocole de communication spécifique entre les syndicats et l'ensemble des acteurs du bassin a été élaboré dans le cadre du PEP et permet l'échange et la fourniture aux services du Préfet des informations sur la situation hydrologique et son évolution évaluée. En cas d'armement de la cellule de crise du SIARCE, un standard téléphonique peut être mis en place pour répondre aux interrogations des populations et partenaires.

Ce bulletin d'information est largement diffusé, via les réseaux sociaux et le site internet du SIARCE, ainsi que directement via une newsletter mail à plus de 360 destinataires de l'unité hydrographique Essonne-Juine-Ecole et auprès de nombreux partenaires techniques et institutionnels (communes, services de l'État, SPC, conseils départementaux, SDIS, EPCI, entreprises délégataires du service public de l'eau, particuliers...).

Le versement des données du SIARCE dans la base des données hydrométriques HYDRO 3 a été initié et sera prochainement complété par les stations manquantes. Une collaboration avec la DRIEAT a été lancée afin de développer un modèle de prévisions des crues sur le bassin versant de l'Essonne.

Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la vallée de l'Yvette (SIAVHY)

Le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la vallée de l'Yvette regroupe 36 communes, réparties sur les départements des Yvelines et de l'Essonne. L'ensemble des EPCI du territoire lui a confié la compétence GEMAPI. Le SIAVHY a mis en place des dispositifs de surveillance et d'information sur les crues. Ces dispositifs concernent les tronçons de rivière suivants :

- L'Yvette du bassin de Saint-Forget dans les Yvelines jusqu'à la confluence avec l'Orge ;
- La Mérantaise depuis le bassin de la Mérantaise jusqu'à sa confluence avec l'Yvette sur la commune de Gif-sur-Yvette ;
- Le Vaularon depuis l'avenue de la promenade sur la commune de Gometz-le-Châtel jusqu'à la confluence avec l'Yvette sur la commune de Bures-sur-Yvette (réseau en cours de développement).

La surveillance repose sur un réseau de 10 pluviomètres, 39 sondes en rivière et 3 stations débitométriques (à St Rémy-lès-Chevreuse, à Orsay et au Moulin de la planche à Villebon-sur-Yvette), et l'émission d'alertes aux communes et riverains abonnés (par SMS, message vocal ou message électronique). Les bulletins de

crue sont également publiés sur le site internet du SIAHVY <https://siahvy.org/bulletins-crue/>

Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la vallée de la Bièvre (SIAVB)

Le Syndicat Intercommunal pour l'assainissement de la vallée de la Bièvre regroupe 16 communes, réparties sur les départements des Yvelines, des Hauts-de-Seine et de l'Essonne.

Les dispositifs de surveillance mis en place concernent les tronçons de rivières de la Bièvre amont et de ses affluents (Ru de Vauhallaan, Sygrie, les rigoles du plateau de Saclay, Ru de Saint Marc) et reposent sur :

- Des stations de mesure temps réel de hauteurs et de débits au niveau de sections critiques ;
- Le suivi de la mise en charge des ouvrages,
- Des pluviomètres ;
- Des prévisions court terme avec l'outil CALAMAR (Hydromaster)

A partir de ce réseau d'instruments, le SIAVB a mis en place un système de prévision et d'alerte automatisé dont les destinataires sont :

- Les services du SIAVB ;
- Les maires des communes adhérentes au SIAVB (selon les modalités d'une procédure définie en interne).

2.3. DISPOSITIFS EN COURS D'ÉLABORATION OU RÉFLEXION SUR LA MISE EN ŒUVRE DE DISPOSITIFS D'AVERTISSEMENT

Les collectivités suivantes ont initié des actions de réflexion pour la mise en œuvre de dispositifs de surveillance :

- EPAGE du bassin versant de l'Armançon
- Syndicat mixte des bassins versants de la rivière Ecole, du ru de la Mare-aux-Evées et de leurs affluents (SEMEA)
- Syndicat mixte pour l'aménagement et l'entretien de la rivière Juine et de ses affluents (SIARJA)
- Syndicat mixte de l'Oeuf, de la Rimarde et de l'Essonne (SMORE)
- Syndicat mixte Seine Ouest (SMSO)
- EPAGE Bassin du Loing

Des échanges ont lieu avec le SPC SMYL pour assurer la validité des systèmes à l'étude et la bonne complémentarité avec le service Vigicrues.

Article 3. Informations nécessaires au fonctionnement des dispositifs de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues

3.1. LES FOURNISSEURS DE DONNÉES HYDROLOGIQUES ET MÉTÉOROLOGIQUES

3.1.1. Unités hydrométrie des DREAL

Pour son bon fonctionnement et la bonne alimentation de ses modèles hydrologiques et hydrauliques le SPC SMYL dépend des données des unités hydrométrie

- Île-de-France
- Bourgogne Franche Comté
- Centre Val de Loire
- Hauts-de-France
- Seine-Aube Marne Aisne

3.1.2. Collectivités et syndicats

Certaines collectivités et syndicats mettent leurs données à disposition dans l'Hydroportail, portail national de référence sur les données d'hydrométrie opéré par le service central Vigicrues . Ces données ne sont pas vitales au SPC SMYL pour réaliser sa mission de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues, mais elles permettent d'avoir des éléments d'appréciation complémentaires.

3.1.3. Météo France

Les échanges de données avec Météo-France sont définis par une convention cadre Météo-France / ministère en charge de la prévention des risques. Météo-France fournit au SPC SMYL diverses informations sur la situation observée et les prévisions météorologiques : les cartes de vigilance météorologique, les avertissements précipitations, les bulletins précipitations, ainsi que des mesures et données météorologiques en temps réel issues d'observations par satellites, radars et stations pluviométriques. La convention permet également d'accéder à la publitèque, où les données corrigées et validées sont téléchargeables (hors temps réel).

Météo-France met en particulier à disposition du SPC des services qui permettent:

- l'accès aux données pluviométriques ponctuelles du réseau Météo-France en temps-réel,
- la visualisation des images radar et satellites en temps-réel,
- l'accès aux valeurs de lames d'eau produites par Météo-France à partir des données radar corrigées et calibrées,

- la fourniture d'un bulletin précipitations (BP) bi-quotidien détaillant la situation météorologique et les prévisions pour les 72h à venir,
- la fourniture de prévisions spatialisées de précipitations et de températures pour les 72h à venir.
- (le cas échéant) l'accès aux décotes et surcotes marines

Des échanges téléphoniques directs entre prévisionnistes du SPC SMYL et des DIR Météo-France Île-de-France et Nord-Est permettent de préciser les observations, les analyses et le déroulement des événements préoccupants sur les bassins du SPC.

Météo-France diffuse également des Avertissements Pluies Intenses à l'échelle des Communes (APIC). Ils sont diffusés sous forme de sms, d'appels téléphoniques et de courriels à destination des abonnés (préfectures, SPC et communes). Ils avertissent sur un événement pluviométrique qualifié « de intense » ou « de très intense » au regard de la hauteur de pluie observée sur des durées de 1 heure à 24 heures

3.2 INFORMATIONS PARTICULIÈRES LIÉES AUX OUVRAGES HYDRAULIQUES

Le SPC SMYL a besoin de disposer d'informations sur la situation et le comportement hydraulique des ouvrages. La liste des ouvrages hydrauliques est présente à l'Annexe5.

S'agissant des ouvrages de l'EPTB Seine Grands Lacs existants, tant que les ouvrages respectent leur règlement d'eau, il n'existe pas de modalité d'échange d'information spécifique. En cas de dérogation au règlement d'eau, le SPC SMYL est systématiquement impliqué dans les échanges.

Concernant les barrages de navigation de VNF, le SPC peut consulter les informations sur les niveaux des biefs et position des ouvrages sur l'outil Aghyre. Un travail est également en cours pour que l'ensemble des données VNF soient intégrées au référentiel et remontées dans l'Hydroportail. Ce travail est quasiment finalisé avec la Direction territoriale du Bassin de la Seine et va être initié avec la Direction territoriale Centre Bourgogne..

Proposition : « Concernant le barrage-réservoir de Pont-et-Massène, la Direction territoriale Centre Bourgogne doit informer le SPC selon des consignes prédéfinies dans le règlement de gestion d'exploitation de l'ouvrage ».

3.3. DONNÉES ET INFORMATIONS ÉCHANGÉES AVEC LES AUTRES SERVICES DE L'ÉTAT

3.3.1.Échanges avec le service central Vigicrues

Chaque jour ouvré, le service central Vigicrues fournit deux bulletins nationaux hydrométéorologiques, à courte et moyenne échéance qui couvrent la période allant du jour J au jour J+7. En cas de crue ou de risque de crue, il organise à son initiative ou à la demande des SPC, des échanges dédiés sur la situation hydrométéorologique et sur les perspectives de vigilance à venir.

Chaque jour, le SPC SMYL fournit au service central Vigicrues les informations nécessaires à la vigilance crues et à la diffusion des prévisions associées, pour les publications de 10 heures et 16 heures (heures

nominales) et, le cas échéant, pour les publications exceptionnelles intermédiaires. Il lui transmet également en continu les données hydrométriques à mettre à disposition du public sur le site internet Vigicrues pour le suivi en temps réel de la situation des cours d'eau de son territoire.

3.3.2.Échanges avec les autres SPC

Le SPC SMYL échange en crise autant que de besoin avec les SPC situés en amont (SPC Seine amont Marne amont et Bassin du Nord, ainsi que celui situé en aval SPC Seine aval côtier Normands)

Ces échanges pourront prendre la forme de points de situations ou d'envoi de prévisions à des stations spécifiques pour la bonne alimentation des modèles respectifs.

3.3.3.Échanges avec les SCSOH

Les SCSOH sont des services des DREAL en charge du contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques. Les SCSOH et les SPC échangent en préparation de crise des connaissances techniques sur ces ouvrages, ainsi que toute information spécifique susceptible d'avoir un impact sur le régime hydraulique des cours d'eau.

Lors de la crise, les SCSOH échangent prioritairement avec les RDI sur les remontées d'information des gestionnaires d'ouvrage qu'ils centralisent. Dans le cas où le dysfonctionnement d'un ouvrage susceptible d'avoir un impact sur la crue en cours est détecté, l'information est également envoyée au SPC.

3.3.4.Échanges avec les missions RDI en DDT(M)

La note technique du 29 octobre 2018 relative à l'organisation des missions de référent départemental pour l'appui technique à la préparation et à la gestion de crises d'inondation sur le territoire national précise le champ d'intervention de la mission de référent départemental.

La mission de référent départemental porte prioritairement sur les cours d'eau surveillés par l'État. Elle peut aussi intervenir sur l'ensemble du territoire national, métropolitain et outre-mer, sur des cours d'eau ou des tronçons de cours d'eau du département en dehors du réseau surveillé par l'État, et sur le littoral. Cette mission s'exerce au sein des DDT(M). Pour Paris et les départements de proche couronne, cette mission est exercée par la DRIEAT.

Les fonctions de la mission de référent départemental s'intègrent dans le cadre de l'ORSEC. Elles sont assurées avec l'appui des services spécialisés de la DREAL, des SPC, des CVH, des SCSOH et des services de Météo-France en charge de la prévision marine.

Les RDI sont impliqués dans :

- la préparation de la gestion des crises inondations,
- la gestion de crise,
- la post crise.

La préparation de la gestion des crises inondations nécessite notamment du RDI :

- recueil, préparation et formalisation d'éléments utiles pour le dispositif actualisé ORSEC

départemental, en s'appuyant sur l'expertise des SPC et des SCSOH,

- capitalisation, en lien avec la DREAL, des informations départementales sur les crues historiques,
- connaissance des ouvrages hydrauliques potentiellement concernés,
- identification des informations et données provenant des acteurs techniques locaux, en s'appuyant sur l'expertise des SPC et SCSOH.

En gestion de crise, les RDI sont chargés de faciliter la réponse opérationnelle des acteurs de terrain en conseillant le Directeur des opérations (préfet) lors d'une crise comportant un aléa inondation. Pour cela, ils s'appuient sur l'expertise hydrologique fournie par le ou les SPC et/ou des prévisions marines spécifiques fournies par Météo-France, et leur connaissance des enjeux exposés pour identifier les conséquences prévisibles du phénomène en cours.

En post crise, la mission de référent départemental peut être sollicitée pour participer aux travaux de capitalisation des informations après les crues et d'analyse quantitative et qualitative des retours d'expérience (RETEX) selon l'ampleur et la gravité des évènements.

Pour le réseau des cours d'eau surveillés par l'État, la mission de référent départemental s'appuie sur les données du réseau Vigicrues (service central Vigicrues-SPC) ainsi que sur les cartes de Zones inondées potentielles (ZIP) produites par les SPC pour pouvoir interpréter plus aisément les conséquences des phénomènes dans les zones d'enjeux.

Dans ce cadre, le SPC SMYL est amené à échanger avec les missions RDI des départements suivants :

- Aisne (02)
- Côte-d'Or (21)
- Eure (27)
- Loiret (45)
- Marne (51)
- Nièvre (58)
- Paris (75)
- Seine-et-Marne (77)
- Yvelines (78)
- Yonne (89)
- Essonne (91)
- Hauts-de-Seine (92)
- Seine-Saint-Denis (93)
- Val-de-Marne (94)
- Val d'Oise (95)

Article 4. dispositif d'information

4.1. MISE À DISPOSITION DE L'INFORMATION

4.1.1. Plateformes de mise à disposition de l'information

Le site Vigicrues mis en place par le service central Vigicrues est dédié à la vigilance crues. Il est ouvert au grand public, et accessible à l'adresse suivante : <https://www.vigicrues.gouv.fr> .

Les mêmes informations sont accessibles uniquement aux autorités de police et acteurs de l'organisation des secours de l'administration sur le site de secours interministériel : <http://vigicrues.developpement-durable.ader.gouv.fr>.

Une application mobile appelée également Vigicrues est aussi disponible sur les stores

- Google: <https://play.google.com/store/apps/details?id=fr.schapi.vigicrues&hl=fr&pli=1> et
- Apple : <https://apps.apple.com/fr/app/vigicrues/id1637404689>.

4.1.2. Contenus et fréquence de mise à jour

La procédure de vigilance crues est active 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. Elle repose sur la mise à disposition d'informations sur le site Vigicrues. Les informations mises à disposition sur ce site comprennent :

- À l'échelle nationale : une carte de vigilance crues et un bulletin d'information national élaboré par le service central Vigicrues à partir des informations transmises par les SPC. Le bulletin national est composé d'un commentaire général sur la situation, complété par un résumé de la situation et des prévisions hydrométéorologiques en cas de vigilance sur le territoire national.
- À l'échelle locale, dans le territoire de compétence de chaque SPC : une carte de vigilance et un bulletin d'information rédigé par le SPC concerné.

Le bulletin d'information du SPC, lorsqu'au moins un tronçon est en vigilance, comprend :

- un bulletin qui présente la situation et les prévisions hydrométéorologiques à l'échelle du SPC,
- un commentaire pour chaque tronçon en vigilance, avec si possible des prévisions tendanciennes ou chiffrées de hauteur et de débit,
- des conseils de comportement pré-établis au niveau national.

Les informations écrites sont actualisées deux fois par jour : à 10 heures et à 16 heures (heures légales en France hexagonale). Des mises à jour additionnelles peuvent avoir lieu à 6 h et 22h et en dehors de ces horaires si nécessaire. Les prévisions graphiques, elles, sont mises à jour autant que de besoin.

4.1.3. Données d'observation et de prévision

En complément, les données brutes mesurées aux stations utiles pour le suivi des crues et de la gestion de

crise sont accessibles sous forme de graphiques et de tableaux, quel que soit le niveau de vigilance sur le site Vigicrues. Ces données brutes sont mises à disposition, sans validation, dès leur disponibilité, en fonction du rythme de collecte des stations du SPC.

À partir du passage en vigilance jaune d'un tronçon, des prévisions chiffrées sont fournies aux stations de prévision du tronçon pour lesquelles il est prévu que le seuil jaune soit dépassé. Toutes les stations des tronçons surveillés ne font pas nécessairement l'objet de prévisions. L'Erreur : source de la référence non trouvée précise les stations qui font l'objet de prévision, l'horizon de prévision garanti par le SPC et l'horizon maximal envisageable pour ces prévisions.

Par exemple, **si l'horizon de prévision garanti par le SPC est de 24h** et l'horizon maximal envisageable de 48h, cela signifie qu'au moment où la prévision est publiée par le SPC, elle indiquera l'évolution des niveaux **au moins pour les 24h à venir**. Si c'est possible, en fonction de la situation, elle pourra même indiquer l'évolution au-delà de 24h, mais pas au-delà de 48h. En pratique, la prévision donnera donc des informations sur l'évolution dans les 24 à 48h à venir en fonction de la situation.

L'horizon de prévision garanti constitue un engagement du SPC. L'horizon maximal envisageable est quant à lui donné à titre informatif, en fonction de la situation hydrologique, les prévisions pourront ou pas l'atteindre.

Ces prévisions peuvent être indiquées de façon qualitative dans le corps du bulletin et les commentaires du tronçon et sous forme graphique en prolongement des données d'observation des stations sur Vigicrues.

L'Erreur : source de la référence non trouvée précise la liste des stations utiles à la vigilance et à la prévision des crues sur le réseau surveillé par le SPC SMYL. L'Annexe 2 précise les tronçons qui découpent le réseau hydrographique surveillé.

4.1.4. Niveaux de vigilance

Le niveau de vigilance crues donne une indication la plus fiable possible sur les risques d'observer une crue ou une montée rapide des eaux sur les cours d'eau du périmètre surveillé dans les 24 heures à venir.

Le niveau de vigilance d'un tronçon résulte d'une analyse multi-critères. Cette analyse s'appuie sur la situation observée et prévue, et tient compte des paramètres particuliers de chaque situation : la vitesse de montée de la crue, sa durée, le taux de fréquentation saisonnier du cours d'eau par les usagers, l'ampleur des secteurs touchés par la crue et en particulier l'impact simultané de la crue sur plusieurs zones d'enjeux situés sur le même tronçon de vigilance. Le choix du niveau de vigilance est de la responsabilité du service central Vigicrues, après proposition des SPC.

Le niveau de vigilance peut prendre 4 couleurs : vert, jaune, orange et rouge. Ces 4 niveaux graduent le niveau de gravité de l'évènement, caractérisé par les enjeux liés à la montée des eaux. La grille ci-dessous, établie au niveau national, définit le lien entre les couleurs de la vigilance crues, leur signification, et leur caractérisation.

Le niveau de vigilance est décliné par tronçon dans les bulletins et sur les cartes de vigilance (nationale et SPC).

Niveau	Définition	Caractérisations
Vert	Pas de vigilance particulière requise.	Situation normale.
Jaune	Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières.	Perturbation des activités liées au cours d'eau (pêche, canoë, etc.). Premiers débordements dans les vallées. Débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées. Activité agricole perturbée de façon significative. Évacuations ponctuelles.
Orange	Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	Débordements généralisés. Vies humaines menacées. Quartiers inondés : nombreuses évacuations. Paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique : Itinéraires structurants coupés, Hôpitaux et services publics vitaux perturbés voire inopérants, Réseaux perturbés (électricité, transports, eau potable, assainissement, télécommunications, etc.).
Rouge	Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.	Crue rare et catastrophique. Menace imminente et/ou généralisée sur les populations : nombreuses vies humaines menacées. Crue exceptionnellement violente et/ou débordements généralisés. Évacuations généralisées et concomitantes (plusieurs enjeux importants impactés en même temps sur le tronçon). Paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel : Bâti détruit, Itinéraires structurants coupés, Hôpitaux et services publics vitaux perturbés voire inopérants, Réseaux perturbés voire inopérants (électricité, transports, eau potable, assainissement, Télécoms, etc.).

4.1.5. Les tronçons de la carte de vigilance

Les cours d'eau sur lesquels l'État prend en charge la surveillance, la prévision et l'information sur les crues ont été découpés en tronçons de caractéristiques géographiques, hydrologiques, hydrauliques et prévisionnelles homogènes.

Le territoire du SPC SMYL est découpé en 20 tronçons.

Chaque collectivité territoriale au profit de laquelle l'État met en place un dispositif de prévision et de surveillance des crues est rattachée au minimum à un tronçon (voir Erreur : source de la référence non trouvée).

Une liste et une carte des tronçons de vigilance sont respectivement disponibles à l'Annexe 2.

4.1.6. Stations disponibles sur Vigicrues

Chaque tronçon est associé à au moins une **station de « vigilance »** au droit de laquelle des hauteurs de référence sont définies pour le passage des niveaux de vigilance. Des zones de transition sont prévues entre les niveaux de vigilance, c'est-à-dire entre chaque changement de couleur. Elles sont déterminées à partir de la grille de définition nationale des niveaux de vigilance, notamment au regard des crues historiques ou récentes.

Le choix des niveaux de vigilance d'un tronçon résulte d'une analyse multi-critères qui intègre en particulier les prévisions qualitatives ou quantitatives, dans les prochaines 24 heures à ces stations de « vigilance ».

En complément de ces informations, le SPC diffuse autant que possible, et dès que cela est pertinent, des prévisions sur Vigicrues aux stations présentes sur son linéaire surveillé, selon les échéances prévues à l'annexe Erreur : source de la référence non trouvée

4.1.7. La vigilance météorologique et hydrologique

La vigilance météorologique constitue un premier avertissement sur un danger hydrométéorologique potentiel dans les 24 heures à venir. Elle est matérialisée, pour chaque département, par une couleur de vigilance correspondant au danger potentiel. Elle est construite en agrégeant les différents phénomènes météorologiques et hydrologiques (vent violent, orages, crues, pluies-inondations ...), qui sont également présentés de façon individuelle. Elle contribue à l'efficacité de la chaîne d'alerte dans sa globalité. Cette vigilance est disponible sur le site de MétéoFrance à l'adresse : <http://vigilance.meteofrance.com>.

La vigilance "crues", opérée par le service central Vigicrues en lien avec les services de prévision des crues, est une des composantes de la vigilance météorologique.

La vigilance "pluies-inondations", opérée par Météo-France en lien avec le service central Vigicrues et les services de prévision des crues, constitue une autre composante de la vigilance météorologique. Elle renseigne sur le danger potentiel lié à de fortes pluies éventuellement associées à des phénomènes d'inondation dans le département, en dehors des cours d'eau surveillés dans le cadre de la vigilance "crues".

Cette vigilance dite « intégrée » est explicitée dans l’instruction gouvernementale N°INTE2114719 du 14 juin 2021, relative à la mise en œuvre des évolutions du dispositif de vigilance météorologique et de vigilance crues.

4.1.8. Vigicrues Flash

Le service Vigicrues Flash est disponible depuis 2017 et s’adresse aux communes, préfetures et acteurs de la gestion de crise. Il permet à ces acteurs, grâce à un abonnement gratuit, d’être avertis par sms, appel téléphonique et courriel, en cas de risque de crues dans les heures à venir sur leur territoire. Il concerne les cours d’eau n’appartenant pas au réseau surveillé par le dispositif de la vigilance crues et qui répondent à un certain nombre de critères de faisabilité technique.

Ce service est accessible au grand public à l’adresse : <https://apic-vigicruesflash.fr/>.

Vigicrues Flash est un système basé sur une modélisation automatique et alimenté par les pluies déjà tombées mesurées par le réseau radar de Météo France. Lorsque le système identifie des risques de crues significatives sur les cours d’eau dans les prochaines heures, les gestionnaires de crise abonnés reçoivent automatiquement un message leur indiquant un « risque de crue forte » ou un « risque de crue très forte ». Les media d’avertissement automatiques sont les mêmes que ceux du service APIC : sms, appels téléphoniques et courriels à destination des abonnés (préfetures, SPC et communes).

La liste des communes éligibles au service Vigicrues Flash est disponible à l’Annexe 9.

4.1.9. Cartographies de zones d’inondation potentielle

L’Erreur : source de la référence non trouvée indique pour chaque station si elle dispose d’un jeu de cartographies de zones d’inondation disponible sur Vigicrues. Ces cartographies de zones d’inondation potentielle permettent d’aider les acteurs de la gestion de crise à se préparer, en amont, aux conséquences attendues d’une inondation. Elles décrivent l’inondation potentielle d’un territoire et l’importance des conséquences prévues pour les personnes, les biens, et les activités.

Ces outils sont établis progressivement sur les cours d’eau du réseau surveillés par l’État. Chaque cartographie est reliée à une station de mesure du réseau Vigicrues.

Selon le territoire, deux types de cartographies peuvent être disponibles :

- Les Zones d’Inondation Potentielle (ZIP), qui indiquent la surface maximale pouvant être recouverte par les eaux, au fil d’une crue, selon la hauteur mesurée à la station associée ;
- Les Zones Inondées par Classes de Hauteurs d’eau (ZICH), qui distinguent également les hauteurs de submersion et les types d’inondation. La profondeur de l’eau est classée par intervalles de : 0 à 50 cm, 50 cm à 1 m, 1 m à 1,5 m, 1,5 m à 2 m, au-delà de 2 m. Elles traduisent le risque à attendre sur les zones urbaines, industrielles ou d’activités agricoles pour les personnes (risque de noyade), les réseaux et les infrastructures (conditions d’accès et mise en charge), et les bâtiments (rez-de-chaussée ou premiers étages inondés) selon la hauteur mesurée à la station associée.
- Chaque donnée est accompagnée de sa fiche de documentation décrivant les informations contextuelles de production. Ces documents permettent de connaître les hypothèses de production de l’information.

Les cartographies de zones d'inondation potentielle ne sont pas des cartographies à portée réglementaire. À la différence d'un PPRI qui cartographie la plus forte crue connue ou une crue centennale, les cartographies de zones d'inondation potentielle sont des scénarios progressifs établis en conditions nominales de fonctionnement de la rivière et fournies en tant qu'outils de gestion de crise.

4.2. TRANSMISSION DE L'INFORMATION

4.2.1. Modalités de transmission de l'information

L'information est transmise *via* la carte de vigilance crues et les bulletins d'information.

Le service central Vigicrues assure la transmission, par messagerie électronique, de l'information de vigilance crues vers les différents services de l'État concernés. Il gère les listes de diffusion au niveau national (instruction interministérielle de juin 2014) et local.

4.2.2. Destinataires

Les destinataires nationaux (CMVOA, COGIC, DICOM, Météo-France, EDF, DGPR, préfecture de police de Paris, la Croix-Rouge, l'IGN) reçoivent tous les bulletins produits par le service central Vigicrues.

Localement, les Zones de défense, préfectures, acteurs de la sécurité civile et de l'organisation des secours sont les premiers à être engagés dans la gestion de crise inondation et doivent être destinataires de l'information de vigilance. D'autres acteurs sont susceptibles d'obtenir l'information transmise par le service central Vigicrues. Ces derniers sont définis dans le présent document à l'Annexe 7 :

- les destinataires déclarés en « global » reçoivent tous les bulletins produits par le SPC SMYL ;
- les destinataires déclarés en « non global » reçoivent tous les bulletins produits par le SPC SMYL aux heures nominales (10h et 16h). En complément, ils reçoivent les bulletins produits par le SPC en dehors des heures nominales pour les départements choisis, dans la mesure où des évolutions concernent ces départements.

4.2.3. Échanges de données avec les collectivités territoriales

Les collectivités territoriales, dans la mesure du possible, et avec l'aide des unités hydrométrie bancarisent les données de leurs stations dans l'hydroportail.

Pour celles qui opèrent des systèmes d'avertissement local, elles diffusent également leurs bulletins et alertes au SPC.

4.2.4. Échanges en période de crise

Le SPC SMYL est interlocuteur auprès des préfectures, des SIDPC, des COZ, des SDIS et des DDT(M) (au titre de leur mission de RDI) lors des périodes de crise.

Ces services peuvent à tout moment prendre contact par téléphone avec le SPC SMYL pour obtenir toute

information qui leur paraît utile sur la situation hydrométéorologique et son évolution prévisible. Le SPC SMYL peut aussi être amené à prendre contact avec une préfecture du territoire lorsque la situation hydrologique le justifie.

Le SPC SMYL échange avec la mission RDI en période de crise. En effet, le rôle du RDI est d'apporter au préfet de département une interprétation des données hydrologiques élaborées et transmises par le SPC, ainsi que leur traduction en termes d'enjeux territoriaux et conséquences à attendre.

Cela se traduit de manière opérationnelle par :

- des appels téléphoniques, à l'initiative de la préfecture ou du RDI, avec les prévisionnistes pour évaluer la situation hydrologique,
- la participation à toute conférence téléphonique initiée par la préfecture.

Le SPC échange également avec tout interlocuteur pouvant être concerné par la crise inondation, notamment les gestionnaires d'ouvrages hydrauliques pouvant avoir une influence sur les crues.

Le SPC peut aussi être amené à participer à des audio conférences avec l'état-major interministériel de la zone de défense.

Article 5. Entrée en vigueur

Ce règlement entre en vigueur à sa date d'approbation par arrêté préfectoral publié au bulletin officiel du ministère en charge de la prévention des risques.

Dans les conditions définies par le Code de l'environnement, les annexes peuvent être mises à jour sans attendre la révision complète du présent règlement.

Annexes

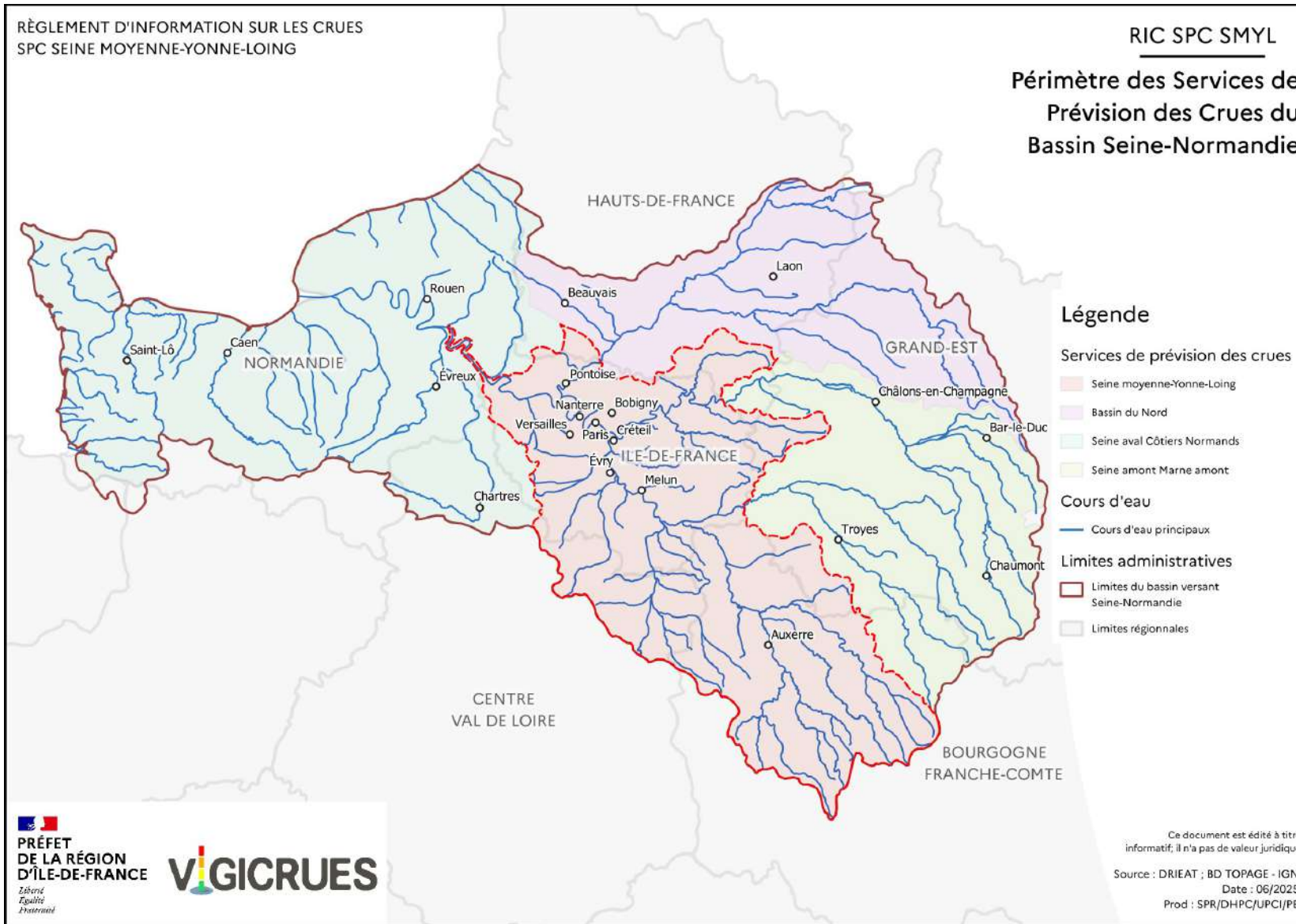
Table des annexes

Annexe 1. Cartes du territoire de compétence et du périmètre surveillé.....	37
1.a. Carte du SPC SmYL au sien du bassin Seine-Normandie.....	38
1.b. Réseau surveillé et bassins versants du SPC SmYL.....	39
Annexe 2. Tronçons de vigilance.....	40
2.a. Liste des tronçons de vigilance.....	40
2.b. Cartes des tronçons de vigilance.....	43
2.b.1. Carte détaillée n°1 : Yonne amont, Serein, Brenne, Armançon.....	44
2.b.2. Carte détaillée n°2 : Loing amont Ouanne, Loing aval, Yonne aval, Seine Bassée francilienne.....	45
2.b.3. Carte détaillée n°3 : Petit et grand Morin, Marne de la Ferté à Meaux.....	46
2.b.4. Carte détaillée n°4 : Almont, Seine moyenne, Marne de Condé à Charenton.....	47
2.b.5. Carte détaillée n°5 : Seine à Paris, Oise aval francilienne, Seine yvelinoise, Mauldre, Seine euroise.....	48
Annexe 3. Liste des stations utiles à la vigilance et à la prévision des crues sur le réseau surveillé.....	49
Annexe 4. Communes et groupements de communes concernées par le risque d'inondation sur les tronçons bénéficiant du dispositif de surveillance et prévision des crues mis en place par l'État.....	58
4.a. Liste des communes.....	58
4.b. Carte de localisation des communes sur les tronçons de vigilance.....	90
4.b.1. Brenne.....	91
4.b.2. Armançon.....	92
4.b.3. Serein.....	93
4.b.4. Yonne amont.....	94
4.b.5. Yonne aval.....	95
4.b.6. Loing amont – Ouanne.....	96
4.b.7. Loing aval.....	97
4.b.8. Seine Bassée francilienne.....	98
4.b.9. Seine moyenne.....	99
4.b.10. Almont.....	100
4.b.11. Yerres.....	101
4.b.12. Marne de la Ferté à Meaux.....	102
4.b.13. Petit Morin.....	103
4.b.14. Grand Morin.....	104
4.b.15. Marne de Condé à Charenton.....	105
4.b.16. Seine à Paris.....	106
4.b.17. Seine yvelinoise.....	107
4.b.18. Oise aval francilienne.....	108
4.b.19. Mauldre.....	109
4.b.20. Seine euroise.....	110
Annexe 5. Ouvrages hydrauliques.....	111
5.a. Liste des ouvrages hydrauliques susceptibles d'avoir un impact sur les crues.....	111
5.b. Carte de localisation de ces ouvrages hydrauliques.....	112
5.b.1. Ouvrage sur la Brenne.....	113
5.b.2. Ouvrage sur l'Armançon.....	114

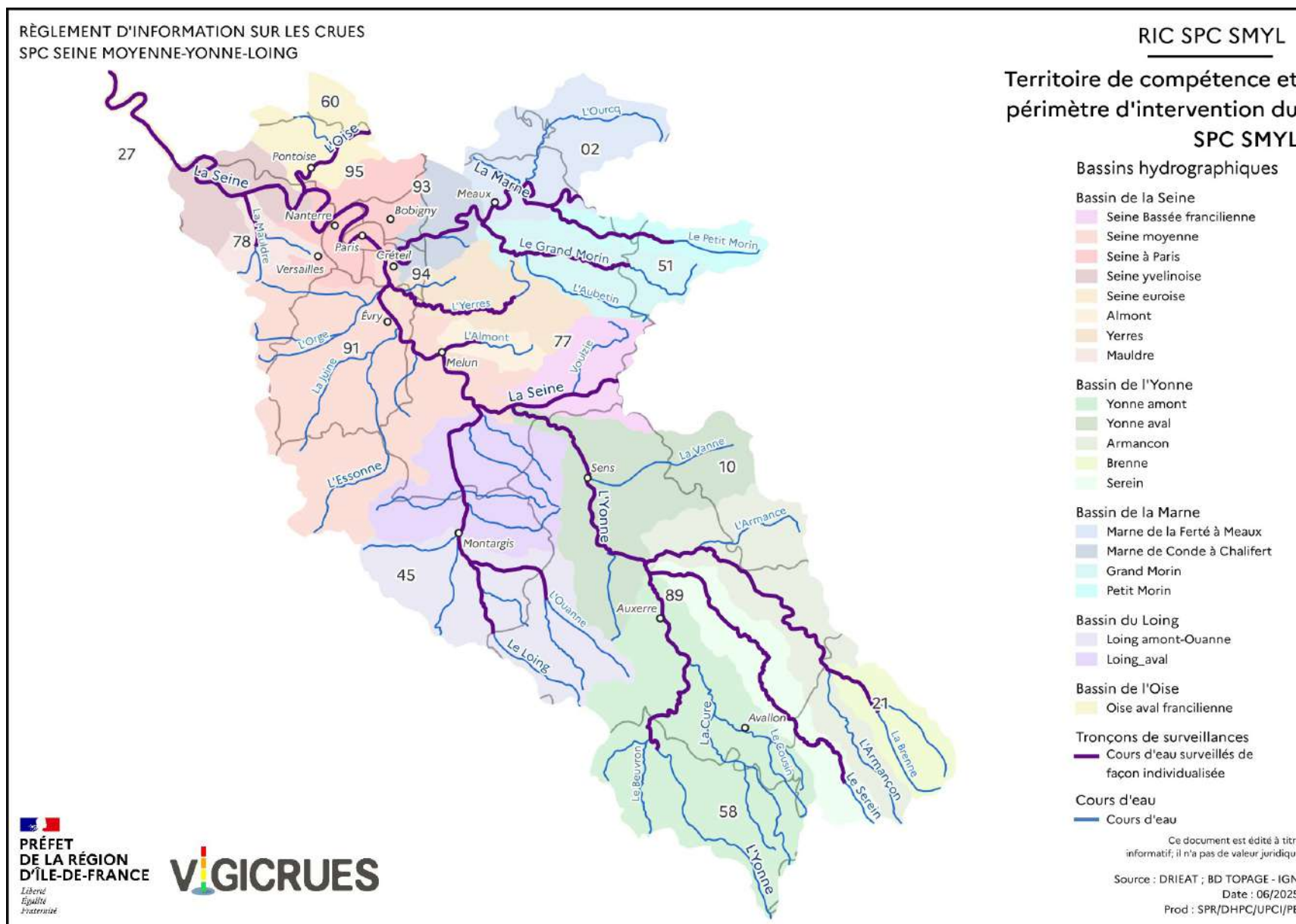
5.b.3. Ouvrage sur le Serein.....	115
5.b.4. Ouvrage sur l'Yonne amont.....	116
5.b.5. Ouvrage sur l'Yonne aval.....	117
5.b.6. Ouvrage sur le Loing amont – Ouanne.....	118
5.b.7. Ouvrage sur le Loing aval.....	119
5.b.8. Ouvrage sur la Seine Bassée francilienne.....	120
5.b.9. Ouvrage sur la Seine moyenne.....	121
5.b.10. Ouvrage sur l'Almont.....	122
5.b.11. Ouvrage sur l'Yerres.....	123
5.b.12. Ouvrage sur la Marne de la Ferté à Meaux.....	124
5.b.13. Ouvrage sur le Petit Morin.....	125
5.b.14. Ouvrage sur le Grand Morin.....	126
5.b.15. Ouvrage sur la Marne de Condé à Charenton.....	127
5.b.16. Ouvrage sur la Seine à Paris.....	128
5.b.17. Ouvrage sur la Seine yvelinoise.....	129
5.b.18. Ouvrage sur l'Oise aval francilienne.....	130
5.b.19. Ouvrage sur la Mauldre.....	131
5.b.20. Ouvrage sur la Seine euroise.....	132
Annexe 6. Échelles de gravité.....	133
6.a. Brenne.....	133
6.b. Armançon.....	134
6.c. Serein.....	135
6.d. Yonne amont.....	136
6.e. Yonne aval.....	137
6.f. Loing amont – Ouanne.....	138
6.g. Loing aval.....	139
6.h. Seine Bassée francilienne.....	140
6.i. Seine moyenne.....	141
6.j. Almont.....	142
6.k. Yerres.....	143
6.l. Marne de la Ferté à Meaux.....	144
6.m. Petit Morin.....	145
6.n. Grand Morin.....	146
6.o. Marne de Condé à Charenton.....	147
6.p. Seine à Paris.....	148
6.q. Seine yvelinoise.....	149
6.r. Mauldre.....	150
6.s. Oise aval francilienne.....	151
6.t. Seine euroise.....	152
Annexe 7. Liste des destinataires du push.....	153
Annexe 8. Services d'avertissement local.....	155
8.a. Liste des cours d'eau avec intervention des collectivités locales.....	155
8.b. Carte de ces cours d'eau avec intervention des collectivités locales.....	156
Annexe 9. Communes éligibles au service Vigicrues Flash.....	157
9.a. Liste des communes éligibles au service Vigicrues Flash.....	157
Annexe 10. Arrêté préfectoral approuvant le présent règlement.....	201

Annexe 1. Cartes du territoire de compétence et du périmètre surveillé

1.a. Carte du SPC SmYL au sien du bassin Seine-Normandie



1.b. Réseau surveillé et bassins versants du SPC SmYL



Annexe 2. Tronçons de vigilance

2.a. Liste des tronçons de vigilance

Tronçon	Cours d'eau	Limite amont	Limite aval	Départements géographiquement concernés	Départements concernés par la vigilance départementale (*)	Département concernés pour la diffusion des bulletins (**)
Almont	L'Almont	Champeaux, confluence avec le Ru de la Prée (77)	Melun (77)	77	77	77
Armançon	L'Armançon	Buffon (21)	Migennes (89)	21 89 10	21 89	21 89
Brenne	La Brenne	Venarey-les-Laumes (21)	Buffon (21)	21	21	21
Grand Morin	Le Grand Morin	Meilleray (77)	Condé-Sainte-Libiaire (77)	77	77	77
Loing amont - Ouanne	L'Ouanne	Charny Orée de Puisaye, confluence avec le Branlin (89)	Montargis (45)	45 89	45 89	45 89
	Le Loing	Dammarie-sur-loing (45)				
Loing aval	Le Loing	Châlette-sur-Loing (45)	Saint Mammès (77)	45 77	45 77	45 77
Marne de Condé à Charenton	La Marne	Condé-Sainte-Libiaire (77)	Charenton-le-Pont (94)	77 93 94	77 93* 94*	77 93 94
Marne de la Ferté à Meaux	La Marne	Citry (77)	Mareuil-lès-Meaux (77)	77	77	77
Mauldre	La Mauldre	Beynes (78)	Epône (78)	78	78	78
Oise aval francilienne	L'Oise	Asnières-sur-Oise (95)	Conflans-Sainte-Honorine (78)	78 95	78 95	78 95
Petit Morin	Le Petit Morin	Bergères-sous-Montmirail (51)	La Ferté-sous-Jouarre (77)	02 51 77	02 51 77	02 51 77
Seine à Paris	La Seine	Charenton-le-Pont (94)	Conflans-Sainte-Honorine (78)	75 78 92 93 94 95	75 78 92 93 94 95	75 78 92 93 94 95

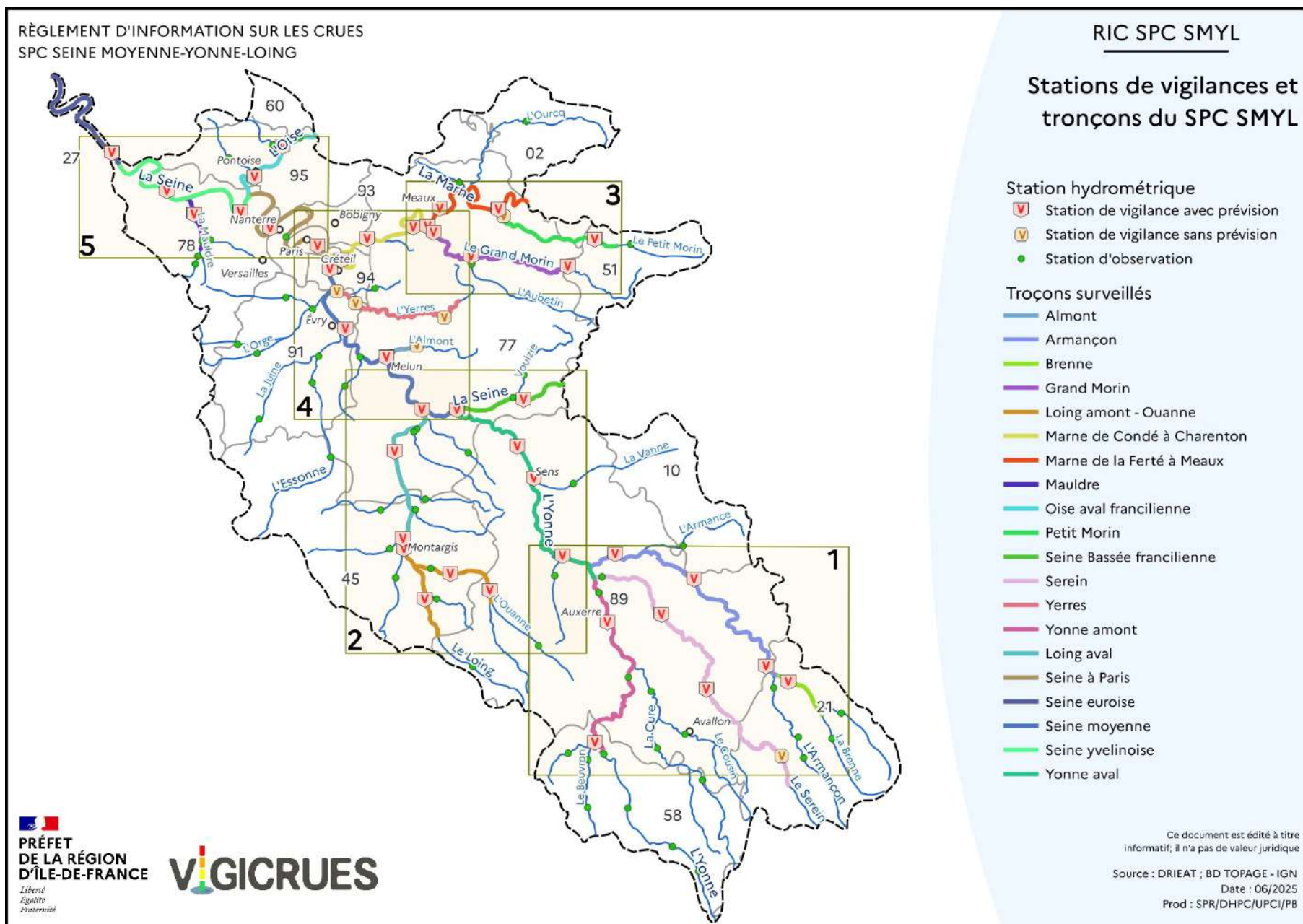
Tronçon	Cours d'eau	Limite amont	Limite aval	Départements géographiquement concernés	Départements concernés par la vigilance départementale (*)	Département concernés pour la diffusion des bulletins (**)
Seine Bassée francilienne	La Seine	Villiers-sur-Seine (77)	Montereau-Fault-Yonne (77)	77	77	77
Seine euroise	La Seine	Vernon (27)	Poses (27)	27	27	27
Seine moyenne	La Seine	Montereau-Fault-Yonne (77)	Charenton-le-Pont (94)	77 91 94	77 91 94	77 91 94
Seine yvelinoise	La Seine	Conflans-Sainte-Honorine (78)	Vernon (27)	78 95	78 95	78 95
Serein	Le Serein	Vic-sous-thil (21)	Bonnard (89)	21 89	21 89	21 89
Yerres	L'Yerres	Rozay-en-brie (77)	Villeneuve-Saint-Georges (94)	77 91 94	77 91 94	77 91 94
Yonne amont	L'Yonne	Dornecy (58)	Bassou (89)	58 89	58 89	58 89
Yonne aval	L'Yonne	Bassou (89)	Montereau-Fault-Yonne (77)	77 89	77 89	77 89

(*) : Départements a priori concernés mais pouvant faire l'objet d'ajustement sur proposition du SPC en crise lorsque l'intersection département-tronçon n'est pas ou plus concerné par la crue en cours.

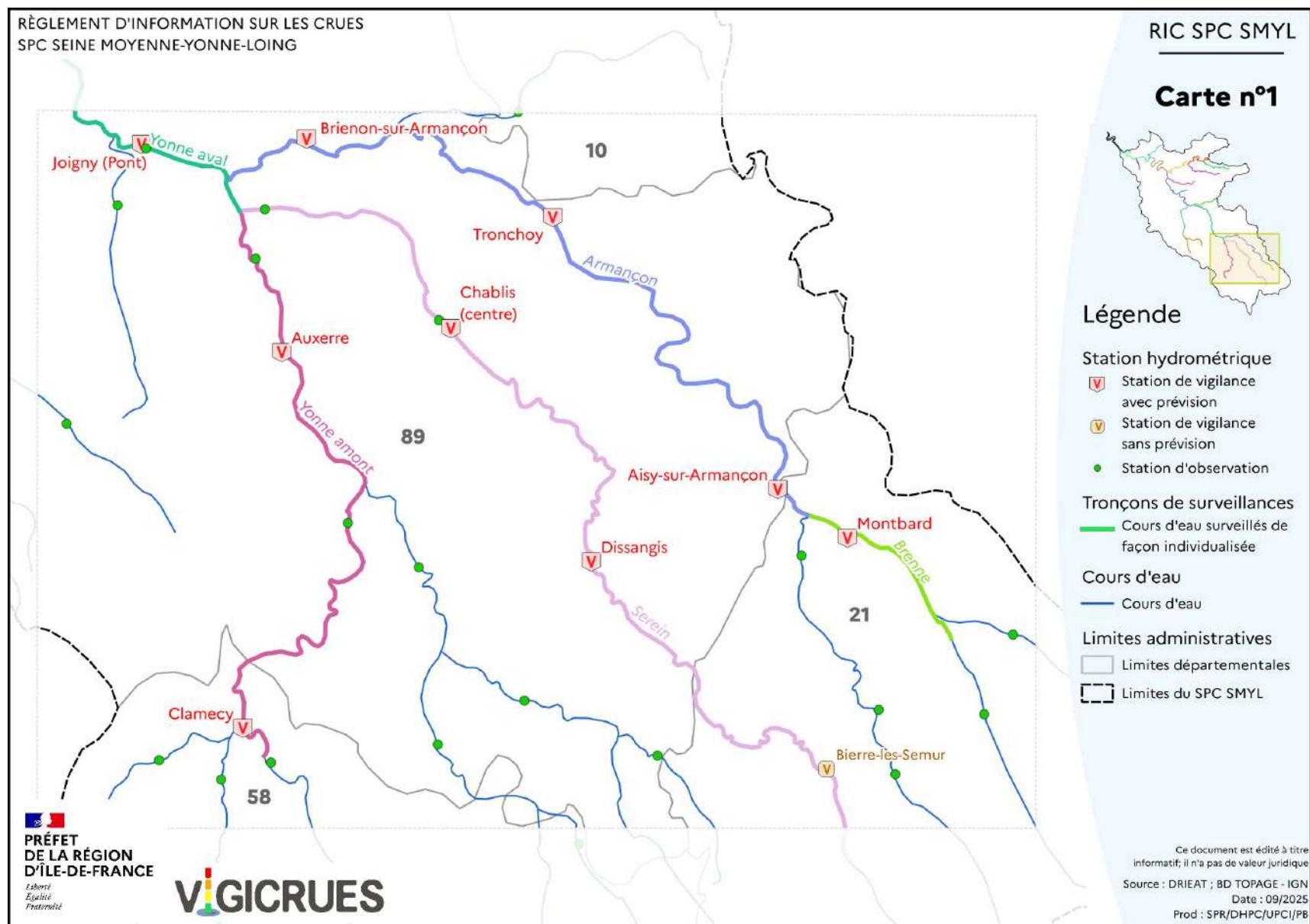
Ainsi, sur le tronçon Marne de Condé à Charenton, les départements 93 et le 94 ne sont concernés par la vigilance départementale que si la station de Gournay ou Créteil dépasse ses seuils

(**) Certains départements non concernés géographiquement par le tronçon peuvent être néanmoins destinataires des informations concernant le tronçon (logiques amont /aval par exemple).

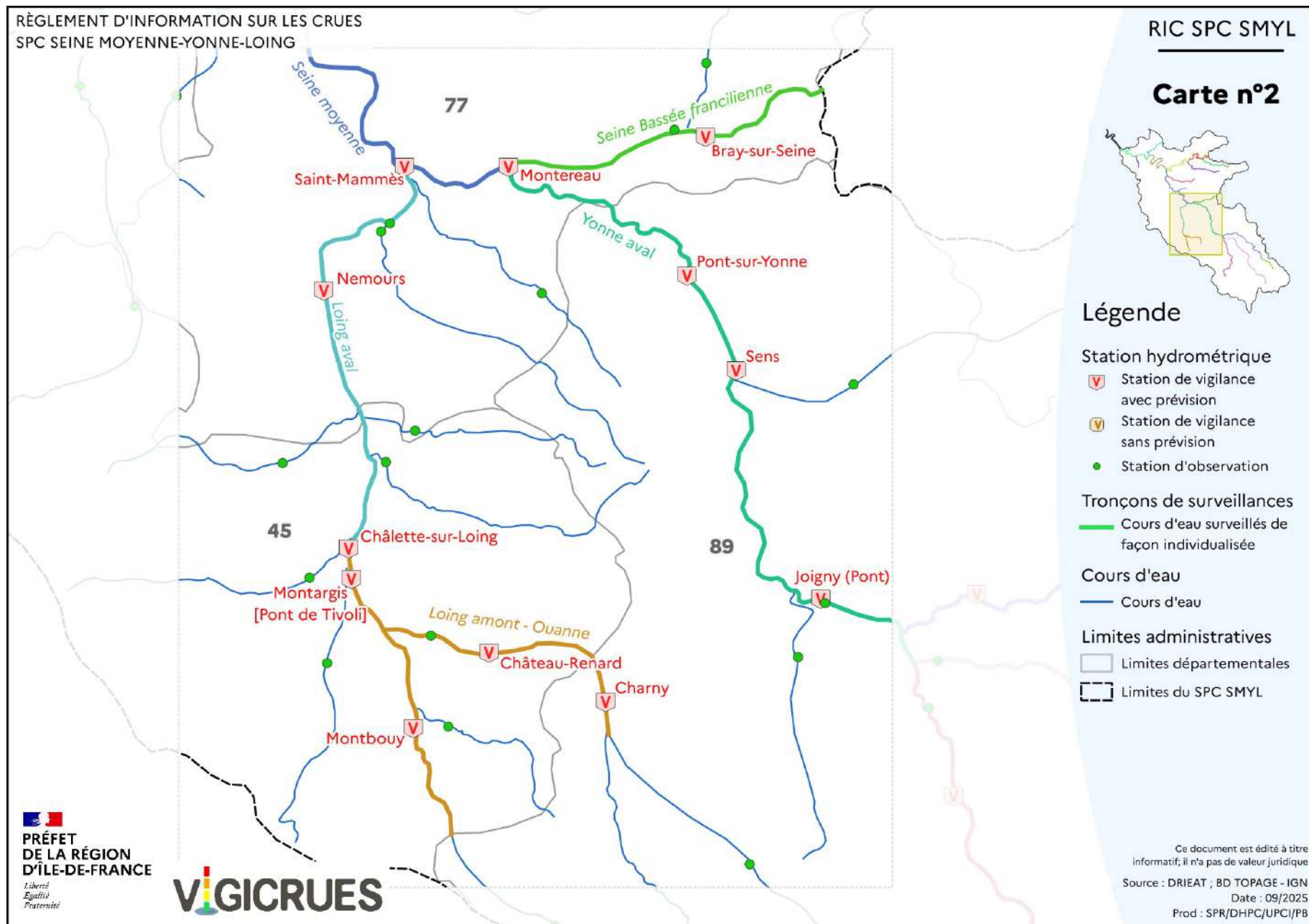
2.b. Cartes des tronçons de vigilance



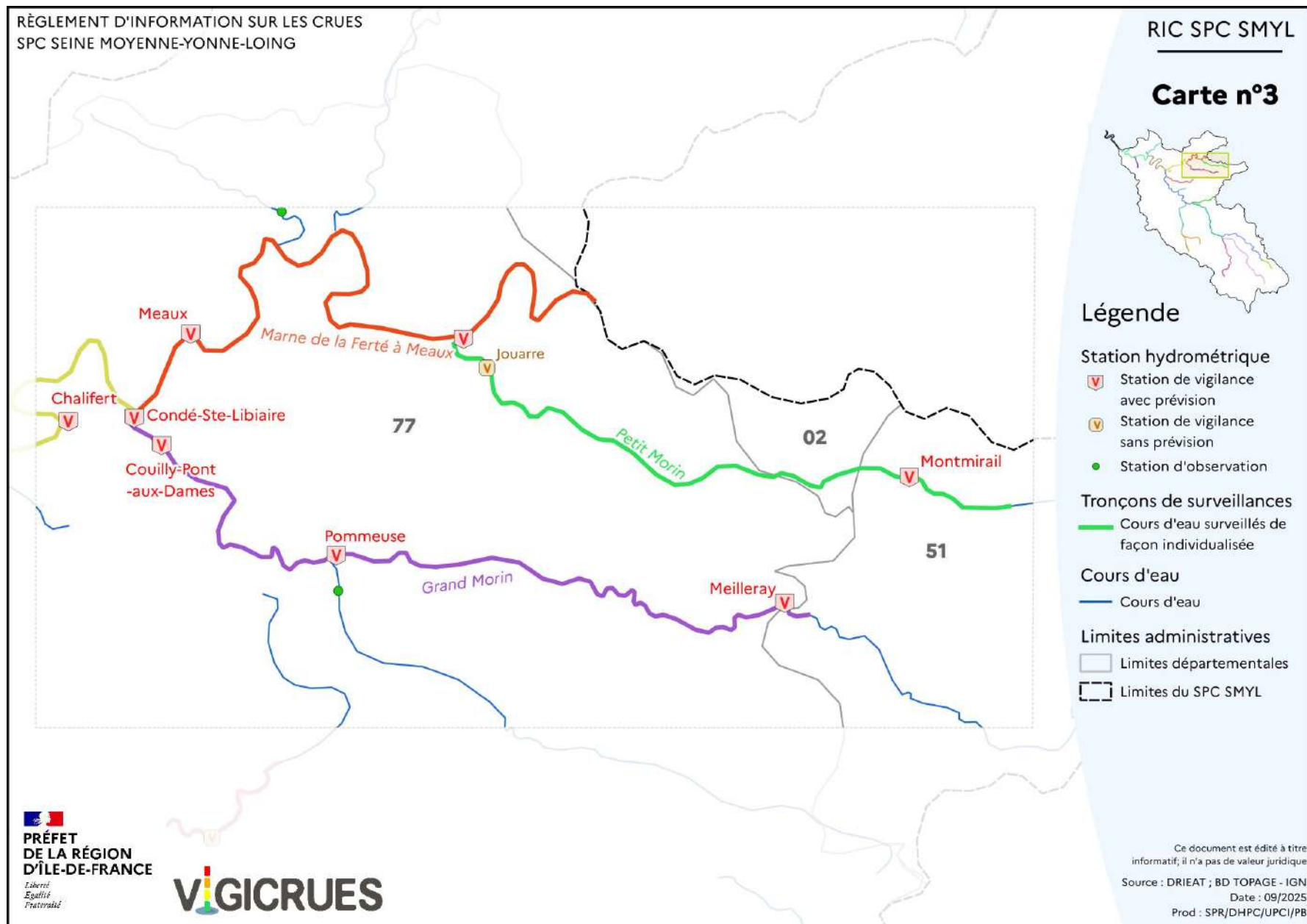
2.b.1. Carte détaillée n°1 : Yonne amont, Serein, Brenne, Armançon



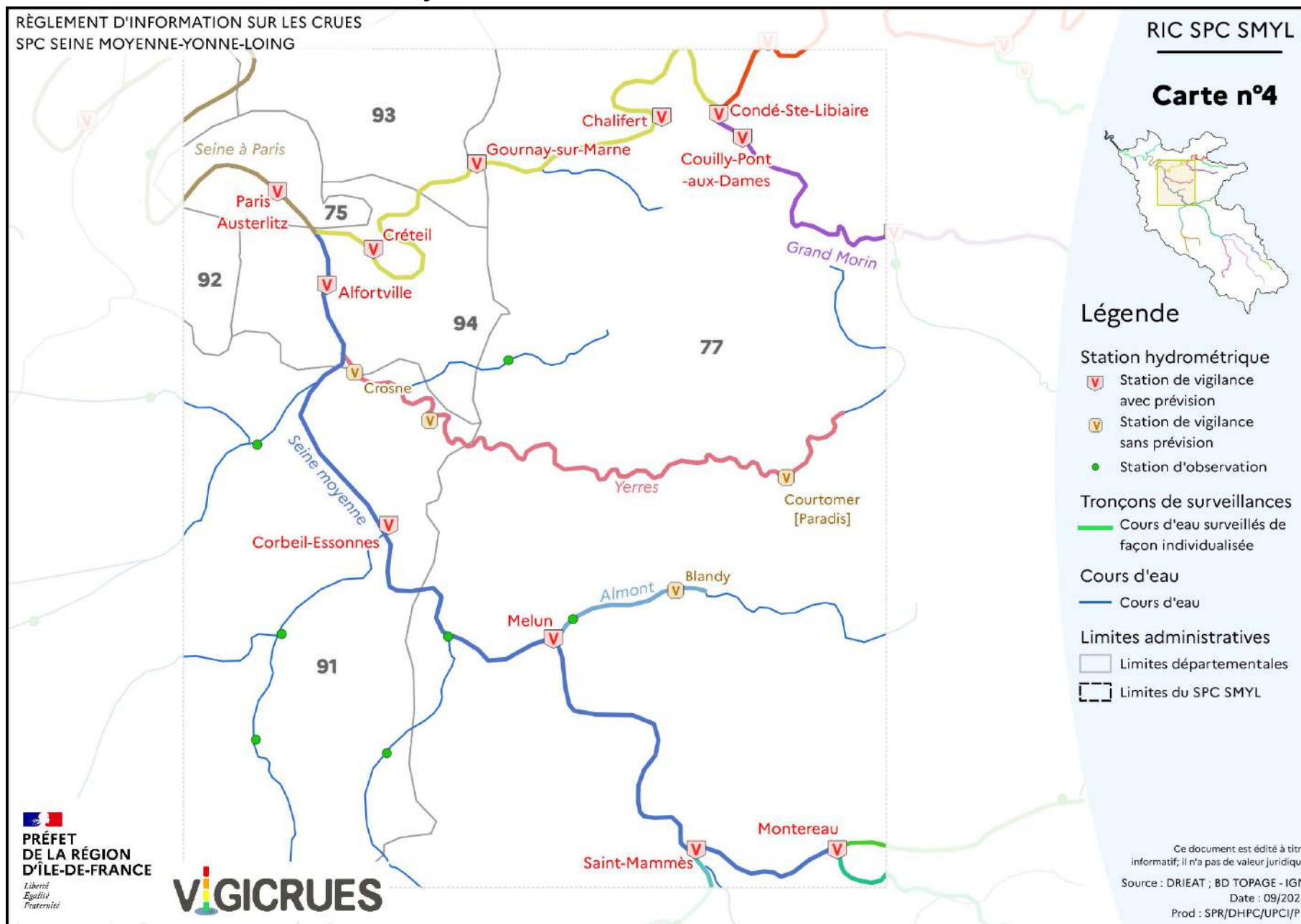
2.b.2. Carte détaillée n°2 : Loing amont Ouanne, Loing aval, Yonne aval, Seine Bassée francilienne



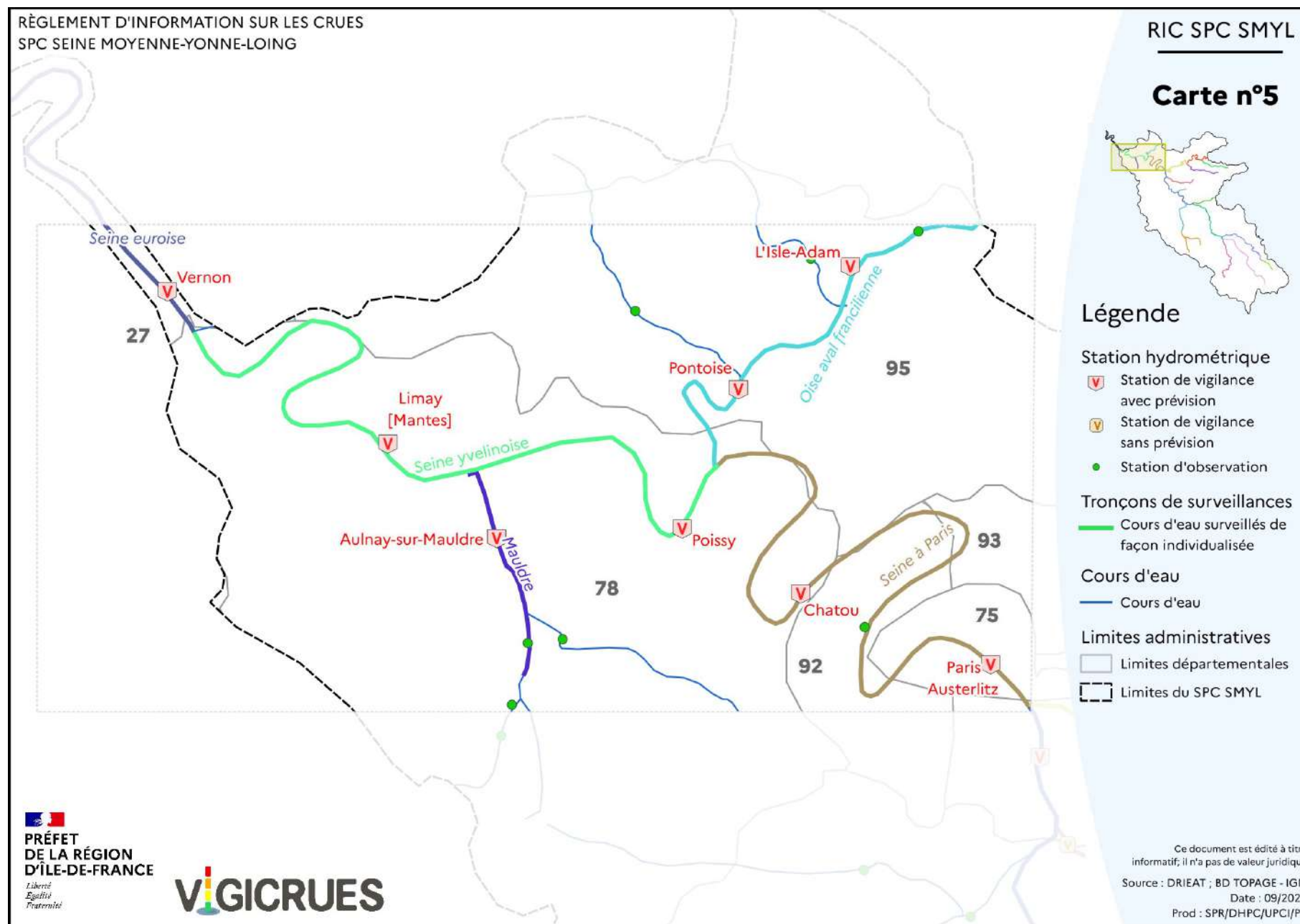
2.b.3. Carte détaillée n°3 : Petit et grand Morin, Marne de la Ferté à Meaux



2.b.4. Carte détaillée n°4 : Almont, Seine moyenne, Marne de Condé à Charenton



2.b.5. Carte détaillée n°5 : Seine à Paris, Oise aval francilienne, Seine yvelinoise, Mauldre, Seine euroise



Annexe 3. Liste des stations utiles à la vigilance et à la prévision des crues sur le réseau surveillé.

Tronçon	Code hydro 3 station	Gestionnaire du réseau de mesure	Station	Cours d'eau	Niveau de la station défini dans le SDPC (A/S) en fonction des enjeux	Station de vigilance	Horizon de prévision garanti	Horizon maximal de prévision envisageable	Niveau pour la mise à disposition des prévisions	Mise à disposition de cartographie de zone inondable
Almont	F446000201	DRIEAT IDF	L'Almont à Melun	L'Almont						
Almont	F445000101	DRIEAT IDF	Le ru d'Ancoeur à Blandy	Ru d'Ancoeur	Avancé	oui	/		/	
Armançon	H247301001	DREAL BFC	L'Armançe à Chessy-les-Prés	L'Armançon						
Armançon	H245202001	DREAL BFC	L'Armançon à Aisy-sur-Armançon - aval	L'Armançon	Standard	oui	6h	24h	jaune	oui
Armançon	H240201001	DREAL BFC	L'Armançon à Brianny	L'Armançon						
Armançon	H248201001	DREAL BFC	L'Armançon à Briennon-sur- Armançon	L'Armançon	Avancé	oui	24h	48h	jaune	oui
Armançon	F330000102	DREAL BFC	L'Armançon à Pont-et-Massène [Barrage] - Amont barrage	L'Armançon						
Armançon	H241201001	DREAL BFC	L'Armançon à Quincy-le-Vicomte	L'Armançon						
Armançon	H246202001	DREAL BFC	L'Armançon à Tronchoy	L'Armançon	Avancé	oui	24h	48h	jaune	oui
Brenne	H243401001	DREAL BFC	L'Oze à Darcey	L'Oze						
Brenne	H242231001	DREAL BFC	La Brenne à Brain	La Brenne						
Brenne	H244234001	DREAL BFC	La Brenne à Montbard	La Brenne	Avancé	oui	24h	48h	jaune	

Tronçon	Code hydro 3 station	Gestionnaire du réseau de mesure	Station	Cours d'eau	Niveaude la station défini dans le SDPC (A/S) en fonction des enjeux	Station de vigilance	Horizon de prévision garanti	Horizon maximal de prévision envisageable	Niveau pour la mise à disposition des prévisions	Mise à disposition de cartographie de zone inondable
Grand Morin	F657000201	DRIEAT IDF	L'Aubetin à Pommeuse - Le Poncet	L'Aubetin						
Grand Morin	F658000202	DRIEAT IDF	Le Grand Morin [un seul bras] à Couilly-Pont-aux-Dames - Station débitmétrique	Le Grand Morin	Avancé	oui	24h	48h	jaune	
Grand Morin	F652000101	DRIEAT IDF	Le Grand Morin à Meilleray	Le Grand Morin	Avancé	oui	24h	36h	jaune	
Grand Morin	F655000101	DRIEAT IDF	Le Grand Morin à Pommeuse	Le Grand Morin	Avancé	oui	24h		jaune	
Loing amont - Ouanne	F411000101	DRIEAT IDF	L'Aveyron à la Chapelle-sur-Aveyron	L'Aveyron						
Loing amont - Ouanne	F415000101	DRIEAT IDF	L'Ouanne à Charny	L'Ouanne	Standard	oui	6h	24h	jaune	
Loing amont - Ouanne	F416000101	DRIEAT IDF	L'Ouanne à Château-Renard	L'Ouanne	Standard	oui	6h	48h	jaune	
Loing amont - Ouanne	F416000201	DRIEAT IDF	L'Ouanne à Gy-les-Nonains	L'Ouanne						
Loing amont - Ouanne	F413000101	DRIEAT IDF	L'Ouanne à Toucy	L'Ouanne						
Loing amont - Ouanne	F420000101	DRIEAT IDF	Le Loing à Montargis - Pont de Tivoli	Le Loing	Avancé	oui	24h	48h	jaune	
Loing amont -	F410000601	DRIEAT IDF	Le Loing à Montbouy	Le Loing	Standard	oui	6h	24h	jaune	

Tronçon	Code hydro 3 station	Gestionnaire du réseau de mesure	Station	Cours d'eau	Niveau de la station défini dans le SDPC (A/S) en fonction des enjeux	Station de vigilance	Horizon de prévision garanti	Horizon maximal de prévision envisageable	Niveau pour la mise à disposition des prévisions	Mise à disposition de cartographie de zone inondable
Ouanne										
Loing amont - Ouanne	F410000101	DRIEAT IDF	Le Loing à Saint-Martin-des- Champs - Le Moulin de la Prairie	Le Loing						
Loing amont - Ouanne	H320331001	DREAL CVL	Le Puisieux à Saint-Hilaire-sur- Puisieux	Le Puisieux						
Loing aval	F439000301	DRIEAT IDF	L'Orvanne à Diant [Lavoir de Cornoy]	L'Orvanne						
Loing aval	H332201001	DREAL CVL	La Bezonde à Pannes	La Bezonde						
Loing aval	F428000101	DRIEAT IDF	La Cléry à Ferrières-en-Gâtinais - Les Collumeaux	La Cléry						
Loing aval	F429000102	DRIEAT IDF	Le Betz à Bransles	Le Betz						
Loing aval	H352201010	DREAL CVL	Le Fusain à Courtempierre - Station débitmétrique	Le Fusain						
Loing aval	F422000201	DRIEAT IDF	Le Loing à Châlette-sur-Loing [Gué de Lancy]	Le Loing	Avancé	oui	24h	48h	jaune	
Loing aval	F439000101	DRIEAT IDF	Le Loing à Épisy	Le Loing						
Loing aval	F437000201	DRIEAT IDF	Le Loing à Nemours	Le Loing	Avancé	oui	24h	72h	jaune	oui
Loing aval	F438000201	DRIEAT IDF	Le Lunain à Épisy	Le Lunain						
Marne de la Ferté à Meaux	H552201001	DRIEAT IDF	L'Ourcq à Chouy	L'Ourcq						

Tronçon	Code hydro 3 station	Gestionnaire du réseau de mesure	Station	Cours d'eau	Niveaude la station défini dans le SDPC (A/S) en fonction des enjeux	Station de vigilance	Horizon de prévision garanti	Horizon maximal de prévision envisageable	Niveau pour la mise à disposition des prévisions	Mise à disposition de cartographie de zone inondable
Marne de Condé à Charenton	F662000101	DRIEAT IDF	La Marne à Chalifert	La Marne	Avancé	oui	24h	72h	jaune	oui
Marne de Condé à Charenton	F664000404	DRIEAT IDF	La Marne à Créteil - Passerelle - Station débitmétrique	La Marne	Avancé	oui	24h	72h	jaune	oui
Marne de Condé à Charenton	F664000104	DRIEAT IDF	La Marne à Gournay-sur-Marne - Pont	La Marne	Avancé	oui	24h	72h	jaune	oui
Marne de Condé à Charenton	F641000101	DRIEAT IDF	La Théroouanne à Congis-sur- Théroouanne - Le Gué à Tresmes	La Therouanne						
Marne de Condé à Charenton	F658000401	DRIEAT IDF	Le Grand Morin à Condé-Sainte- Libiaire	La Marne	Avancé	oui	24h	72h	jaune	oui
Marne de la Ferté à Meaux	F622000402	DRIEAT IDF	La Marne à la Ferté-sous-Jouarre - Station débitmétrique	La Marne	Avancé	oui	24h	72h	jaune	oui
Marne de la Ferté à Meaux	F643000101	DRIEAT IDF	La Marne à Meaux	La Marne	Avancé	oui	24h	72h	jaune	oui
Mauldre	H303000201	DRIEAT IDF	La Guyonne à Mareil-le-Guyon	La Guyonne						
Mauldre	H305000401	DRIEAT IDF	La Mauldre à Aulnay-sur-Mauldre - Centre ville	La Mauldre	Avancé	oui	12h	24h	jaune	
Mauldre	H305000101	DREAL IDF	La Mauldre à Beynes - Mairie	La Mauldre						
Mauldre	H305000301	DRIEAT IDF	Le ru de Gally à Thiverval- Grignon - Les Quatre Pignons	Ru de Gally						
Mauldre	H303000401	DRIEAT IDF	Le ruisseau du Lieutel à Neauphle-le-Vieux	Ruisseau du Lieutel						

Tronçon	Code hydro 3 station	Gestionnaire du réseau de mesure	Station	Cours d'eau	Niveaude la station défini dans le SDPC (A/S) en fonction des enjeux	Station de vigilance	Horizon de prévision garanti	Horizon maximal de prévision envisageable	Niveau pour la mise à disposition des prévisions	Mise à disposition de cartographie de zone inondable
Oise aval francilienne	H226000101	DRIEAT IDF	L'Oise à l'Isle-Adam - Barrage (amont)	L'Oise	Avancé	oui	24h	72h	jaune	oui
Oise aval francilienne	H225000301	DRIEAT IDF	L'Oise à Persan	L'Oise						
Oise aval francilienne	H227000102	DRIEAT IDF	L'Oise à Pontoise - Barrage (aval)	L'Oise	Avancé	oui	24h	72h	jaune	oui
Oise aval francilienne	H228000402	DRIEAT IDF	La Viosne à Ableiges	La Viosne						
Oise aval francilienne	H226000201	DRIEAT IDF	Le Sausseron à Nesles-la-Vallée	Le Sausseron						
Petit Morin	F625000101	DRIEAT IDF	Le Petit Morin à Jouarre - Vanry	Le Petit Morin	Avancé	oui	/		/	
Petit Morin	F624000201	DRIEAT IDF	Le Petit Morin à Montmirail - Amont	Le Petit Morin	Standard	oui	6h	24h	orange	
Petit Morin	H541203001	DREAL GE	Le Petit Morin à Thoult-Trosnay	Le Petit Morin						
Seine à Paris	F712000102	DRIEAT IDF	La Seine à Chatou - Barrage (aval)	La Seine	Avancé	oui	24h	72h	jaune	oui
Seine à Paris	F700000103	DRIEAT IDF	La Seine à Paris - Austerlitz [>2006] - Station débitmétrique	La Seine	Avancé	oui	24h	72h	jaune	oui
Seine à Paris	F704000101	DRIEAT IDF	La Seine à Suresnes - Barrage (amont)	La Seine						
Seine Bassée francilienne	F240000106	DRIEAT IDF	La Seine à Bazoches-lès-Bray - Station débitmétrique (depuis 2015)	La Seine						

Tronçon	Code hydro 3 station	Gestionnaire du réseau de mesure	Station	Cours d'eau	Niveau de la station défini dans le SDPC (A/S) en fonction des enjeux	Station de vigilance	Horizon de prévision garanti	Horizon maximal de prévision envisageable	Niveau pour la mise à disposition des prévisions	Mise à disposition de cartographie de zone inondable
Seine Bassée francilienne	F221000201	DRIEAT IDF	La Seine à Bray-sur-Seine	La Seine	Avancé	oui	24h	72h	jaune	
Seine Bassée francilienne	F232000101	DRIEAT IDF	La Voulzie à Jutigny	La Voulzie						
Seine euroise	H320000104	DRIEAT IDF	La Seine à Vernon - Station débitmétrique (>2006)	La Seine	Avancé	oui	24h	72h	jaune	oui
Seine moyenne	F448000601	DREAL CVL	L'Ecole à Dannemois	L'Ecole						
Seine moyenne	F459000102	DRIEAT IDF	L'Essonne à Ballancourt-sur-Essonne - Station débitmétrique	L'Essonne						
Seine moyenne	H402203001	DRIEAT IDF	L'Essonne à Boulancourt	L'Essonne						
Seine moyenne	F453000101	DRIEAT IDF	L'Essonne à Guigneville-sur-Essonne - La Mothe	L'Essonne						
Seine moyenne	F467000103	DRIEAT IDF	L'Orge à Morsang-sur-Orge - Pont	L'Orge						
Seine moyenne	F461000102	DRIEAT IDF	L'Orge à Saint-Chéron - Saint-Évrout	L'Orge						
Seine moyenne	F466000101	DRIEAT IDF	L'Yvette à Villebon-sur-Yvette	L'Yvette						
Seine moyenne	F456042001	DREAL CVL	La Juine à Saclas	La Juine						
Seine moyenne	F462000101	DRIEAT IDF	La Rémarde à Saint-Cyr-sous-Dourdan	La Remarde						
Seine moyenne	F490000104	DRIEAT IDF	La Seine à Alfortville - Station débitmétrique [>1997]	La Seine	Avancé	oui	24h		jaune	oui

Tronçon	Code hydro 3 station	Gestionnaire du réseau de mesure	Station	Cours d'eau	Niveau de la station défini dans le SDPC (A/S) en fonction des enjeux	Station de vigilance	Horizon de prévision garanti	Horizon maximal de prévision envisageable	Niveau pour la mise à disposition des prévisions	Mise à disposition de cartographie de zone inondable
Seine moyenne	F449000601	DRIEAT IDF	La Seine à Corbeil-Essonnes	La Seine	Avancé	oui	24h		jaune	oui
Seine moyenne	F447000101	DRIEAT IDF	La Seine à Melun	La Seine	Avancé	oui	24h		jaune	oui
Seine moyenne	F400000102	DRIEAT IDF	La Seine à Montereau-Fault-Yonne - Station débitmétrique	La Seine	Avancé	oui	24h		jaune	oui
Seine moyenne	F447000302	DRIEAT IDF	La Seine à Saint-Fargeau-Ponthierry - Sainte-Assise - Station débitmétrique	La Seine						
Seine moyenne	F400000301	DRIEAT IDF	La Seine à Saint-Mammès	La Seine	Avancé	oui	24h		jaune	oui
Seine yvelinoise	H308000101	DRIEAT IDF	La Seine à Limay [Mantes]	La Seine	Avancé	oui	24h		jaune	oui
Seine yvelinoise	H300000201	DRIEAT IDF	La Seine à Poissy	La Seine	Avancé	oui	24h		jaune	oui
Serein	H234203001	DREAL BFC	Le Serein à Beaumont	Le Serein						oui
Serein	H232201001	DREAL BFC	Le Serein à Bierre-lès-Semur	Le Serein		oui	/		/	
Serein	H234202002	DREAL BFC	Le Serein à Chablis - Pont de la déviation	Le Serein						oui
Serein	H234204001	DREAL BFC	Le Serein à Chablis [Crue]	Le Serein	Avancé	oui	24h		jaune	oui
Serein	H233202001	DREAL BFC	Le Serein à Dissangis	Le Serein	Standard	oui	6h		jaune	oui
Yerres	F483000202	DRIEAT IDF	L'Yerres à Boussy-Saint-Antoine - Station débitmétrique	L'Yerres	Avancé	oui	/		/	
Yerres	F474000102	DRIEAT IDF	L'Yerres à Courtomer - Paradis	L'Yerres		oui	/		/	
Yerres	F487000501	DRIEAT IDF	L'Yerres à Crosne	L'Yerres	Avancé	oui	/		/	

Tronçon	Code hydro 3 station	Gestionnaire du réseau de mesure	Station	Cours d'eau	Niveaude la station défini dans le SDPC (A/S) en fonction des enjeux	Station de vigilance	Horizon de prévision garanti	Horizon maximal de prévision envisageable	Niveau pour la mise à disposition des prévisions	Mise à disposition de cartographie de zone inondable
Yerres	F486000101	DRIEAT IDF	Le Reveillon à Férolles-Attilly - La Jonchère	Le Reveillon						
Yonne amont	H220101001	DREAL BFC	L'Yonne à Auxerre	L'Yonne	Avancé	oui	24h		jaune	oui
Yonne amont	H205102001	DREAL BFC	L'Yonne à Clamecy	L'Yonne	Avancé	oui	24h		jaune	
Yonne amont	H200102001	DREAL BFC	L'Yonne à Corancy	L'Yonne						
Yonne amont	H205101001	DREAL BFC	L'Yonne à Dornecy	L'Yonne						
Yonne amont	H222101001	DREAL BFC	L'Yonne à Gurgy	L'Yonne						
Yonne amont	H204101001	DREAL BFC	L'Yonne à Marigny-sur-Yonne	L'Yonne						
Yonne amont	H202101001	DREAL BFC	L'Yonne à Montigny-en-Morvan [Chassy]	L'Yonne						
Yonne amont	H208102001	DREAL BFC	L'Yonne à Prégilbert	L'Yonne						
Yonne amont	H218201001	DREAL BFC	La Cure à Arcy-sur-Cure	La Cure						
Yonne amont	H214203002	DREAL BFC	La Cure à Foissy-lès-Vézelay	La Cure						
Yonne amont	H212202001	DREAL BFC	La Cure à Marigny-l'Église [Crottefou]	La Cure						
Yonne amont	H216301001	DREAL BFC	La Romanée à Bussièrès	La Romanée						
Yonne amont	H206202001	DREAL BFC	Le Beuvron à Brinon-sur-Beuvron [Village]	Le Beuvron						
Yonne amont	H206201001	DREAL BFC	Le Beuvron à Ouagne	Le Beuvron						

Tronçon	Code hydro 3 station	Gestionnaire du réseau de mesure	Station	Cours d'eau	Niveaude la station défini dans le SDPC (A/S) en fonction des enjeux	Station de vigilance	Horizon de prévision garanti	Horizon maximal de prévision envisageable	Niveau pour la mise à disposition des prévisions	Mise à disposition de cartographie de zone inondable
			[Champmoreau]							
Yonne amont	H217232001	DREAL BFC	Le Cousin à Avallon	Le Cousin						
Yonne amont	H207311001	DREAL BFC	Le Sauzay à Corvol-l'Orgueilleux	Le Sauzay						
Yonne aval	F351000105	DRIEAT IDF	L'Yonne à Joigny - Pont	L'Yonne	Avancé	oui	24h		jaune	oui
Yonne aval	F351000104	DRIEAT IDF	L'Yonne à Joigny - Station débitmétrique	L'Yonne						
Yonne aval	F358000402	DRIEAT IDF	L'Yonne à Pont-sur-Yonne - Station débitmétrique	L'Yonne	Avancé	oui	24h		jaune	oui
Yonne aval	F358000101	DRIEAT IDF	L'Yonne à Sens	L'Yonne	Avancé	oui	24h		jaune	oui
Yonne aval	F357000101	DRIEAT IDF	La Vanne à Pont-sur-Vanne	La Vanne						
Yonne aval	F352000101	DRIEAT IDF	Le Tholon à Senan	Le Tholon						

A/S : Avancé/Standard

Annexe 4. Communes et groupements de communes concernées par le risque d'inondation sur les tronçons bénéficiant du dispositif de surveillance et prévision des crues mis en place par l'État

4.a. Liste des communes

Département	Tronçon	Cours d'eau	Nom Commune	INSEE Commune
2	Petit Morin	Le Petit Morin	Dhuys et Morin-en-brie	02458
2	Petit Morin	Le Petit Morin	Vendières	02777
2	Petit Morin	Le Petit Morin	Viels-Maisons	02798
10	Armançon	L'Armançon	Marolles-Sous-Lignieres	10227
21	Armançon	L'Armançon	Buffon	21114
21	Armançon	L'Armançon	Rougemont	21530
21	Brenne	La Brenne	Benoisey	21064
21	Brenne	La Brenne	Buffon	21114
21	Brenne	La Brenne	Courcelles-Les-Montbard	21204
21	Brenne	La Brenne	Fain-Les-Montbard	21259
22	Brenne	La Brenne	Fresnes	21287
23	Brenne	La Brenne	Grignon	21308
21	Brenne	La Brenne	Marmagne	21389
21	Brenne	La Brenne	Menetreux-Le-Pitois	21404
21	Brenne	La Brenne	Montbard	21425

Département	Tronçon	Cours d'eau	Nom Commune	INSEE Commune
21	Brenne	La Brenne	Nogent-Les-Montbard	21456
21	Brenne	La Brenne	Saint-Remy	21568
21	Brenne	La Brenne	Seigny	21598
21	Brenne	La Brenne	Venarey-Les-Laumes	21663
21	Serein	Le Serein	Aisy-sous-Thil	21007
21	Serein	Le Serein	Courcelles-Fremoy	21203
21	Serein	Le Serein	Courcelles-les-semur	21205
21	Serein	Le Serein	Forleans	21282
21	Serein	Le Serein	Le Val-Larrey	21272
21	Serein	Le Serein	Montberthault	21426
21	Serein	Le Serein	Montigny-Saint-Barthelemy	21430
21	Serein	Le Serein	Precy-sous-Thil	21505
21	Serein	Le Serein	Thoste	21635
21	Serein	Le Serein	Toutry	21642
21	Serein	Le Serein	Vic-de-Chassenay	21676
21	Serein	Le Serein	Vic-sous-Thil	21678
21	Serein	Le Serein	Vieux-Chateau	21681
27	Seine euroise	La Seine	Amfreville-Sous-Les-Monts	27013
27	Seine euroise	La Seine	Ande	27015
27	Seine euroise	La Seine	Bouafles	27097

Département	Tronçon	Cours d'eau	Nom Commune	INSEE Commune
27	Seine euroise	La Seine	Connelles	27168
27	Seine euroise	La Seine	Courcelles-Sur-Seine	27180
27	Seine euroise	La Seine	Gaillon	27275
27	Seine euroise	La Seine	Giverny	27285
27	Seine euroise	La Seine	Herqueville	27330
27	Seine euroise	La Seine	Heudebouville	27332
27	Seine euroise	La Seine	La Chapelle-Longueville	27554
27	Seine euroise	La Seine	La Roquette	27495
27	Seine euroise	La Seine	Le Thuit	27635
27	Seine euroise	La Seine	Le Val D'hazey	27022
27	Seine euroise	La Seine	Les Andelys	27016
27	Seine euroise	La Seine	Les Trois Lacs	27676
27	Seine euroise	La Seine	Muids	27422
27	Seine euroise	La Seine	Notre-Dame-De-L'isle	27440
27	Seine euroise	La Seine	Port-Mort	27473
27	Seine euroise	La Seine	Poses	27474
27	Seine euroise	La Seine	Pressagny-l'Orgueilleux	27477
27	Seine euroise	La Seine	Saint-Étienne-du-Vauvray	27537
27	Seine euroise	La Seine	Saint-Marcel	27562
27	Seine euroise	La Seine	Saint-Pierre-de-Bailleul	27589

Département	Tronçon	Cours d'eau	Nom Commune	INSEE Commune
27	Seine euroise	La Seine	Saint-Pierre-Du-Vauvray	27598
27	Seine euroise	La Seine	Saint-Pierre-La-Garenne	27599
27	Seine euroise	La Seine	Porte-de-Seine	27471
27	Seine euroise	La Seine	Val-De-Reuil	27701
27	Seine euroise	La Seine	Vatteville	27673
27	Seine euroise	La Seine	Vernon	27681
27	Seine euroise	La Seine	Veillon	27683
27	Seine euroise	La Seine	Villers-Sur-Le-Roule	27691
27	Seine euroise	La Seine	Vironvay	27697
27	Seine yvelinoise	La Seine	Giverny	27285
45	Loing amont - Ouanne	Le Loing	Amilly	45004
45	Loing amont - Ouanne	Le Loing	Chalette-Sur-Loing	45068
45	Loing amont - Ouanne	L'Ouanne	Chateau-Renard	45083
45	Loing amont - Ouanne	Le Loing	Chatillon-Coligny	45085
45	Loing amont - Ouanne	L'Ouanne	Conflans-Sur-Loing	45102
45	Loing amont - Ouanne	Le Loing	Conflans-Sur-Loing	45102
45	Loing amont - Ouanne	Le Loing	Corquilleroy	45104
45	Loing amont - Ouanne	Le Loing	Dammarie-Sur-Loing	45121
45	Loing amont - Ouanne	L'Ouanne	Douchy-Montcorbon	45129
45	Loing amont - Ouanne	L'Ouanne	Gy-Les-Nonains	45165

Département	Tronçon	Cours d'eau	Nom Commune	INSEE Commune
45	Loing amont - Ouanne	Le Loing	Gy-Les-Nonains	45165
45	Loing amont - Ouanne	Le Loing	Montargis	45208
45	Loing amont - Ouanne	Le Loing	Montbouy	45210
45	Loing amont - Ouanne	Le Loing	Montcresson	45212
45	Loing amont - Ouanne	L'Ouanne	Saint-Germain-Des-Pres	45279
45	Loing amont - Ouanne	Le Loing	Sainte-Genevieve-Des-Bois	45278
45	Loing amont - Ouanne	L'Ouanne	Trigueres	45329
45	Loing aval	Le Loing	Cepoy	45061
45	Loing aval	Le Loing	Chalette-Sur-Loing	45068
45	Loing aval	Le Loing	Corquilleroy	45104
45	Loing aval	Le Loing	Dordives	45127
45	Loing aval	Le Loing	Ferrieres En Gatinais	45145
45	Loing aval	Le Loing	Fontenay-Sur-Loing	45148
45	Loing aval	Le Loing	Girolles	45156
45	Loing aval	Le Loing	Nargis	45222
51	Petit Morin	Le Petit Morin	Bergères-sous-Montmirail	51050
51	Petit Morin	Le Petit Morin	Mecringes	51359
51	Petit Morin	Le Petit Morin	Montmirail	51380
58	Yonne amont	L'Yonne	Armes	58011
58	Yonne amont	L'Yonne	Chevroches	58073

Département	Tronçon	Cours d'eau	Nom Commune	INSEE Commune
58	Yonne amont	L'Yonne	Clamecy	58079
58	Yonne amont	L'Yonne	Dornecy	58103
58	Yonne amont	L'Yonne	Pousseaux	58217
58	Yonne amont	L'Yonne	Surgy	58282
75	Marne de Condé à Charenton	La Marne	Paris-12e-Arrondissement	75112
75	Seine à Paris	La Seine	Paris-1er-Arrondissement	75101
75	Seine à Paris	La Seine	Paris-4e-Arrondissement	75104
75	Seine à Paris	La Seine	Paris-5e-Arrondissement	75105
75	Seine à Paris	La Seine	Paris-6e-Arrondissement	75106
75	Seine à Paris	La Seine	Paris-7e-Arrondissement	75107
75	Seine à Paris	La Seine	Paris-8e-Arrondissement	75108
75	Seine à Paris	La Seine	Paris-9e-Arrondissement	75109
75	Seine à Paris	La Seine	Paris-11e-Arrondissement	75111
75	Seine à Paris	La Seine	Paris-12e-Arrondissement	75112
75	Seine à Paris	La Seine	Paris-13e-Arrondissement	75113
75	Seine à Paris	La Seine	Paris-15e-Arrondissement	75115
75	Seine à Paris	La Seine	Paris-16e-Arrondissement	75116
77	Almont	L'Almont	Blandy	77034
77	Almont	L'Almont	Champeaux	77082
77	Almont	L'Almont	Maincy	77269

Département	Tronçon	Cours d'eau	Nom Commune	INSEE Commune
77	Almont	L'Almont	Melun	77288
77	Almont	L'Almont	Moisenay	77295
77	Grand Morin	Le Grand Morin	Boissy-le-Chatel	77042
77	Grand Morin	Le Grand Morin	Chailly-En-Brie	77070
77	Grand Morin	Le Grand Morin	Chauffry	77106
77	Grand Morin	Le Grand Morin	Conde-Sainte-Libiaire	77125
77	Grand Morin	Le Grand Morin	Couilly-Pont-Aux-Dames	77128
77	Grand Morin	Le Grand Morin	Coulommiers	77131
77	Grand Morin	Le Grand Morin	Coutevroult	77141
77	Grand Morin	Le Grand Morin	Crecy-La-Chapelle	77142
77	Grand Morin	Le Grand Morin	Dammartin-Sur-Tigeaux	77154
77	Grand Morin	Le Grand Morin	Esbly	77171
77	Grand Morin	Le Grand Morin	Guerard	77219
77	Grand Morin	Le Grand Morin	Isles-Les-Villenois	77232
77	Grand Morin	Le Grand Morin	Jouy-sur-Morin	77240
77	Grand Morin	Le Grand Morin	La Celle-Sur-Morin	77063
77	Grand Morin	Le Grand Morin	La Chapelle-Moutils	77093
77	Grand Morin	Le Grand Morin	La Ferté-Gaucher	77182
77	Grand Morin	Le Grand Morin	Lescherolles	77247
77	Grand Morin	Le Grand Morin	Meilleray	77287

Département	Tronçon	Cours d'eau	Nom Commune	INSEE Commune
77	Grand Morin	Le Grand Morin	Montry	77315
77	Grand Morin	Le Grand Morin	Mouroux	77320
77	Grand Morin	Le Grand Morin	Pommeuse	77371
77	Grand Morin	Le Grand Morin	Saint-Germain-Sur-Morin	77413
77	Grand Morin	Le Grand Morin	Saint-Martin-des-Champs	77423
77	Grand Morin	Le Grand Morin	Saint-Remy-la-Vanne	77432
77	Grand Morin	Le Grand Morin	Saint-Simeon	77436
77	Grand Morin	Le Grand Morin	Tigeaux	77466
77	Grand Morin	Le Grand Morin	Villiers-Sur-Morin	77521
77	Grand Morin	Le Grand Morin	Voulangis	77529
77	Loing aval	Le Loing	Bagneaux-sur-loing	77016
77	Loing aval	Le Loing	Bourron-Marlotte	77048
77	Loing aval	Le Loing	Chateau-Landon	77099
77	Loing aval	Le Loing	Darvault	77156
77	Loing aval	Le Loing	Fontainebleau	77186
77	Loing aval	Le Loing	Grez-sur-Loing	77216
77	Loing aval	Le Loing	La Genevraye	77202
77	Loing aval	Le Loing	La Grande-Paroisse	77210
77	Loing aval	Le Loing	La Madeleine-sur-Loing	77267
77	Loing aval	Le Loing	Montcourt-Fromonville	77302

Département	Tronçon	Cours d'eau	Nom Commune	INSEE Commune
77	Loing aval	Le Loing	Montigny-sur-Loing	77312
77	Loing aval	Le Loing	Moret Loing et Orvanne	77316
77	Loing aval	Le Loing	Nemours	77333
77	Loing aval	Le Loing	Poligny	77370
77	Loing aval	Le Loing	Saint-Mammes	77419
77	Loing aval	Le Loing	Saint-Pierre-les-Nemours	77431
77	Loing aval	Le Loing	Souppes-sur-Loing	77458
77	Marne de Condé à Charenton	La Marne	Annet-Sur-Marne	77005
77	Marne de Condé à Charenton	La Marne	Brou-sur-Chantereine	77055
77	Marne de Condé à Charenton	La Marne	Chalifert	77075
77	Marne de Condé à Charenton	La Marne	Champs-Sur-Marne	77083
77	Marne de Condé à Charenton	La Marne	Charmentray	77094
77	Marne de Condé à Charenton	La Marne	Chelles	77108
77	Marne de Condé à Charenton	La Marne	Chessy	77111
77	Marne de Condé à Charenton	La Marne	Claye-Souilly	77118
77	Marne de Condé à Charenton	La Marne	Conde-Sainte-Libiaire	77125
77	Marne de Condé à Charenton	La Marne	Coupvray	77132
77	Marne de Condé à Charenton	La Marne	Dampmart	77155
77	Marne de Condé à Charenton	La Marne	Esbly	77171
77	Marne de Condé à Charenton	La Marne	Fresnes-Sur-Marne	77196

Département	Tronçon	Cours d'eau	Nom Commune	INSEE Commune
77	Marne de Condé à Charenton	La Marne	Isles-Les-Villenoy	77232
77	Marne de Condé à Charenton	La Marne	Jablins	77234
77	Marne de Condé à Charenton	La Marne	Lagny-Sur-Marne	77243
77	Marne de Condé à Charenton	La Marne	Lesches	77248
77	Marne de Condé à Charenton	La Marne	Montevrain	77307
77	Marne de Condé à Charenton	La Marne	Noisiel	77337
77	Marne de Condé à Charenton	La Marne	Pomponne	77372
77	Marne de Condé à Charenton	La Marne	Precy-Sur-Marne	77376
77	Marne de Condé à Charenton	La Marne	Saint-Thibault-Des-Vignes	77438
77	Marne de Condé à Charenton	La Marne	Thorigny-Sur-Marne	77464
77	Marne de Condé à Charenton	La Marne	Torcy	77468
77	Marne de Condé à Charenton	La Marne	Trilbardou	77474
77	Marne de Condé à Charenton	La Marne	Vaires-Sur-Marne	77479
77	Marne de Condé à Charenton	La Marne	Vignely	77498
77	Marne de la Ferté à Meaux	La Marne	Armentieres-En-Brie	77008
77	Marne de la Ferté à Meaux	La Marne	Chamigny	77078
77	Marne de la Ferté à Meaux	La Marne	Changis-Sur-Marne	77084
77	Marne de la Ferté à Meaux	La Marne	Citry	77117
77	Marne de la Ferté à Meaux	La Marne	Congis-Sur-Therouanne	77126
77	Marne de la Ferté à Meaux	La Marne	Crégy-les-Meaux	77124

Département	Tronçon	Cours d'eau	Nom Commune	INSEE Commune
77	Marne de la Ferté à Meaux	La Marne	La Ferte-Sous-Jouarre	77183
77	Marne de la Ferté à Meaux	La Marne	Fublaines	77199
77	Marne de la Ferté à Meaux	La Marne	Germigny-L'eveque	77203
77	Marne de la Ferté à Meaux	La Marne	Isles-Les-Meldeuses	77231
77	Marne de la Ferté à Meaux	La Marne	Isles-Les-Villenois	77232
77	Marne de la Ferté à Meaux	La Marne	Jaignes	77235
77	Marne de la Ferté à Meaux	La Marne	Jouarre	77238
77	Marne de la Ferté à Meaux	La Marne	Lizy-sur-Ourcq	77257
77	Marne de la Ferté à Meaux	La Marne	Luzancy	77265
77	Marne de la Ferté à Meaux	La Marne	Mareuil-Les-Meaux	77276
77	Marne de la Ferté à Meaux	La Marne	Mary-Sur-Marne	77280
77	Marne de la Ferté à Meaux	La Marne	Meaux	77284
77	Marne de la Ferté à Meaux	La Marne	Mery-Sur-Marne	77290
77	Marne de la Ferté à Meaux	La Marne	Nanteuil-Les-Meaux	77330
77	Marne de la Ferté à Meaux	La Marne	Nanteuil-Sur-Marne	77331
77	Marne de la Ferté à Meaux	La Marne	Poincy	77369
77	Marne de la Ferté à Meaux	La Marne	Reuil-En-Brie	77388
77	Marne de la Ferté à Meaux	La Marne	Saacy-Sur-Marne	77397
77	Marne de la Ferté à Meaux	La Marne	Sainte-Aulde	77401
77	Marne de la Ferté à Meaux	La Marne	Saint-Jean-Les-Deux-Jumeaux	77415

Département	Tronçon	Cours d'eau	Nom Commune	INSEE Commune
77	Marne de la Ferté à Meaux	La Marne	Sammeron	77440
77	Marne de la Ferté à Meaux	La Marne	Sept-Sorts	77448
77	Marne de la Ferté à Meaux	La Marne	Tancrou	77460
77	Marne de la Ferté à Meaux	La Marne	Trilport	77475
77	Marne de la Ferté à Meaux	La Marne	Ussy-Sur-Marne	77478
77	Marne de la Ferté à Meaux	La Marne	Varreddes	77483
77	Marne de la Ferté à Meaux	La Marne	Villenoy	77513
77	Petit Morin	Le Petit Morin	Bellot	77030
77	Petit Morin	Le Petit Morin	Boitron	77043
77	Petit Morin	Le Petit Morin	Jouarre	77238
77	Petit Morin	Le Petit Morin	La Ferté-sous-Jouarre	77183
77	Petit Morin	Le Petit Morin	La Tretoire	77472
77	Petit Morin	Le Petit Morin	Montdauphin	77303
77	Petit Morin	Le Petit Morin	Orly-sur-Morin	77345
77	Petit Morin	Le Petit Morin	Sablonnières	77398
77	Petit Morin	Le Petit Morin	Saint-Cyr-sur-Morin	77405
77	Petit Morin	Le Petit Morin	Saint-Ouen-sur-Morin	77429
77	Petit Morin	Le Petit Morin	Verdelot	77492
77	Petit Morin	Le Petit Morin	Villeneuve-sur-Bellot	77512
77	Seine Bassée francilienne	La Seine	Balloy	77019

Département	Tronçon	Cours d'eau	Nom Commune	INSEE Commune
77	Seine Bassée francilienne	La Seine	Bazoches-Les-Bray	77025
77	Seine Bassée francilienne	La Seine	Bray-Sur-Seine	77051
77	Seine Bassée francilienne	La Seine	Chatenay-Sur-Seine	77101
77	Seine Bassée francilienne	La Seine	Courcelles-en-Bassée	77133
77	Seine Bassée francilienne	La Seine	Egigny	77167
77	Seine Bassée francilienne	La Seine	Everly	77174
77	Seine Bassée francilienne	La Seine	Gouaix	77208
77	Seine Bassée francilienne	La Seine	Gravon	77212
77	Seine Bassée francilienne	La Seine	Grisy-Sur-Seine	77218
77	Seine Bassée francilienne	La Seine	Hermé	77227
77	Seine Bassée francilienne	La Seine	Jaulnes	77236
77	Seine Bassée francilienne	La Seine	La Tombe	77467
77	Seine Bassée francilienne	La Seine	Les Ormes-sur-Voulzie	77347
77	Seine Bassée francilienne	La Seine	Luisetaines	77263
77	Seine Bassée francilienne	La Seine	Marolles-Sur-Seine	77279
77	Seine Bassée francilienne	La Seine	Melz-sur-Seine	77289
77	Seine Bassée francilienne	La Seine	Montereau-Fault-Yonne	77305
77	Seine Bassée francilienne	La Seine	Mousseaux-Les-Bray	77321
77	Seine Bassée francilienne	La Seine	Mouy-Sur-Seine	77325
77	Seine Bassée francilienne	La Seine	Noyen-Sur-Seine	77341

Département	Tronçon	Cours d'eau	Nom Commune	INSEE Commune
77	Seine Bassée francilienne	La Seine	Saint-Germain-Laval	77409
77	Seine Bassée francilienne	La Seine	Saint-Sauveur-Les-Bray	77434
77	Seine Bassée francilienne	La Seine	Villenauxe-La-Petite	77507
77	Seine Bassée francilienne	La Seine	Villiers-Sur-Seine	77522
77	Seine Bassée francilienne	La Seine	Vimpelles	77524
77	Seine moyenne	La Seine	Avon	77014
77	Seine moyenne	La Seine	Bois-Le-Roi	77037
77	Seine moyenne	La Seine	Boissettes	77038
77	Seine moyenne	La Seine	Boissise-La-Bertrand	77039
77	Seine moyenne	La Seine	Boissise-Le-Roi	77040
77	Seine moyenne	La Seine	Champagne-Sur-Seine	77079
77	Seine moyenne	La Seine	Chartrettes	77096
77	Seine moyenne	La Seine	Dammarie-Les-Lys	77152
77	Seine moyenne	La Seine	Esmans	77172
77	Seine moyenne	La Seine	Fontaine-Le-Port	77188
77	Seine moyenne	La Seine	Fontainebleau	77186
77	Seine moyenne	La Seine	Hericy	77226
77	Seine moyenne	La Seine	La Grande-Paroisse	77210
77	Seine moyenne	La Seine	La Rochette	77389
77	Seine moyenne	La Seine	Le Mee-Sur-Seine	77285

Département	Tronçon	Cours d'eau	Nom Commune	INSEE Commune
77	Seine moyenne	La Seine	Livry-Sur-Seine	77255
77	Seine moyenne	La Seine	Melun	77288
77	Seine moyenne	La Seine	Montereau-Fault-Yonne	77305
77	Seine moyenne	La Seine	Moret-Loing-Et-Orvanne	77316
77	Seine moyenne	La Seine	Nandy	77326
77	Seine moyenne	La Seine	Saint-Fargeau-Ponthierry	77407
77	Seine moyenne	La Seine	Saint-Mammes	77419
77	Seine moyenne	La Seine	Samois-Sur-Seine	77441
77	Seine moyenne	La Seine	Samoreau	77442
77	Seine moyenne	La Seine	Seine-Port	77447
77	Seine moyenne	La Seine	Thomery	77463
77	Seine moyenne	La Seine	Varennes-Sur-Seine	77482
77	Seine moyenne	La Seine	Vaux-Le-Penil	77487
77	Seine moyenne	La Seine	Vernou-La-Celle-Sur-Seine	77494
77	Seine moyenne	La Seine	Vulaines-Sur-Seine	77533
77	Yerres	L'Yerres	Argentières	77007
77	Yerres	L'Yerres	Aubepierre-Ozouer-le-Repos	77010
77	Yerres	L'Yerres	Bernay-Vilbert	77031
77	Yerres	L'Yerres	Brie-Comte-Robert	77053
77	Yerres	L'Yerres	Chaumes-en-brie	77107

77	Yerres	L'Yerres	Combs-la-ville	77122
77	Yerres	L'Yerres	Courtomer	77138
77	Yerres	L'Yerres	Evry-Gregy-sur-Yerre	77175
77	Yerres	L'Yerres	Grisy-Suisnes	77217
77	Yerres	L'Yerres	Lumigny-Nesles-Ormeaux	77540
77	Yerres	L'Yerres	Ozouer-le-Voulgis	77352
77	Yerres	L'Yerres	Rozay-en-Brie	77393
77	Yerres	L'Yerres	Soignolles-en-Brie	77455
77	Yerres	L'Yerres	Solers	77457
77	Yerres	L'Yerres	Yeblès	77534
77	Yonne aval	L'Yonne	Barbey	77021
77	Yonne aval	L'Yonne	Cannes-Ecluse	77061
77	Yonne aval	L'Yonne	Esmans	77172
77	Yonne aval	L'Yonne	La Brosse-Montceaux	77054
77	Yonne aval	L'Yonne	Marolles-Sur-Seine	77279
77	Yonne aval	L'Yonne	Misy-Sur-Yonne	77293
77	Yonne aval	L'Yonne	Montereau-Fault-Yonne	77305
77	Yonne aval	L'Yonne	Varennes-Sur-Seine	77482
78	Mauldre	La Mauldre	Aubergenville	78029
78	Mauldre	La Mauldre	Aulnay-sur-Mauldre	78033
78	Mauldre	La Mauldre	Beynes	78062
78	Mauldre	La Mauldre	Epone	78217

78	Mauldre	La Mauldre	Gargenville	78267
78	Mauldre	La Mauldre	Gargenville	78267
78	Mauldre	La Mauldre	La Falaise	78230
78	Mauldre	La Mauldre	Mareil-sur-Mauldre	78368
78	Mauldre	La Mauldre	Maule	78380
78	Mauldre	La Mauldre	Mezières-sur-Seine	78402
78	Mauldre	La Mauldre	Montainville	78415
78	Mauldre	La Mauldre	Nezel	78451
78	Oise aval francilienne	L'Oise	Andresy	78015
78	Oise aval francilienne	L'Oise	Conflans-Sainte-Honorine	78172
78	Oise aval francilienne	L'Oise	Maurecourt	78382
78	Seine à Paris	La Seine	Acheres	78005
78	Seine à Paris	La Seine	Andresy	78015
78	Seine à Paris	La Seine	Bougival	78092
78	Seine à Paris	La Seine	Carrieres-Sur-Seine	78124
78	Seine à Paris	La Seine	Chatou	78146
78	Seine à Paris	La Seine	Conflans-Sainte-Honorine	78172
78	Seine à Paris	La Seine	Croissy-Sur-Seine	78190
78	Seine à Paris	La Seine	Houilles	78311
78	Seine à Paris	La Seine	Le Mesnil-Le-Roi	78396
78	Seine à Paris	La Seine	Le Pecq	78481
78	Seine à Paris	La Seine	Le Port-Marly	78502

78	Seine à Paris	La Seine	Maisons-Laffitte	78358
78	Seine à Paris	La Seine	Montesson	78418
78	Seine à Paris	La Seine	Saint-Germain-En-Laye	78551
78	Seine à Paris	La Seine	Sartrouville	78586
78	Seine à Paris	La Seine	Le Vesinet	78650
78	Seine à Paris	La Seine	Louveciennes	78350
78	Seine yvelinoise	La Seine	Acheres	78005
78	Seine yvelinoise	La Seine	Andresy	78015
78	Seine yvelinoise	La Seine	Aubergenville	78029
78	Seine yvelinoise	La Seine	Bennecourt	78057
78	Seine yvelinoise	La Seine	Bonnieres-sur-Seine	78089
78	Seine yvelinoise	La Seine	Carrieres-Sous-Poissy	78123
78	Seine yvelinoise	La Seine	Conflans-Sainte-Honorine	78172
78	Seine yvelinoise	La Seine	Epone	78217
78	Seine yvelinoise	La Seine	Flins-Sur-Seine	78238
78	Seine yvelinoise	La Seine	Follainville-Dennemont	78239
78	Seine yvelinoise	La Seine	Freneuse	78255
78	Seine yvelinoise	La Seine	gaillon-sur-montcient	78261
78	Seine yvelinoise	La Seine	Gargenville	78267
78	Seine yvelinoise	La Seine	Gommecourt	78276
78	Seine yvelinoise	La Seine	Guernes	78290
78	Seine yvelinoise	La Seine	Guerville	78291

78	Seine yvelinoise	La Seine	Hardricourt	78299
78	Seine yvelinoise	La Seine	Issou	78314
78	Seine yvelinoise	La Seine	Juziers	78327
78	Seine yvelinoise	La Seine	Les Mureaux	78440
78	Seine yvelinoise	La Seine	Limay	78335
78	Seine yvelinoise	La Seine	Limetz-Villez	78337
78	Seine yvelinoise	La Seine	Mantes-La-Jolie	78361
78	Seine yvelinoise	La Seine	Mantes-La-Ville	78362
78	Seine yvelinoise	La Seine	Medan	78384
78	Seine yvelinoise	La Seine	Mericourt	78391
78	Seine yvelinoise	La Seine	Meulan-En-Yvelines	78401
78	Seine yvelinoise	La Seine	Mezieres-Sur-Seine	78402
78	Seine yvelinoise	La Seine	Mezy-sur-Seine	78403
78	Seine yvelinoise	La Seine	Moisson	78410
78	Seine yvelinoise	La Seine	Mousseaux-Sur-Seine	78437
78	Seine yvelinoise	La Seine	Notre-Dame-de-la-Mer	78320
78	Seine yvelinoise	La Seine	Poissy	78498
78	Seine yvelinoise	La Seine	Porcheville	78501
78	Seine yvelinoise	La Seine	Rolleboise	78528
78	Seine yvelinoise	La Seine	Rosny-Sur-Seine	78531
78	Seine yvelinoise	La Seine	Saint-Martin-La-Garenne	78567
78	Seine yvelinoise	La Seine	Triel-Sur-Seine	78624

78	Seine yvelinoise	La Seine	Vaux-Sur-Seine	78638
78	Seine yvelinoise	La Seine	Verneuil-Sur-Seine	78642
78	Seine yvelinoise	La Seine	Vernouillet	78643
78	Seine yvelinoise	La Seine	Villennes-Sur-Seine	78672
89	Armançon	L'Armançon	Aisy-Sur-Armancon	89004
89	Armançon	L'Armançon	Ancy-Le-Franc	89005
89	Armançon	L'Armançon	Ancy-Le-Libre	89006
89	Armançon	L'Armançon	Argentenay	89016
89	Armançon	L'Armançon	Argenteuil-Sur-Armancon	89017
89	Armançon	L'Armançon	Bernouil	89038
89	Armançon	L'Armançon	Brienon-Sur-Armancon	89055
89	Armançon	L'Armançon	Butteaux	89061
89	Armançon	L'Armançon	Charmoy	89085
89	Armançon	L'Armançon	Chassignelles	89087
89	Armançon	L'Armançon	Cheney	89098
89	Armançon	L'Armançon	Cheny	89099
89	Armançon	L'Armançon	Cheu	89101
89	Armançon	L'Armançon	Cry	89132
89	Armançon	L'Armançon	Dannemoine	89137
89	Armançon	L'Armançon	Esnon	89156
89	Armançon	L'Armançon	Flogny-La-Chapelle	89169
89	Armançon	L'Armançon	Fulvy	89184

89	Armançon	L'Armançon	Germigny	89186
89	Armançon	L'Armançon	Jaulges	89205
89	Armançon	L'Armançon	Junay	89211
89	Armançon	L'Armançon	Lezennes	89223
89	Armançon	L'Armançon	Migennes	89257
89	Armançon	L'Armançon	Mont-Saint-Sulpice	89268
89	Armançon	L'Armançon	Nuits	89280
89	Armançon	L'Armançon	Ormoy	89282
89	Armançon	L'Armançon	Pacy-Sur-Armancon	89284
89	Armançon	L'Armançon	Percey	89292
89	Armançon	L'Armançon	Perrigny-Sur-Armancon	89296
89	Armançon	L'Armançon	Ravieres	89321
89	Armançon	L'Armançon	Roffey	89323
89	Armançon	L'Armançon	Saint-Florentin	89345
89	Armançon	L'Armançon	Saint-Martin-Sur-Armancon	89355
89	Armançon	L'Armançon	Tanlay	89407
89	Armançon	L'Armançon	Tonnerre	89418
89	Armançon	L'Armançon	Tronchoy	89423
89	Armançon	L'Armançon	Vergigny	89439
89	Armançon	L'Armançon	Vezennes	89447
89	Armançon	L'Armançon	Villiers-Les-Hauts	89470
89	Armançon	L'Armançon	Villiers-Vineux	89474

89	Armançon	L'Armançon	Vireaux	89481
89	Loing amont - Ouanne	L'Ouanne	Charny Oree De Puisaye	89086
89	Serein	Le Serein	Angely	89008
89	Serein	Le Serein	Annay-Sur-Serein	89010
89	Serein	Le Serein	Beaumont	89031
89	Serein	Le Serein	Blacy	89043
89	Serein	Le Serein	Bonnard	89050
89	Serein	Le Serein	Chablis	89068
89	Serein	Le Serein	Chemilly-Sur-Serein	89095
89	Serein	Le Serein	Cheny	89099
89	Serein	Le Serein	Chichee	89104
89	Serein	Le Serein	Dissangis	89141
89	Serein	Le Serein	Grimault	89194
89	Serein	Le Serein	Guillon-Terre-Plaine	89197
89	Serein	Le Serein	Hauterive	89200
89	Serein	Le Serein	Hery	89201
89	Serein	Le Serein	L'isle-Sur-Serein	89204
89	Serein	Le Serein	La Chapelle-Vaupelteigne	89081
89	Serein	Le Serein	Ligny-Le-Chatel	89227
89	Serein	Le Serein	Maligny	89242
89	Serein	Le Serein	Massangis	89246
89	Serein	Le Serein	Molay	89259

89	Serein	Le Serein	Montreal	89267
89	Serein	Le Serein	Noyers	89279
89	Serein	Le Serein	Ormoy	89282
89	Serein	Le Serein	Poilly-Sur-Serein	89303
89	Serein	Le Serein	Pontigny	89307
89	Serein	Le Serein	Rouvray	89328
89	Serein	Le Serein	Sainte-Magnance	89351
89	Serein	Le Serein	Sainte-Vertu	89371
89	Serein	Le Serein	Sauvigny-le-Beureal	89377
89	Serein	Le Serein	Seignelay	89382
89	Serein	Le Serein	Venouse	89437
89	Serein	Le Serein	Vergigny	89439
89	Serein	Le Serein	Villy	89477
89	Yonne amont	L'Yonne	Appoigny	89013
89	Yonne amont	L'Yonne	Augy	89023
89	Yonne amont	L'Yonne	Auxerre	89024
89	Yonne amont	L'Yonne	Bassou	89029
89	Yonne amont	L'Yonne	Bazarnes	89030
89	Yonne amont	L'Yonne	Beaumont	89031
89	Yonne amont	L'Yonne	Bonnard	89050
89	Yonne amont	L'Yonne	Champs-Sur-Yonne	89077
89	Yonne amont	L'Yonne	Chatel-Censoir	89091

89	Yonne amont	L'Yonne	Chemilly-Sur-Yonne	89096
89	Yonne amont	L'Yonne	Cheny	89099
89	Yonne amont	L'Yonne	Chichery	89105
89	Yonne amont	L'Yonne	Coulanges-Sur-Yonne	89119
89	Yonne amont	L'Yonne	Crain	89129
89	Yonne amont	L'Yonne	Deux Rivieres	89130
89	Yonne amont	L'Yonne	Escolives-Sainte-Camille	89155
89	Yonne amont	L'Yonne	Gurgy	89198
89	Yonne amont	L'Yonne	Irancy	89202
89	Yonne amont	L'Yonne	Licheres-Sur-Yonne	89225
89	Yonne amont	L'Yonne	Lucy-Sur-Yonne	89234
89	Yonne amont	L'Yonne	Mailly-La-Ville	89237
89	Yonne amont	L'Yonne	Mailly-Le-Chateau	89238
89	Yonne amont	L'Yonne	Merry-Sur-Yonne	89253
89	Yonne amont	L'Yonne	Moneteau	89263
89	Yonne amont	L'Yonne	Pregilbert	89314
89	Yonne amont	L'Yonne	Saint-Bris-Le-Vineux	89337
89	Yonne amont	L'Yonne	Sainte-Pallaye	89363
89	Yonne amont	L'Yonne	Sery	89394
89	Yonne amont	L'Yonne	Trucy-Sur-Yonne	89424
89	Yonne amont	La Cure	Vermenton	89441
89	Yonne amont	L'Yonne	Vincelles	89478

89	Yonne amont	L'Yonne	Vincelottes	89479
89	Yonne aval	L'Yonne	Armeau	89018
89	Yonne aval	L'Yonne	Bassou	89029
89	Yonne aval	L'Yonne	Bonnard	89050
89	Yonne aval	L'Yonne	Cezy	89067
89	Yonne aval	L'Yonne	Champigny	89074
89	Yonne aval	L'Yonne	Champlay	89075
89	Yonne amont	L'Yonne	Charmoy	89085
89	Yonne aval	L'Yonne	Chaumont	89093
89	Yonne aval	L'Yonne	Cheny	89099
89	Yonne aval	L'Yonne	Courlon-Sur-Yonne	89124
89	Yonne aval	L'Yonne	Courtois-Sur-Yonne	89127
89	Yonne aval	L'Yonne	Cuy	89136
89	Yonne aval	L'Yonne	Epineau-Les-Voves	89152
89	Yonne aval	L'Yonne	Etigny	89160
89	Yonne aval	L'Yonne	Evry	89162
89	Yonne aval	L'Yonne	Gisy-Les-Nobles	89189
89	Yonne aval	L'Yonne	Gron	89195
89	Yonne aval	L'Yonne	Joigny	89206
89	Yonne aval	L'Yonne	Laroche-Saint-Cydroine	89218
89	Yonne aval	L'Yonne	Maillot	89236
89	Yonne aval	L'Yonne	Marsangy	89245

89	Yonne aval	L'Yonne	Michery	89255
89	Yonne aval	L'Yonne	Migennes	89257
89	Yonne aval	L'Yonne	Paron	89287
89	Yonne aval	L'Yonne	Paroy-sur-Tholon	89289
89	Yonne aval	L'Yonne	Passy	89291
89	Yonne aval	L'Yonne	Pont-Sur-Yonne	89309
89	Yonne aval	L'Yonne	Rosoy	89326
89	Yonne aval	L'Yonne	Rousson	89327
89	Yonne aval	L'Yonne	Saint-Aubin-Sur-Yonne	89335
89	Yonne aval	L'Yonne	Saint-Clément	89338
89	Yonne aval	L'Yonne	Saint-Denis-Les-Sens	89342
89	Yonne aval	L'Yonne	Saint-Julien-Du-Sault	89348
89	Yonne aval	L'Yonne	Saint-Martin-Du-Tertre	89354
89	Yonne aval	L'Yonne	Sens	89387
89	Yonne aval	L'Yonne	Serbonnes	89390
89	Yonne aval	L'Yonne	Veron	89443
89	Yonne aval	L'Yonne	Villeblevin	89449
89	Yonne aval	L'Yonne	Villecien	89452
89	Yonne aval	L'Yonne	Villemanoche	89456
89	Yonne aval	L'Yonne	Villenavotte	89458
89	Yonne aval	L'Yonne	Villeneuve-La-Guyard	89460
89	Yonne aval	L'Yonne	Villeneuve-Sur-Yonne	89464

89	Yonne aval	L'Yonne	Villeperrot	89465
89	Yonne aval	L'Yonne	Villevallier	89468
89	Yonne aval	L'Yonne	Vinneuf	89480
91	Seine moyenne	La Seine	Athis-Mons	91027
91	Seine moyenne	La Seine	Corbeil-Essonnes	91174
91	Seine moyenne	La Seine	Crosne	91191
91	Seine moyenne	La Seine	Draveil	91201
91	Seine moyenne	La Seine	Etiolles	91225
91	Seine moyenne	La Seine	Evry	91228
91	Seine moyenne	La Seine	Grigny	91286
91	Seine moyenne	La Seine	Juvisy-Sur-Orge	91326
91	Seine moyenne	La Seine	Le Coudray-Montceaux	91179
91	Seine moyenne	La Seine	Morsang-sur-Orge	91434
91	Seine moyenne	La Seine	Montgeron	91421
91	Seine moyenne	La Seine	Morsang-Sur-Seine	91435
91	Seine moyenne	La Seine	Ris-Orangis	91521
91	Seine moyenne	La Seine	Saint-Germain-Les-Corbeil	91553
91	Seine moyenne	La Seine	Saint-Pierre-Du-Perry	91573
91	Seine moyenne	La Seine	Saintry-Sur-Seine	91577
91	Seine moyenne	La Seine	Savigny-sur-Orge	91589
91	Seine moyenne	La Seine	Soisy-Sur-Seine	91600
91	Seine moyenne	La Seine	Vigneux-Sur-Seine	91687

91	Seine moyenne	La Seine	Villemoisson-sur-Orge	91667
91	Seine moyenne	La Seine	Viry-Chatillon	91687
91	Seine moyenne	La Seine	Yerres	91691
91	Yerres	L'Yerres	Boussy-Saint-Antoine	91097
91	Yerres	L'Yerres	Brunoy	91114
91	Yerres	L'Yerres	Crosne	91191
91	Yerres	L'Yerres	Epinay-sous-Senart	91215
91	Yerres	L'Yerres	Montgeron	91421
91	Yerres	L'Yerres	Quincy-sous-Senart	91514
91	Yerres	L'Yerres	Varennes-Jarcy	91631
91	Yerres	L'Yerres	Vigneux-Sur-Seine	91657
91	Yerres	L'Yerres	Yerres	91691
92	Seine à Paris	La Seine	Asnieres-Sur-Seine	92004
92	Seine à Paris	La Seine	Bois-Colombes	92009
92	Seine à Paris	La Seine	Boulogne-Billancourt	92012
92	Seine à Paris	La Seine	Clichy	92024
92	Seine à Paris	La Seine	Colombes	92025
92	Seine à Paris	La Seine	Courbevoie	92026
92	Seine à Paris	La Seine	Gennevilliers	92036
92	Seine à Paris	La Seine	Issy-Les-Moulineaux	92040
92	Seine à Paris	La Seine	Levallois-Perret	92044
92	Seine à Paris	La Seine	Meudon	92048

92	Seine à Paris	La Seine	Nanterre	92050
92	Seine à Paris	La Seine	Neuilly-Sur-Seine	92051
92	Seine à Paris	La Seine	Puteaux	92062
92	Seine à Paris	La Seine	Reuil-Malmaison	92063
92	Seine à Paris	La Seine	Saint-Cloud	92064
92	Seine à Paris	La Seine	Sevres	92072
92	Seine à Paris	La Seine	Suresnes	92073
92	Seine à Paris	La Seine	Villeneuve-La-Garenne	92078
93	Marne de Condé à Charenton	La Marne	Gagny	93032
93	Marne de Condé à Charenton	La Marne	Gournay-Sur-Marne	93033
93	Marne de Condé à Charenton	La Marne	Neuilly-Plaisance	93049
93	Marne de Condé à Charenton	La Marne	Neuilly-Sur-Marne	93050
93	Marne de Condé à Charenton	La Marne	Noisy-Le-Grand	93051
93	Seine à Paris	La Seine	Epinay-Sur-Seine	93031
93	Seine à Paris	La Seine	L'ile-Saint-Denis	93039
93	Seine à Paris	La Seine	Saint-Denis	93066
93	Seine à Paris	La Seine	Saint-Ouen	93070
94	Marne de Condé à Charenton	La Marne	Alfortville	94002
94	Marne de Condé à Charenton	La Marne	Bonneuil-Sur-Marne	94011
94	Marne de Condé à Charenton	La Marne	Bry-Sur-Marne	94015
94	Marne de Condé à Charenton	La Marne	Champigny-Sur-Marne	94017
94	Marne de Condé à Charenton	La Marne	Charenton-Le-Pont	94018

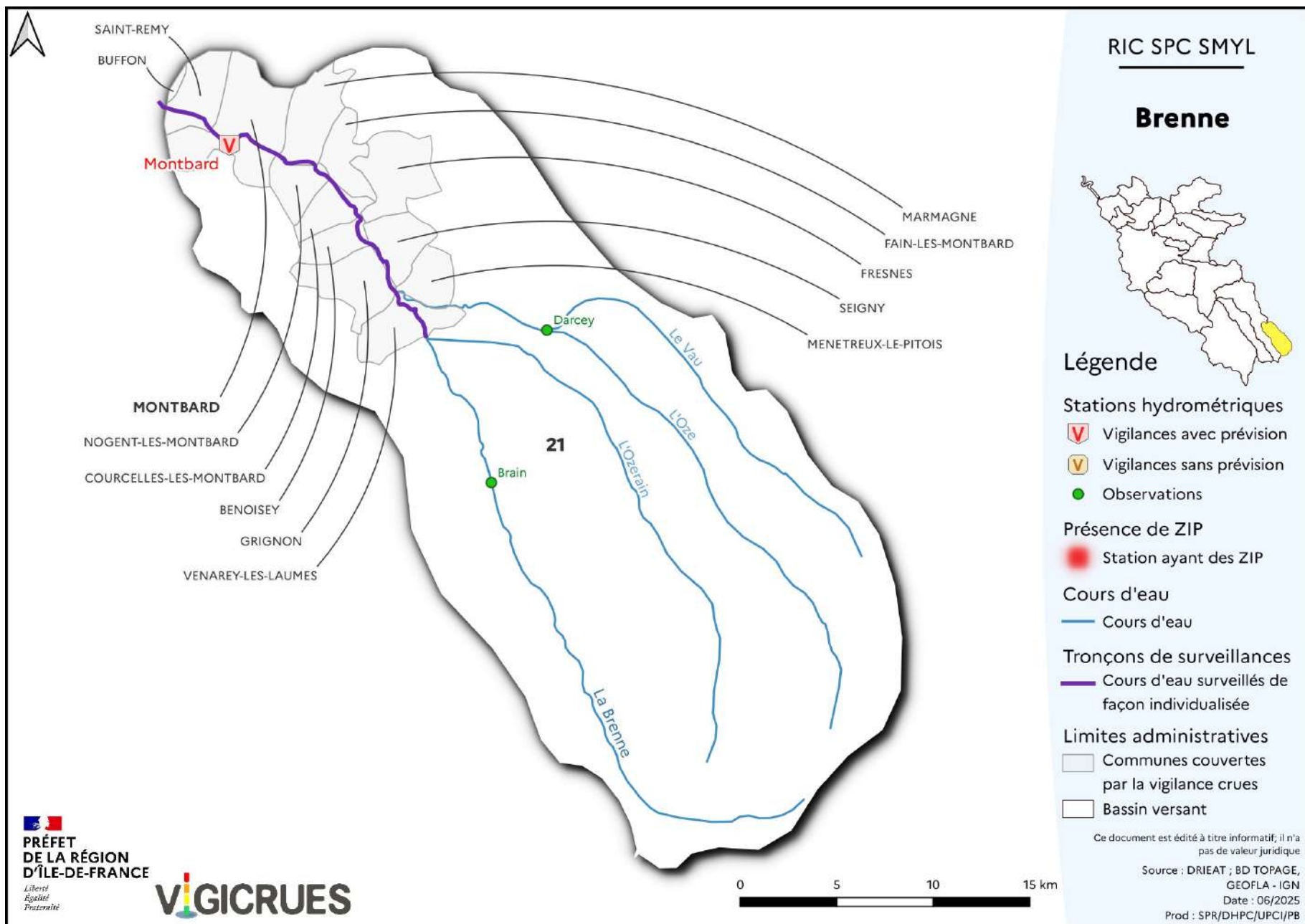
94	Marne de Condé à Charenton	La Marne	Chennevieres-Sur-Marne	94019
94	Marne de Condé à Charenton	La Marne	Creteil	94028
94	Marne de Condé à Charenton	La Marne	Joinville-Le-Pont	94042
94	Marne de Condé à Charenton	La Marne	Le Perreux-Sur-Marne	94058
94	Marne de Condé à Charenton	La Marne	Maisons-Alfort	94046
94	Marne de Condé à Charenton	La Marne	Nogent-Sur-Marne	94052
94	Marne de Condé à Charenton	La Marne	Ormesson-Sur-Marne	94055
94	Marne de Condé à Charenton	La Marne	Saint-Maur-Des-Fosses	94068
94	Marne de Condé à Charenton	La Marne	Saint-Maurice	94069
94	Marne de Condé à Charenton	La Marne	Sucy-En-Brie	94071
94	Seine à Paris	La Seine	Charenton-Le-Pont	94018
94	Seine à Paris	La Seine	Ivry-Sur-Seine	94041
94	Seine moyenne	La Seine	Ablon-Sur-Seine	94001
94	Seine moyenne	La Seine	Alfortville	94002
94	Seine moyenne	La Seine	Charenton-Le-Pont	94018
94	Seine moyenne	La Seine	Choisy-Le-Roi	94022
94	Seine moyenne	La Seine	Creteil	94028
94	Seine moyenne	La Seine	Ivry-Sur-Seine	94041
94	Seine moyenne	La Seine	Maisons-Alfort	94046
94	Seine moyenne	La Seine	Orly	94054
94	Seine moyenne	La Seine	Saint-Maurice	94069
94	Seine moyenne	La Seine	Valenton	94074

94	Seine moyenne	La Seine	Villeneuve-Le-Roi	94077
94	Seine moyenne	La Seine	Villeneuve-Saint-Georges	94078
94	Seine moyenne	La Seine	Vitry-Sur-Seine	94081
94	Yerres	L'Yerres	Mandres-les-Roses	94047
94	Yerres	L'Yerres	Perigny	94056
94	Yerres	L'Yerres	Villeneuve-Saint-Georges	94078
95	Oise aval francilienne	L'Oise	Asnieres-Sur-Oise	95026
95	Oise aval francilienne	L'Oise	Auvers-Sur-Oise	95039
95	Oise aval francilienne	L'Oise	Beaumont-Sur-Oise	95052
95	Oise aval francilienne	L'Oise	Bernes-Sur-Oise	95058
95	Oise aval francilienne	L'Oise	Bruyeres-Sur-Oise	95116
95	Oise aval francilienne	L'Oise	Butry-Sur-Oise	95120
95	Oise aval francilienne	L'Oise	Cergy	95127
95	Oise aval francilienne	L'Oise	Champagne-Sur-Oise	95134
95	Oise aval francilienne	L'Oise	Eragny	95218
95	Oise aval francilienne	L'Oise	Jouy-Le-Moutier	95323
95	Oise aval francilienne	L'Oise	L'isle-Adam	95313
95	Oise aval francilienne	L'Oise	Meriel	95392
95	Oise aval francilienne	L'Oise	Mery-Sur-Oise	95394
95	Oise aval francilienne	L'Oise	Mours	95436
95	Oise aval francilienne	L'Oise	Neuville-Sur-Oise	95450
95	Oise aval francilienne	L'Oise	Noisy-sur-Oise	95456

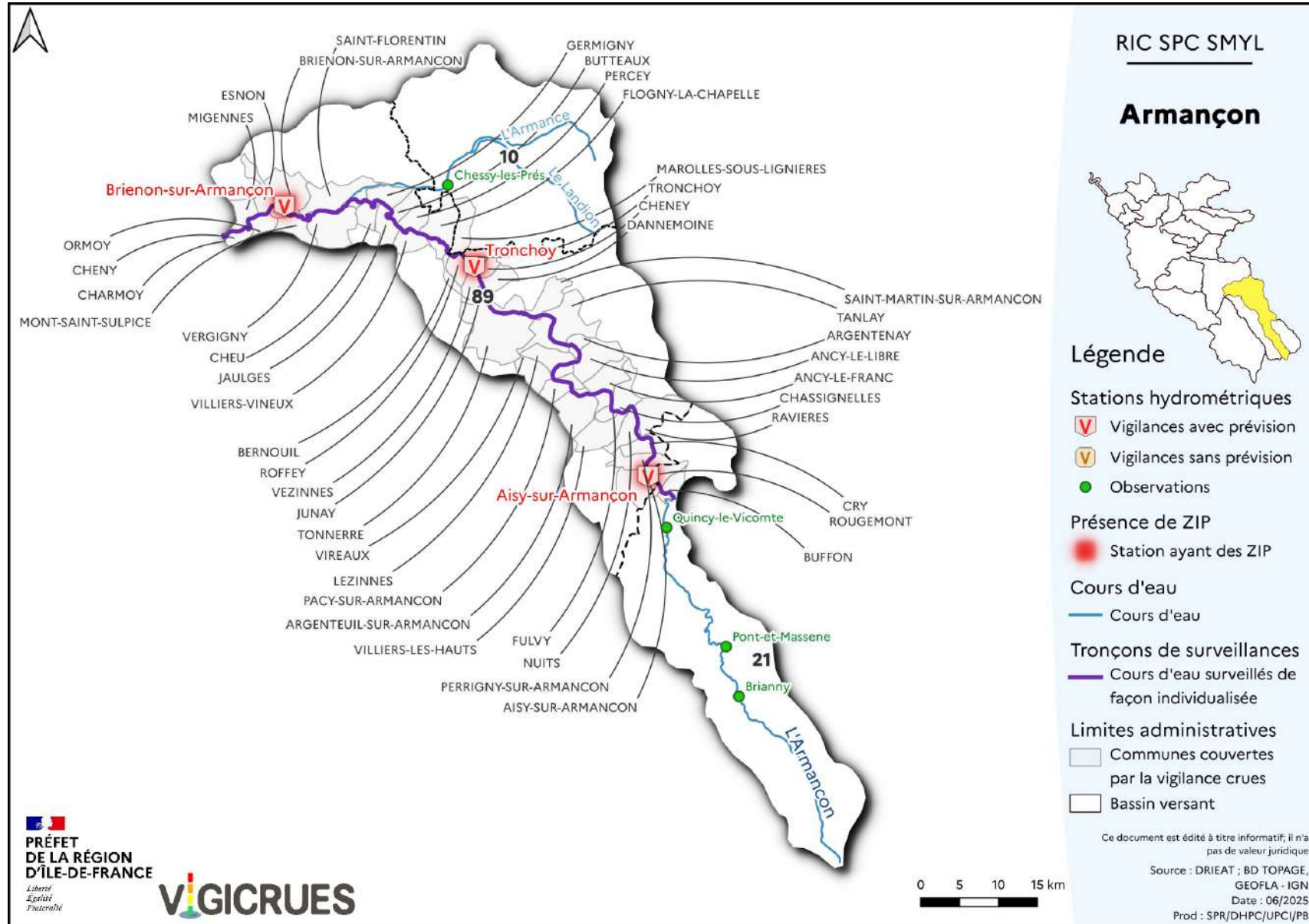
95	Oise aval francilienne	L'Oise	Parmain	95480
95	Oise aval francilienne	L'Oise	Persan	95487
95	Oise aval francilienne	L'Oise	Pontoise	95500
95	Oise aval francilienne	L'Oise	Saint-Ouen-L'aumone	95572
95	Oise aval francilienne	L'Oise	Valmondois	95628
95	Oise aval francilienne	L'Oise	Vaureal	95637
95	Seine à Paris	La Seine	Argenteuil	95018
95	Seine à Paris	La Seine	Bezons	95063
95	Seine à Paris	La Seine	Corneilles-En-Parisis	95176
95	Seine à Paris	La Seine	Herblay	95306
95	Seine à Paris	La Seine	La Frette-Sur-Seine	95257
95	Seine yvelinoise	La Seine	La Roche-Guyon	95523
95	Seine yvelinoise	La Seine	Vetheuil	95651

4.b. Carte de localisation des communes sur les tronçons de vigilance

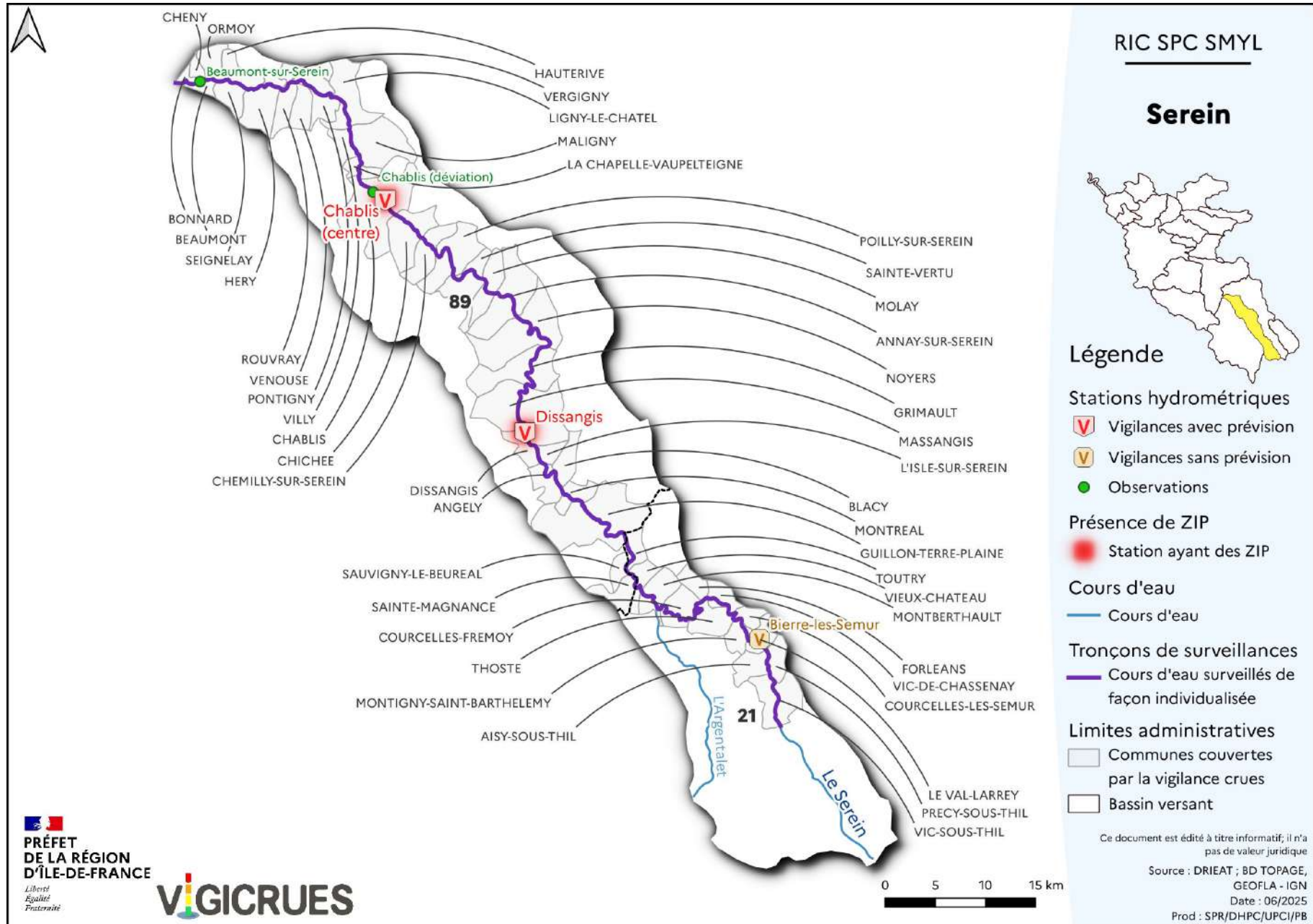
4.b.1. Brenne



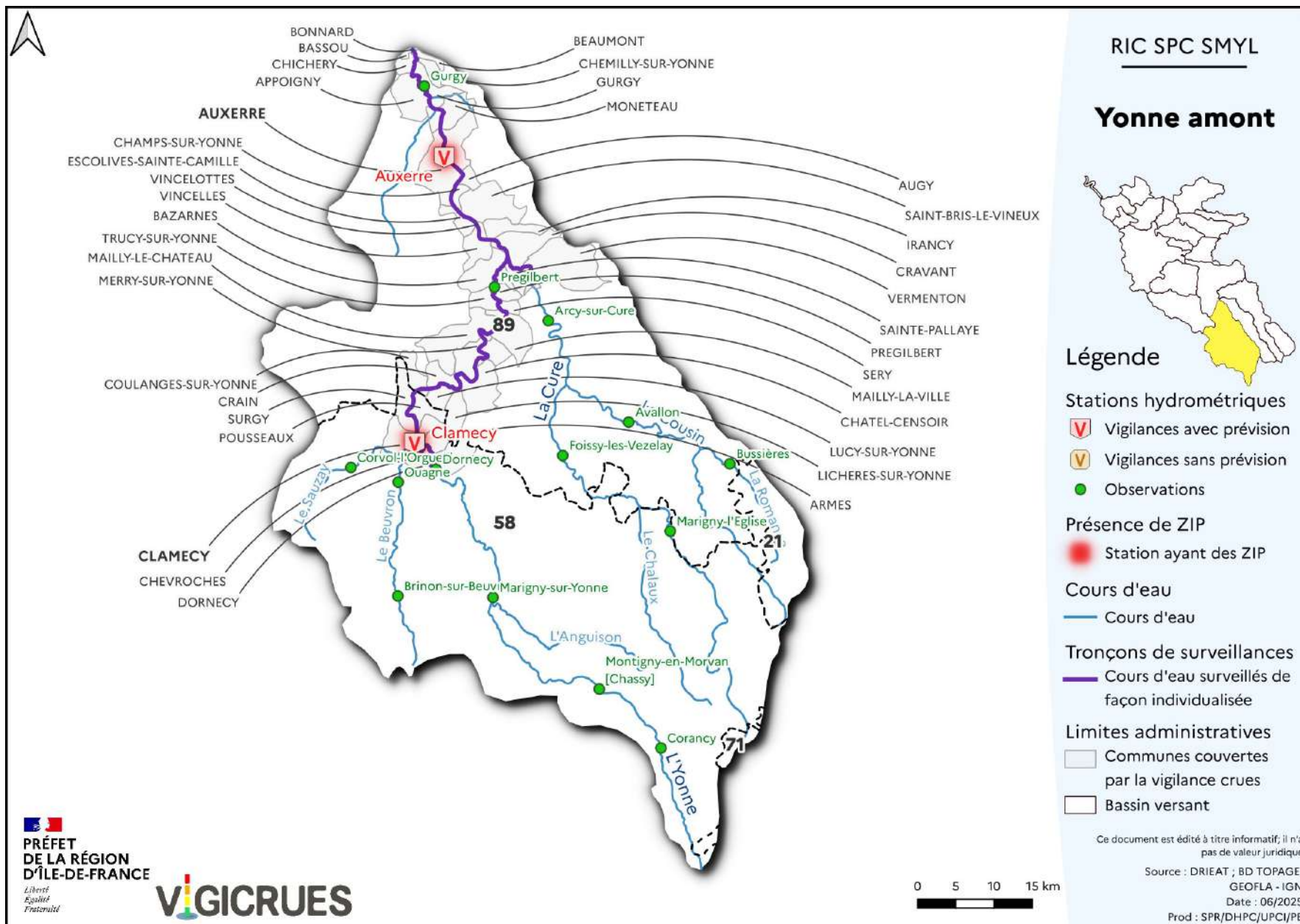
4.b.2. Armançon



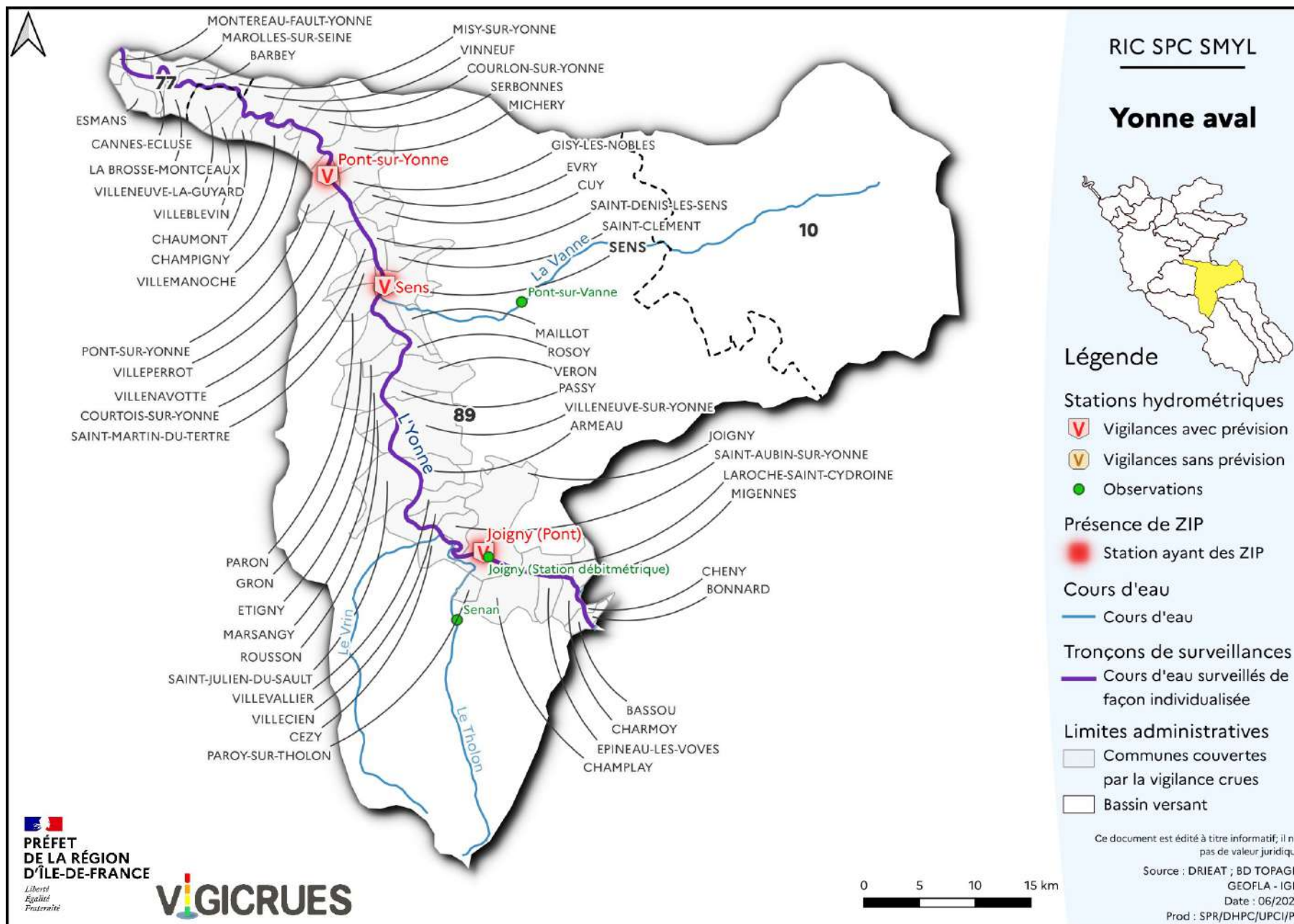
4.b.3. Serein



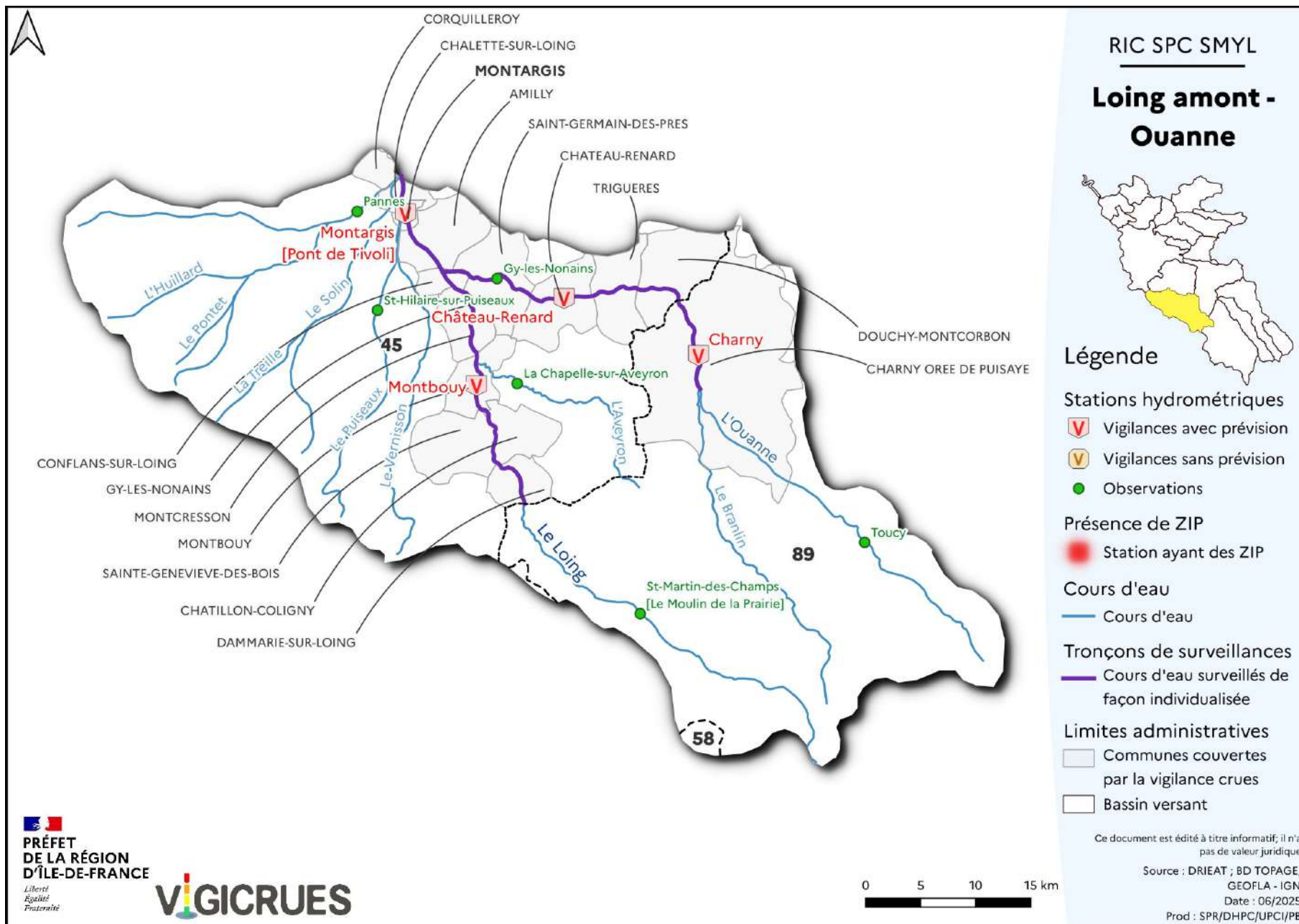
4.b.4. Yonne amont



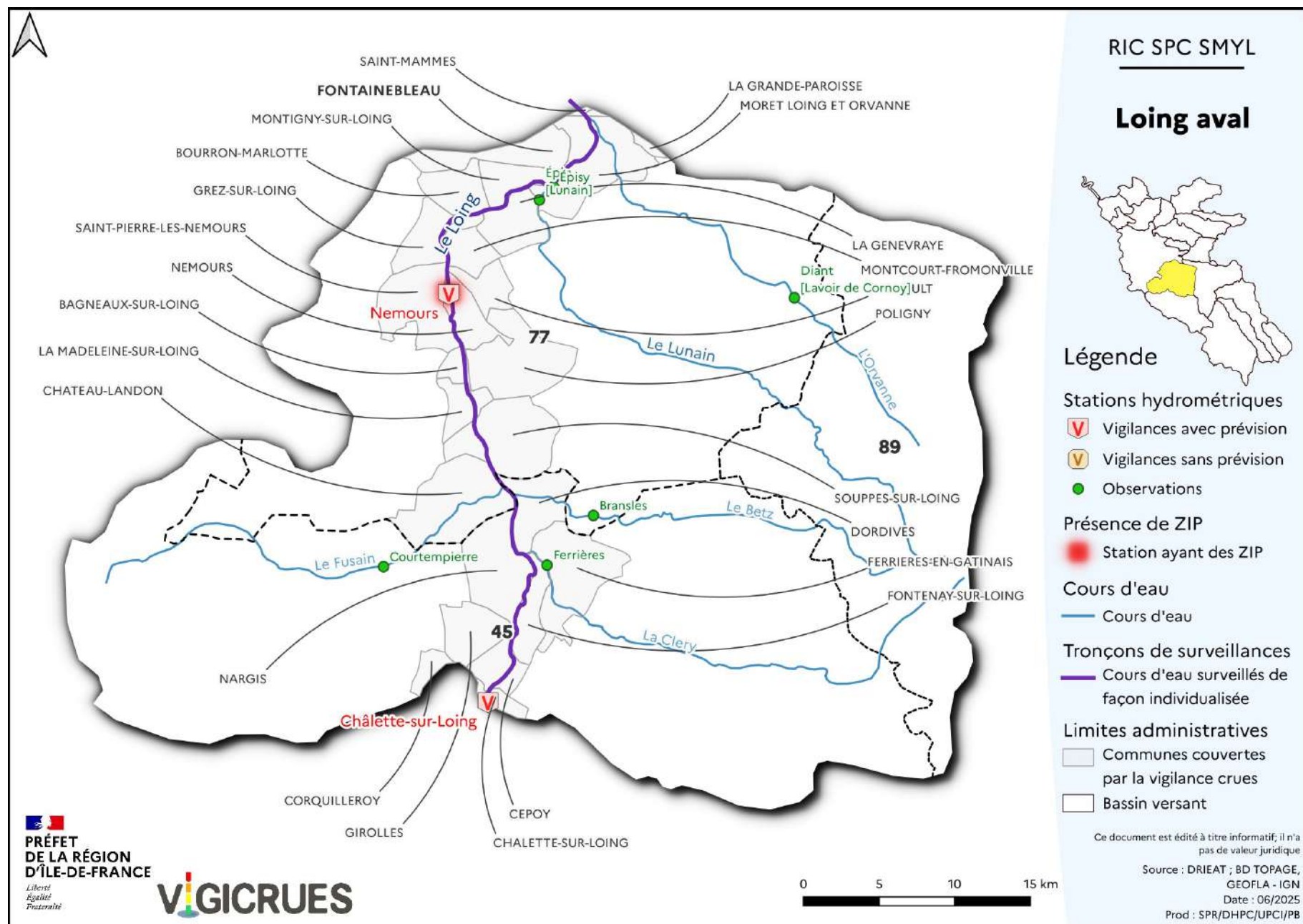
4.b.5. Yonne aval



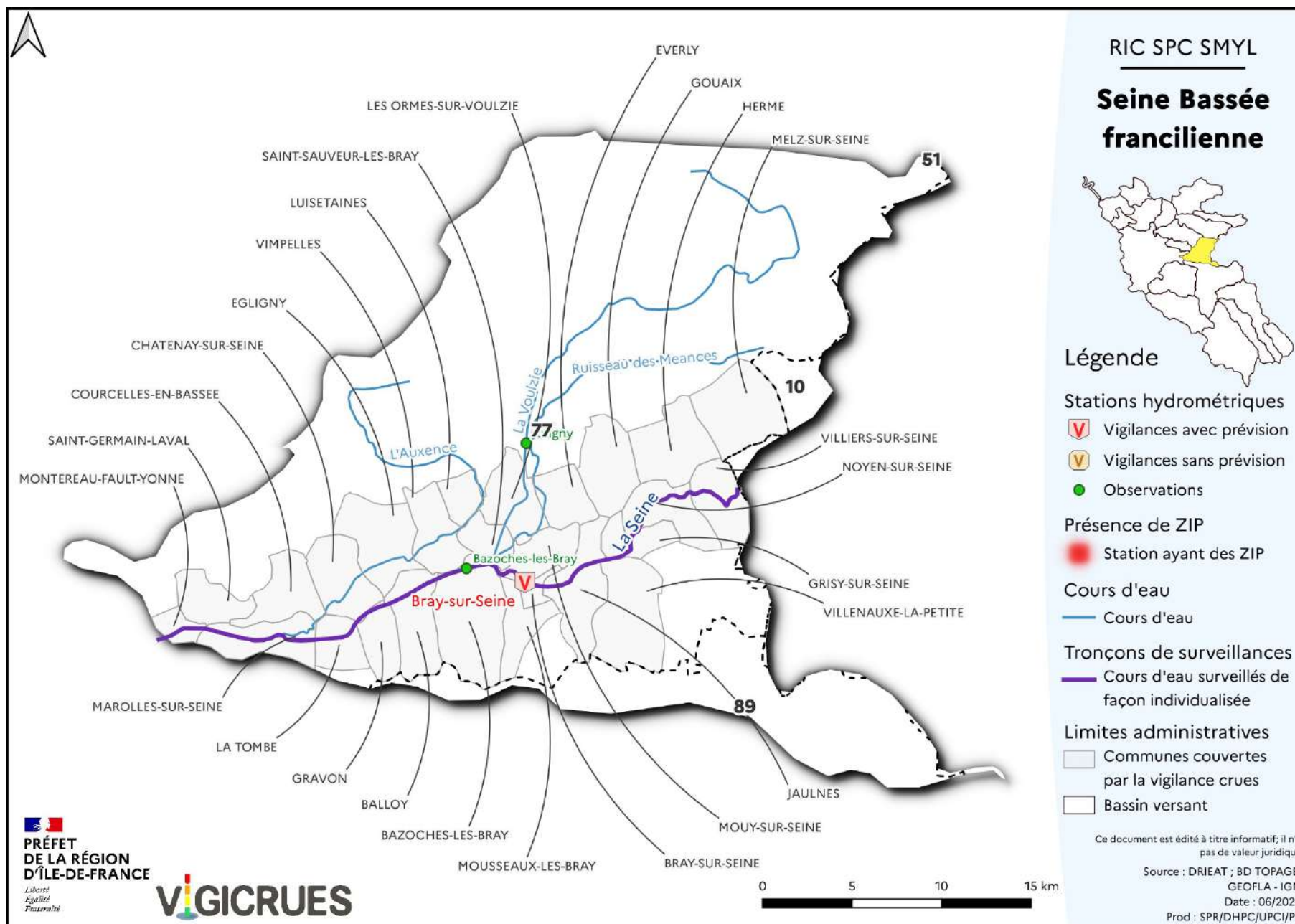
4.b.6. Loing amont – Ouanne



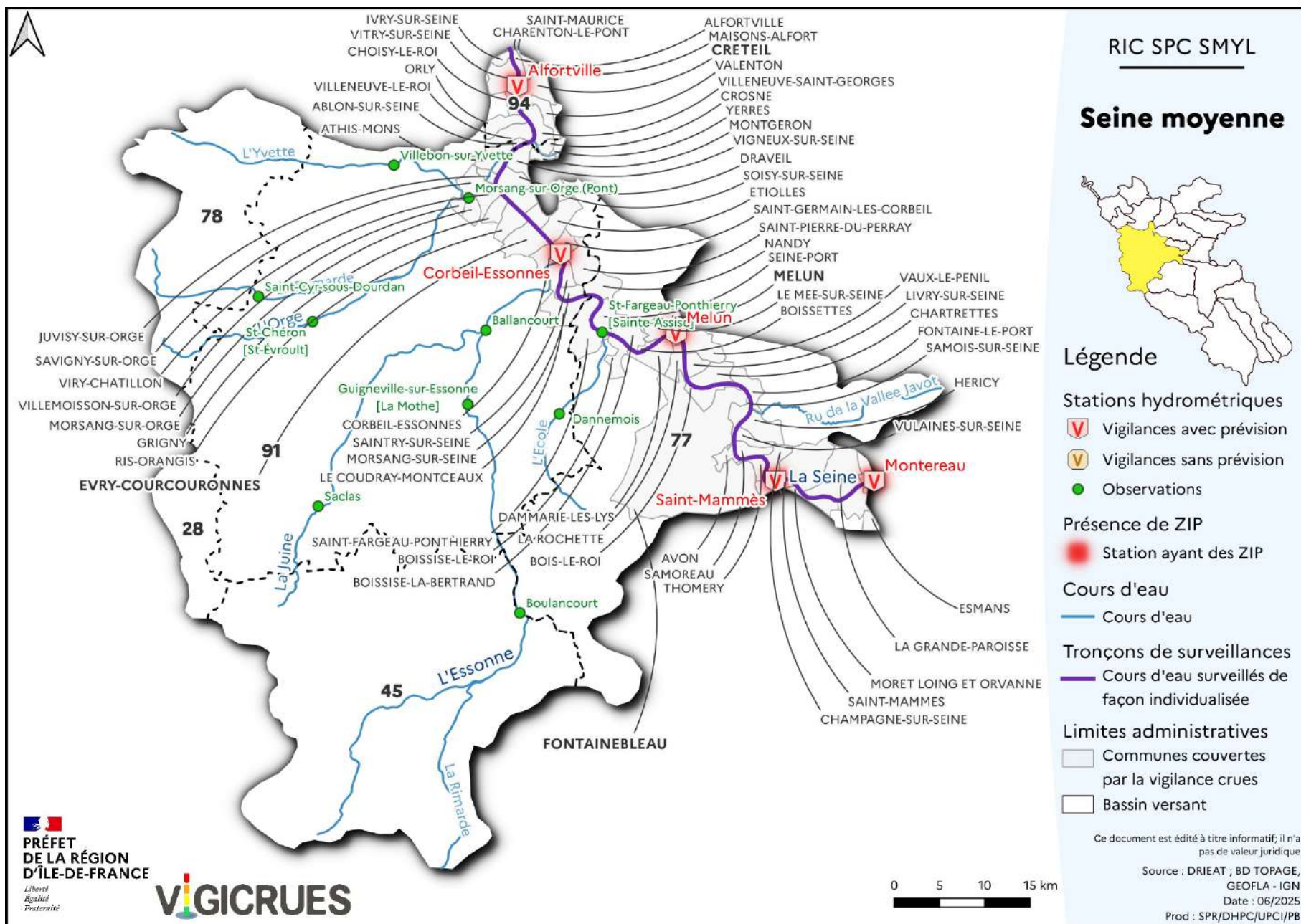
4.b.7. Loing aval



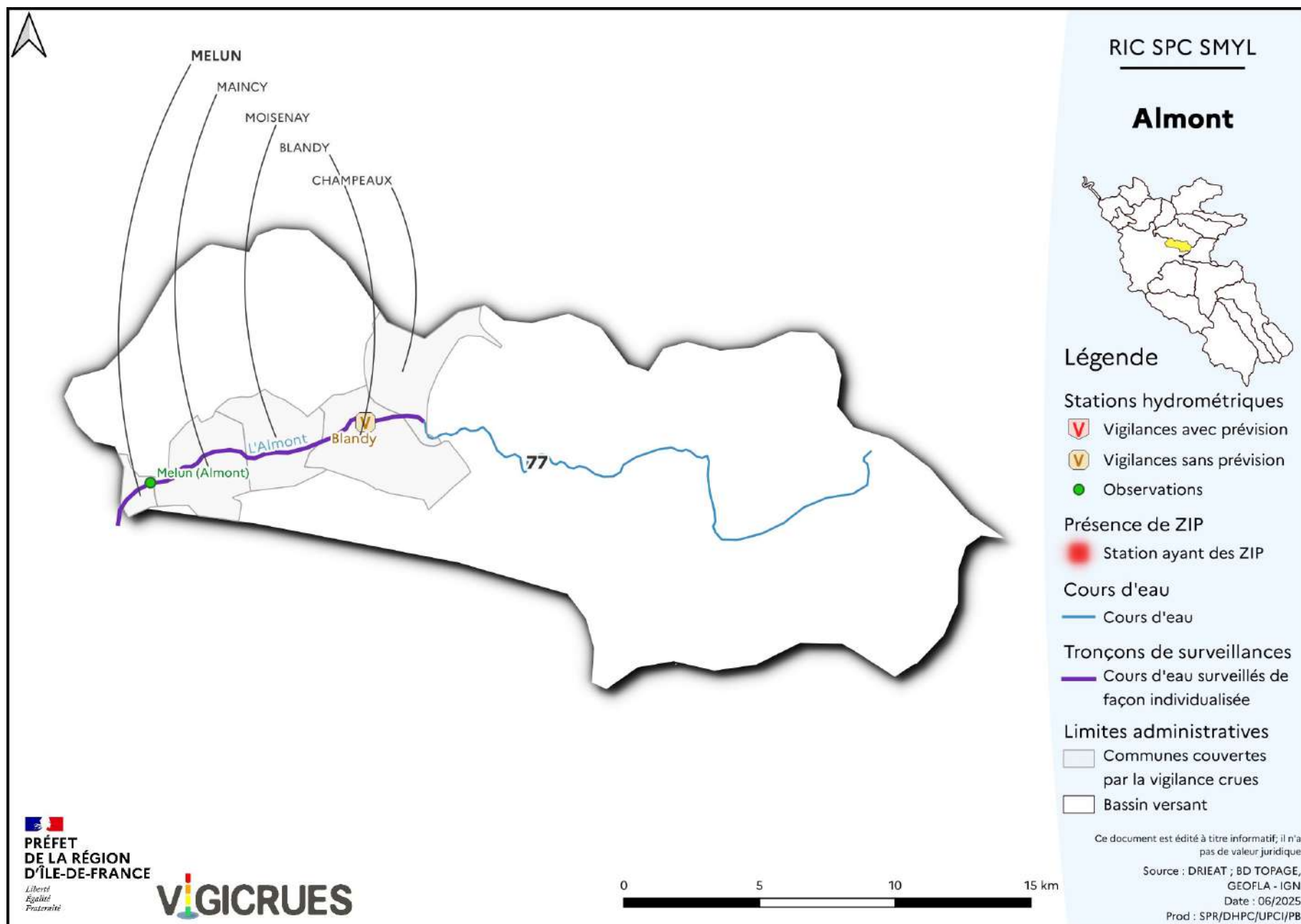
4.b.8. Seine Bassée francilienne



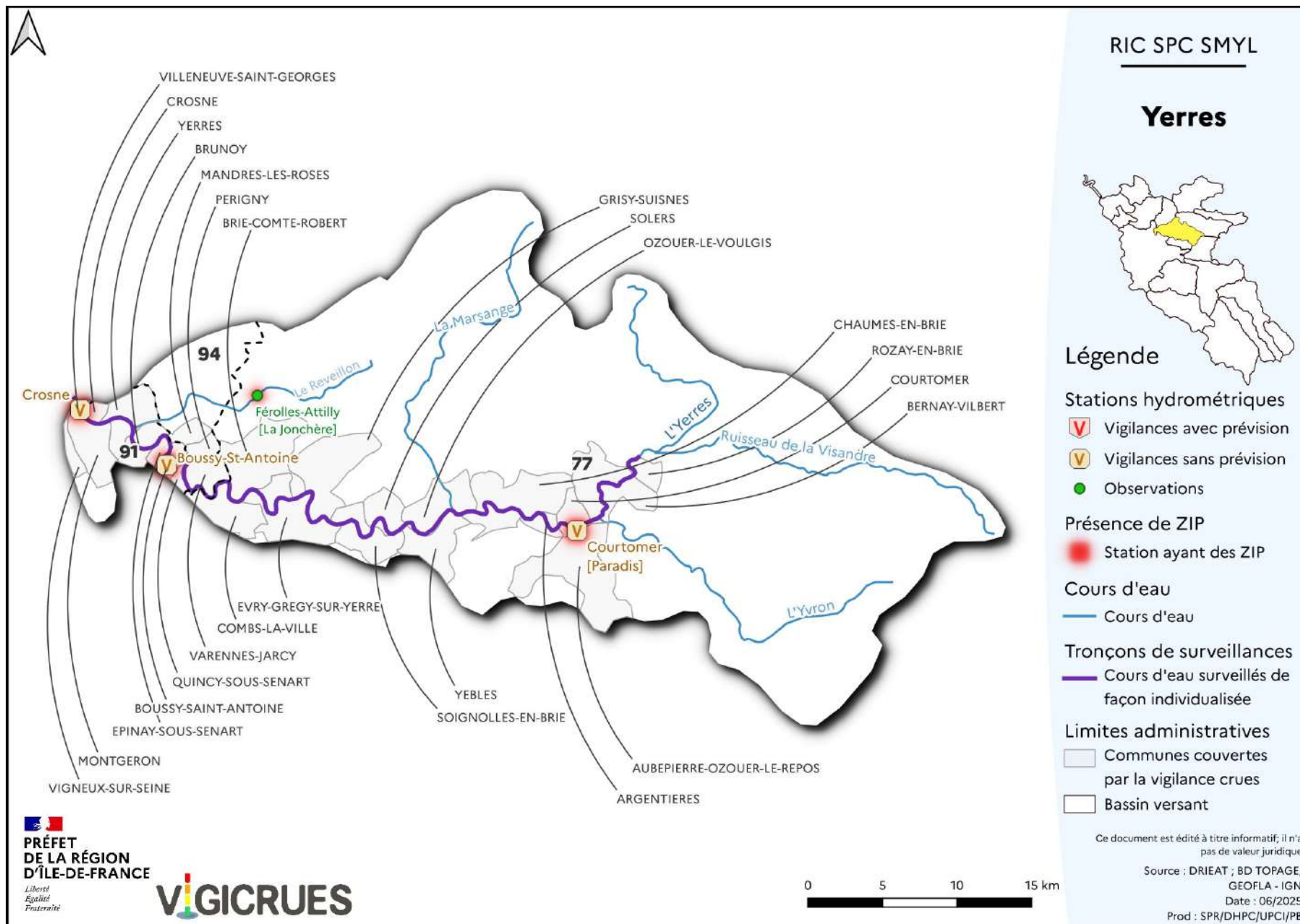
4.b.9. Seine moyenne



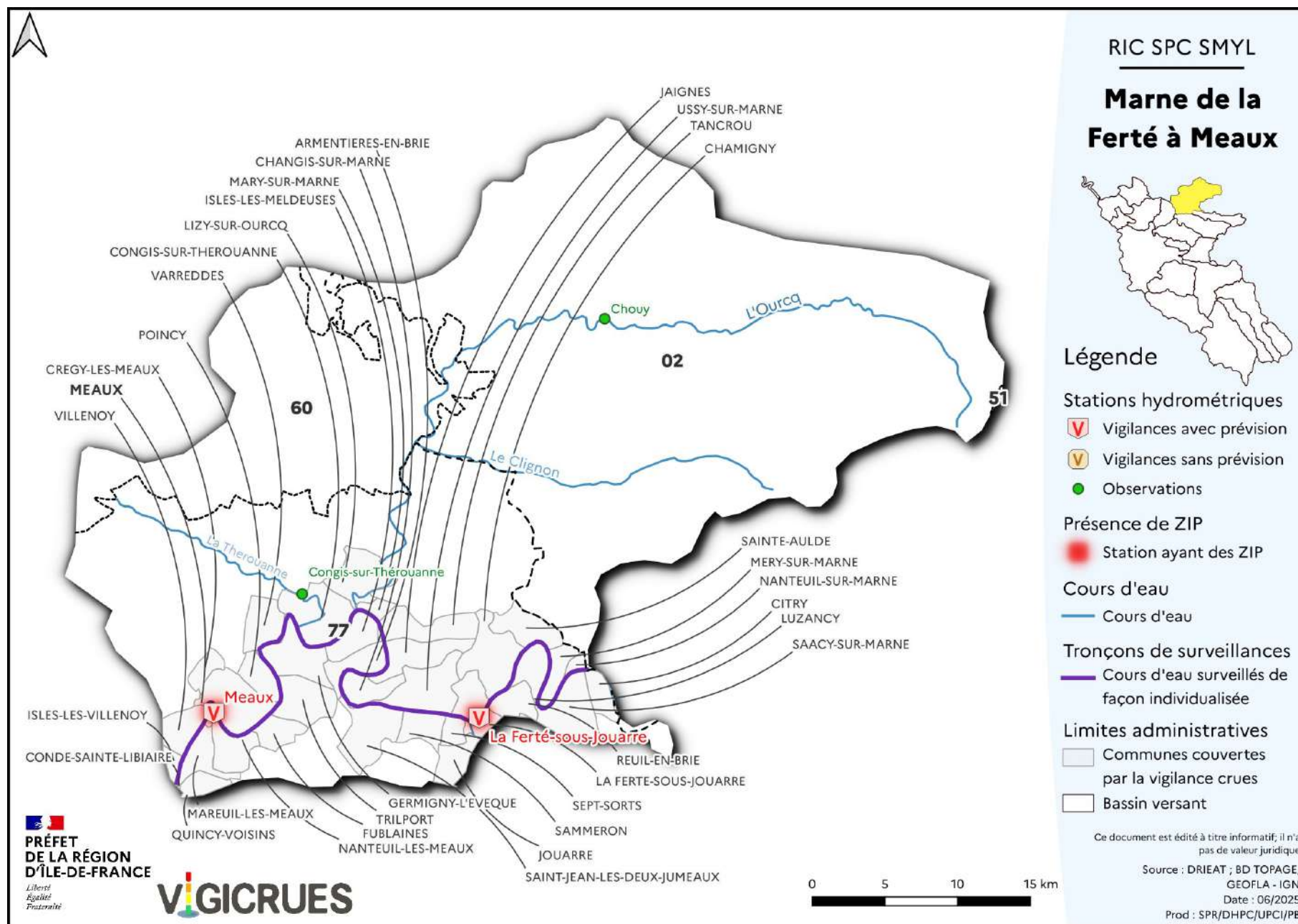
4.b.10. Almont



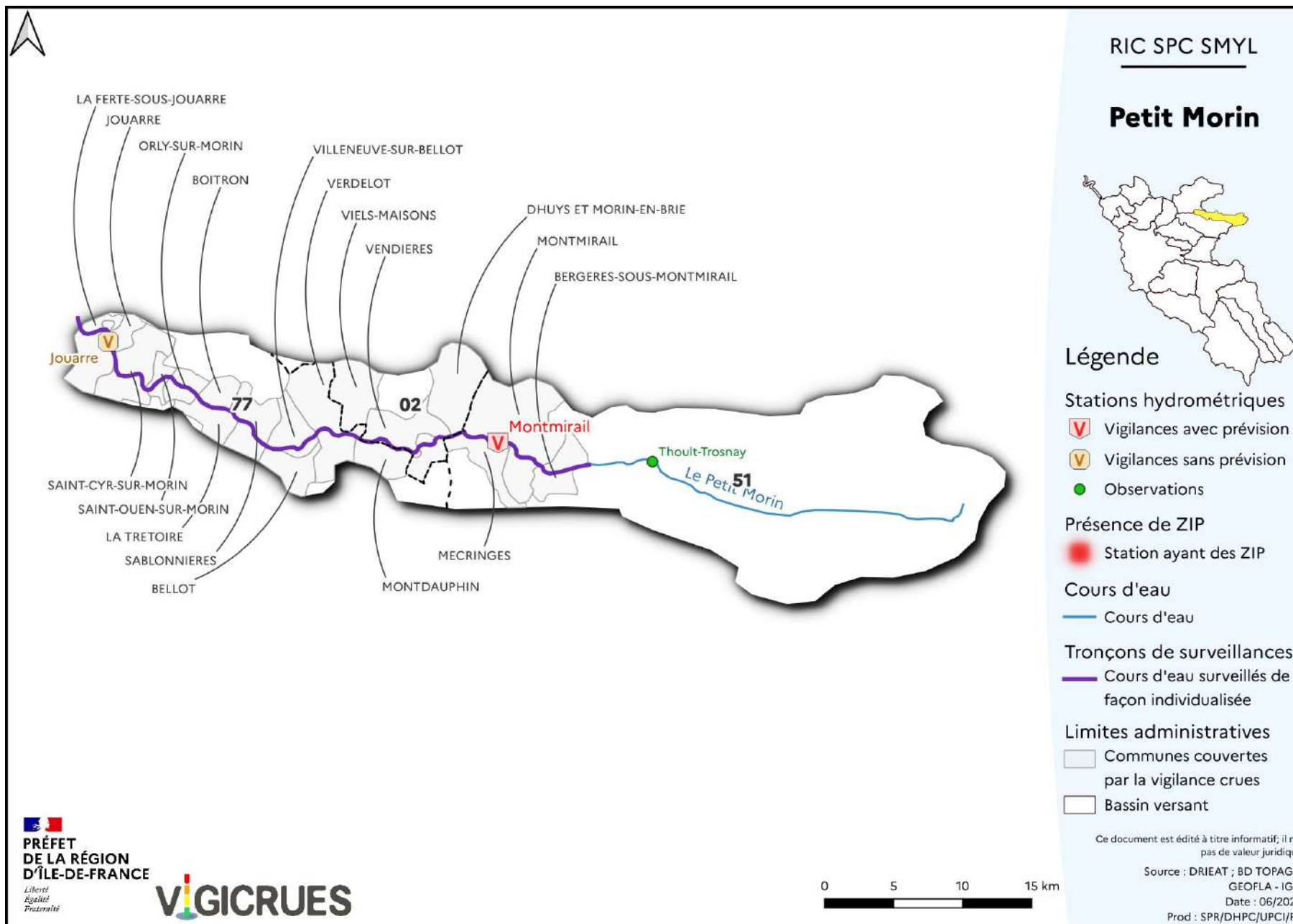
4.b.11. Yerres



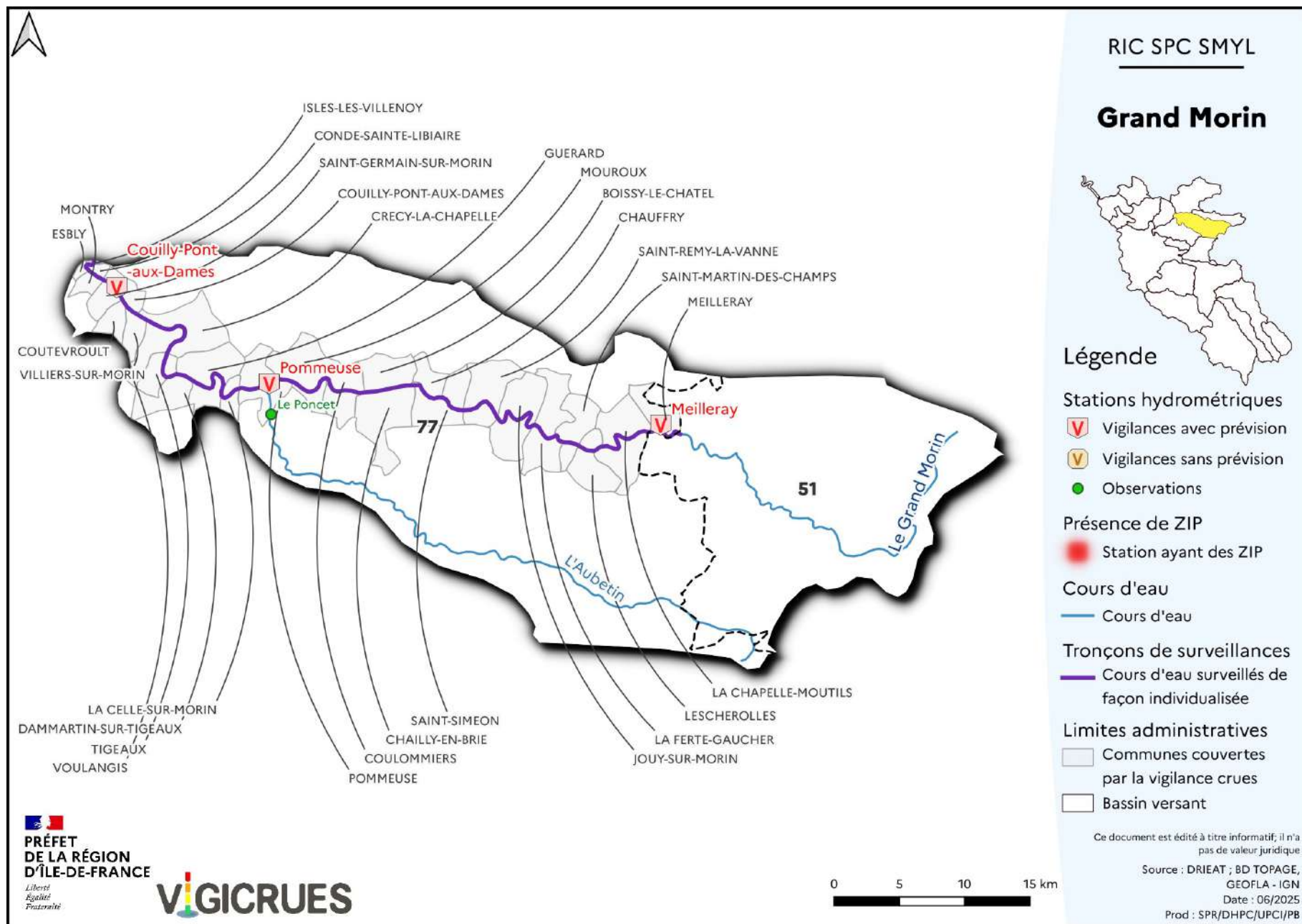
4.b.12. Marne de la Ferté à Meaux



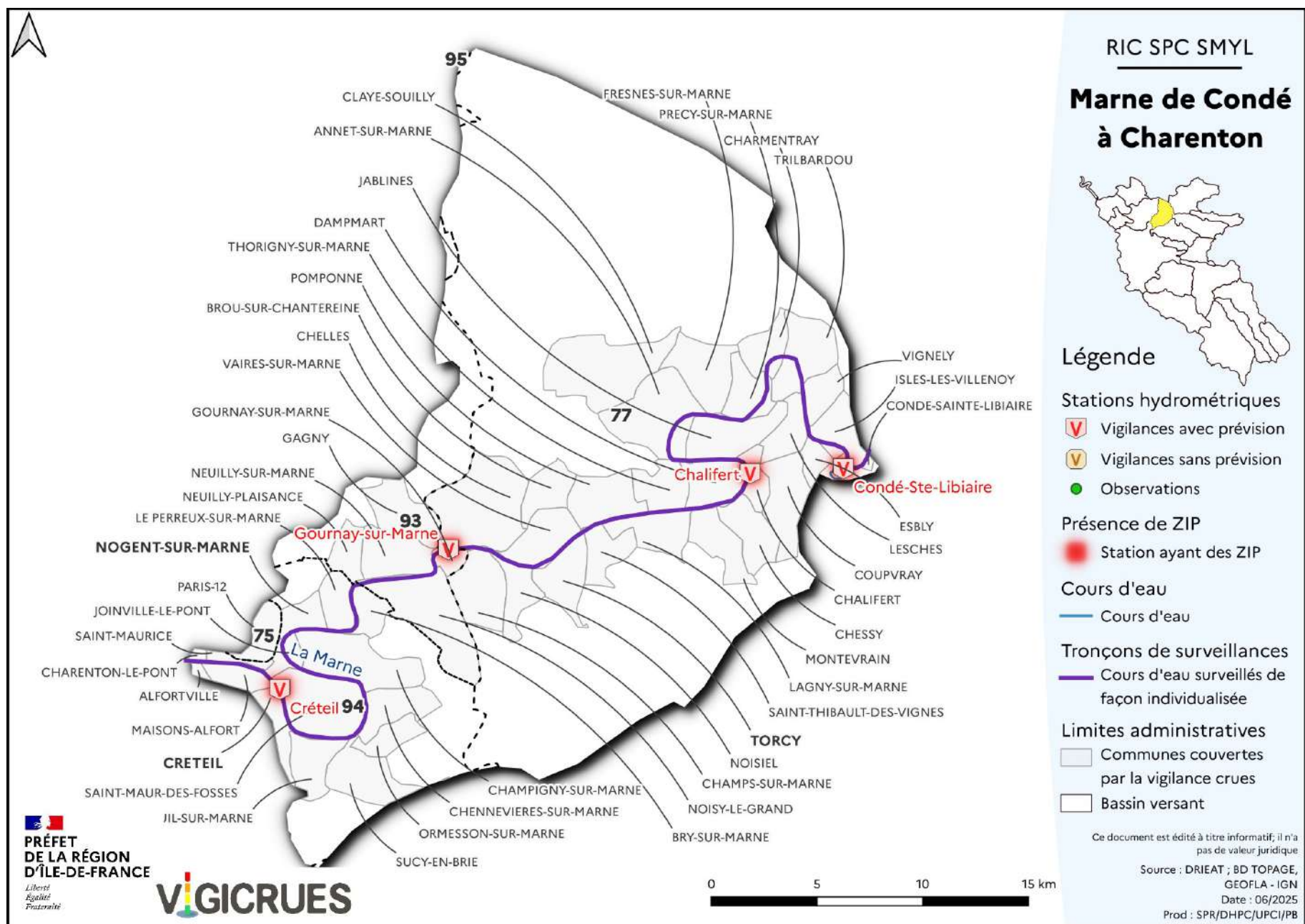
4.b.13. Petit Morin



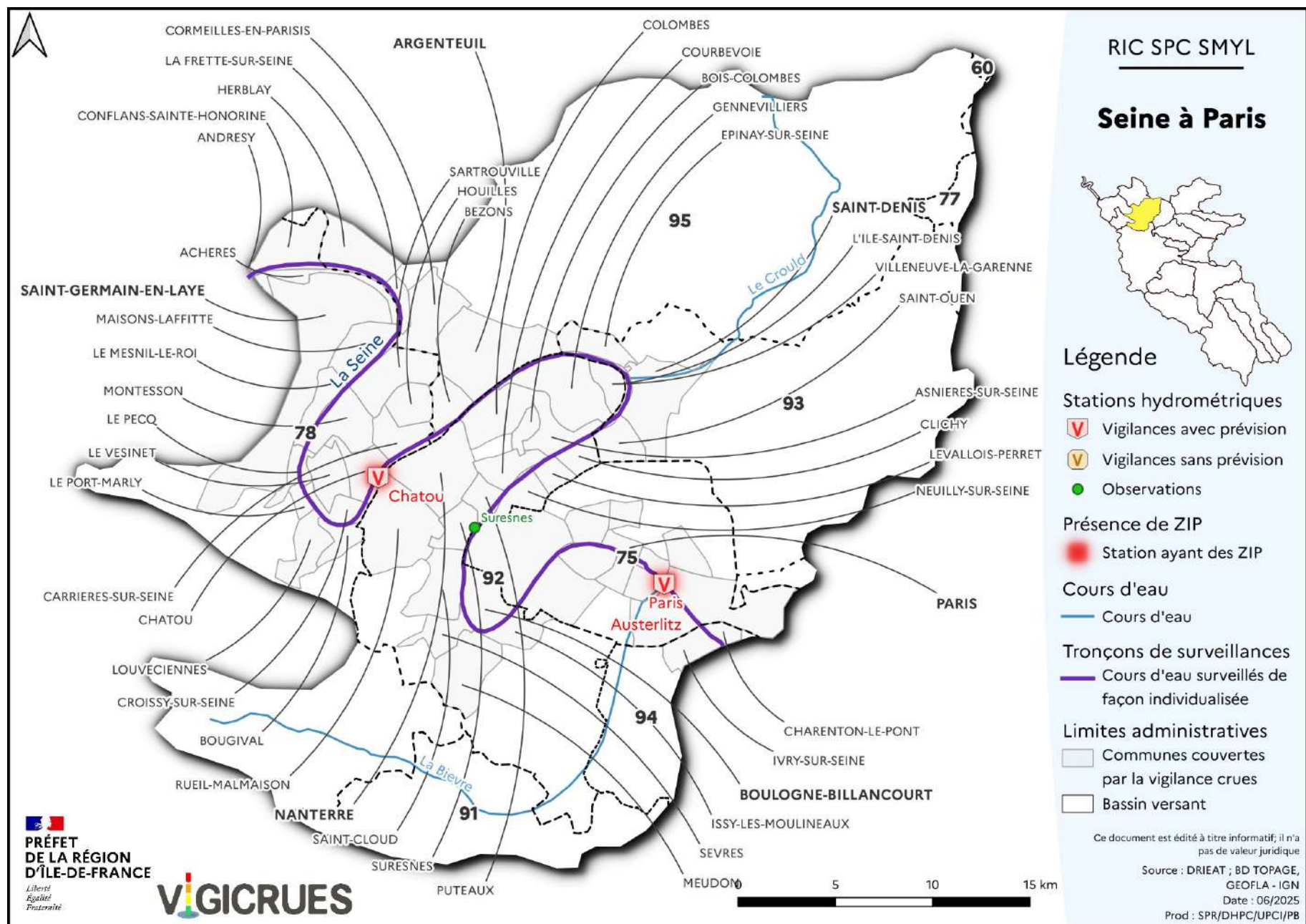
4.b.14. Grand Morin



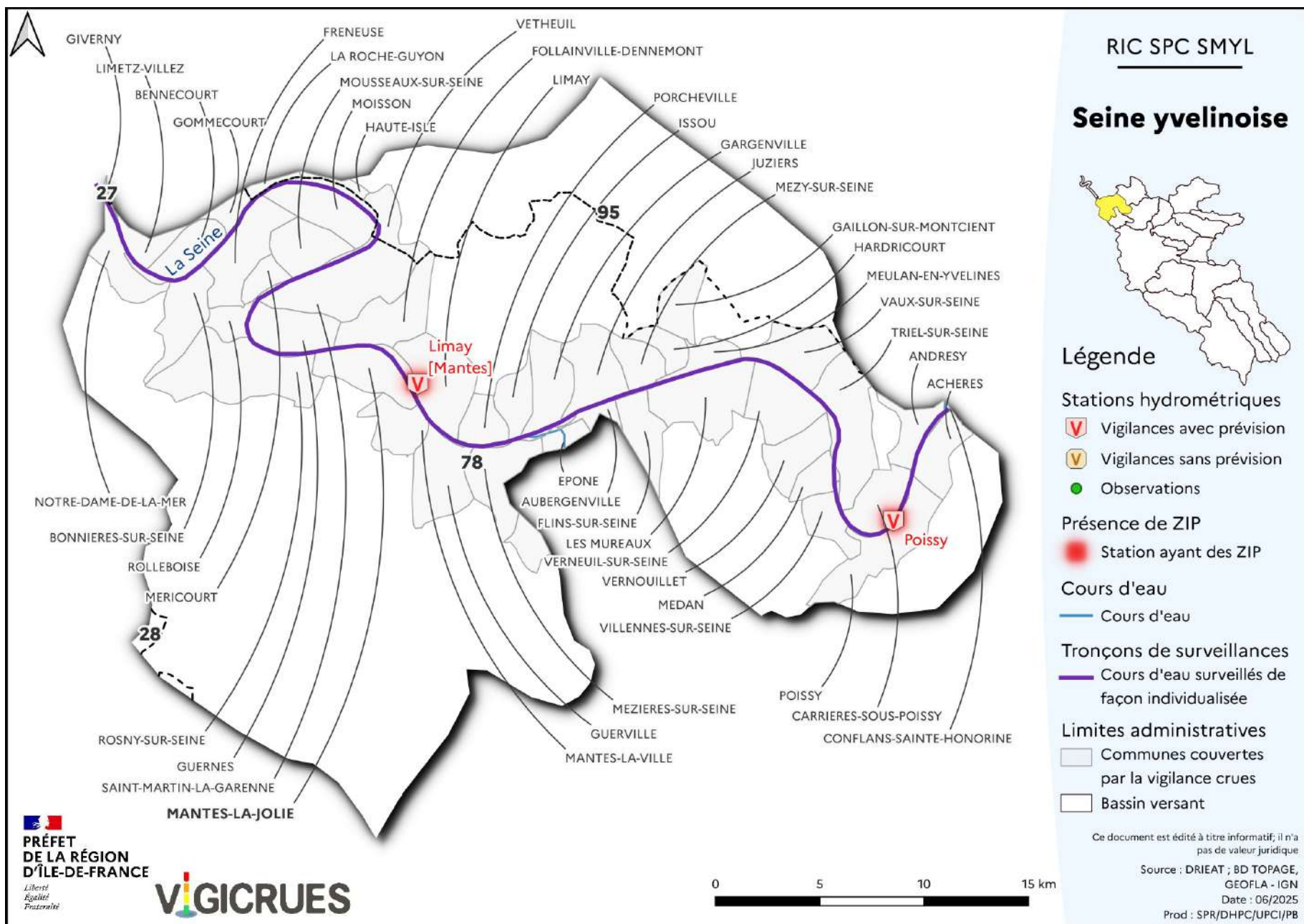
4.b.15. Marne de Condé à Charenton



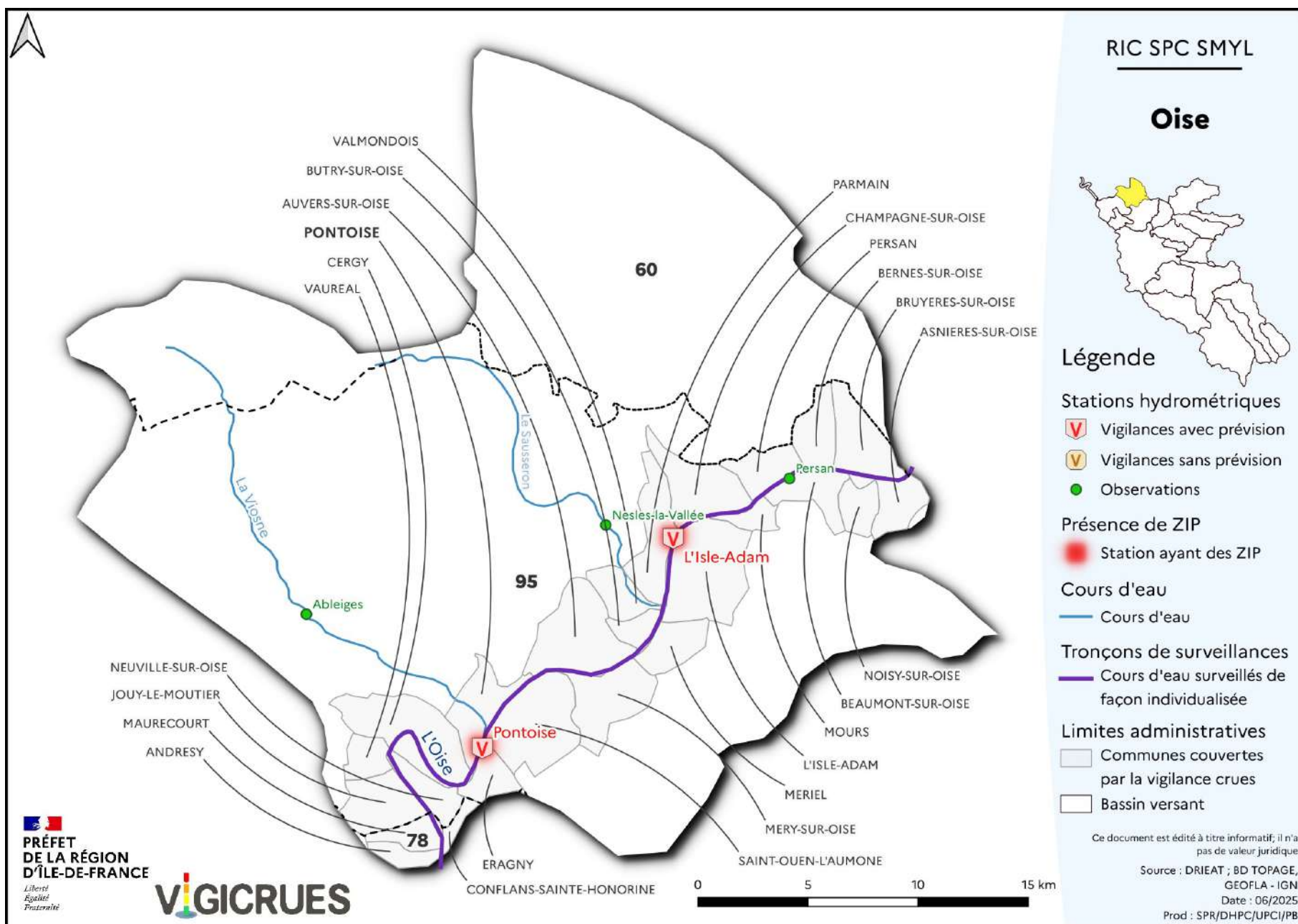
4.b.16. Seine à Paris



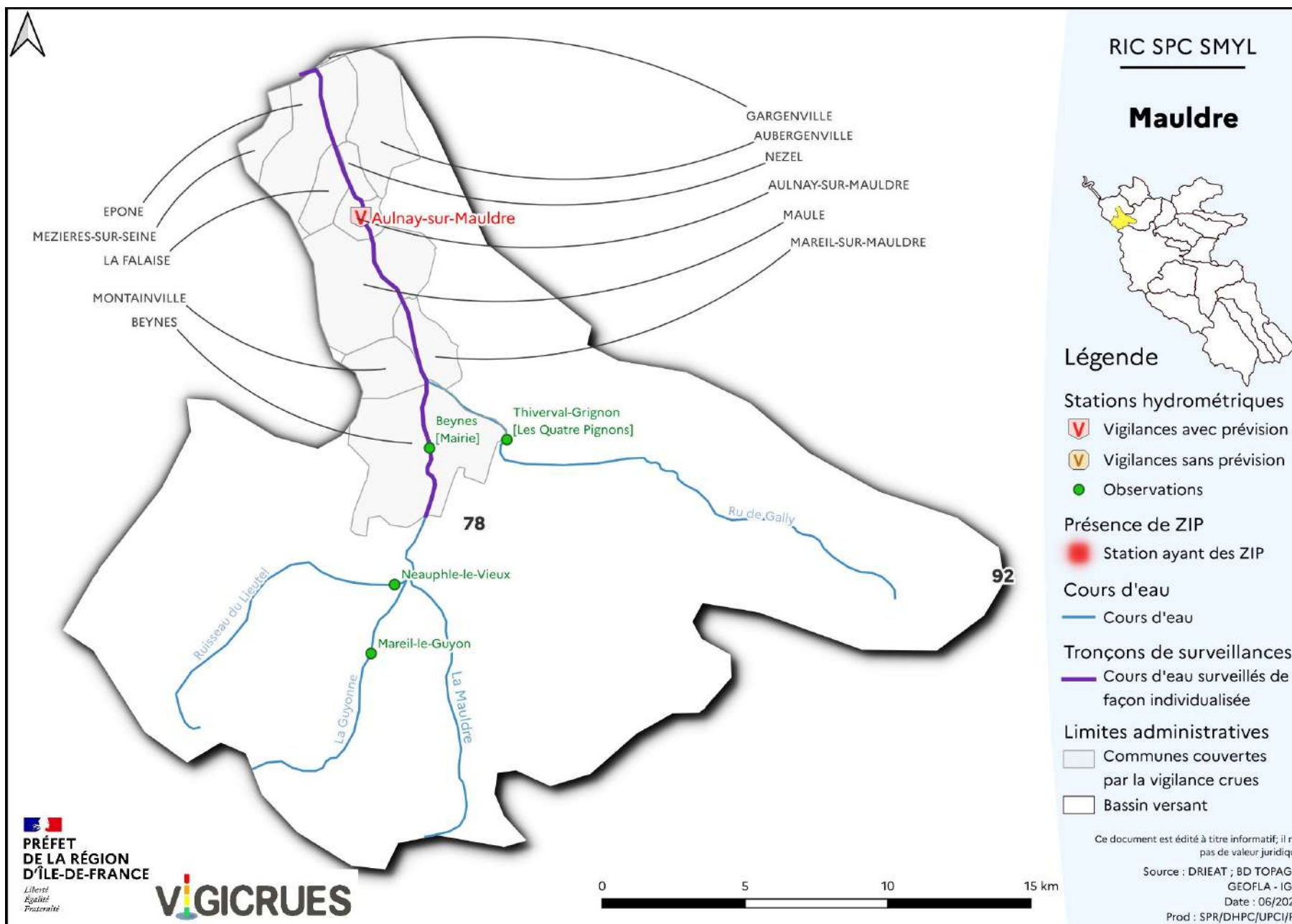
4.b.17. Seine yvelinoise



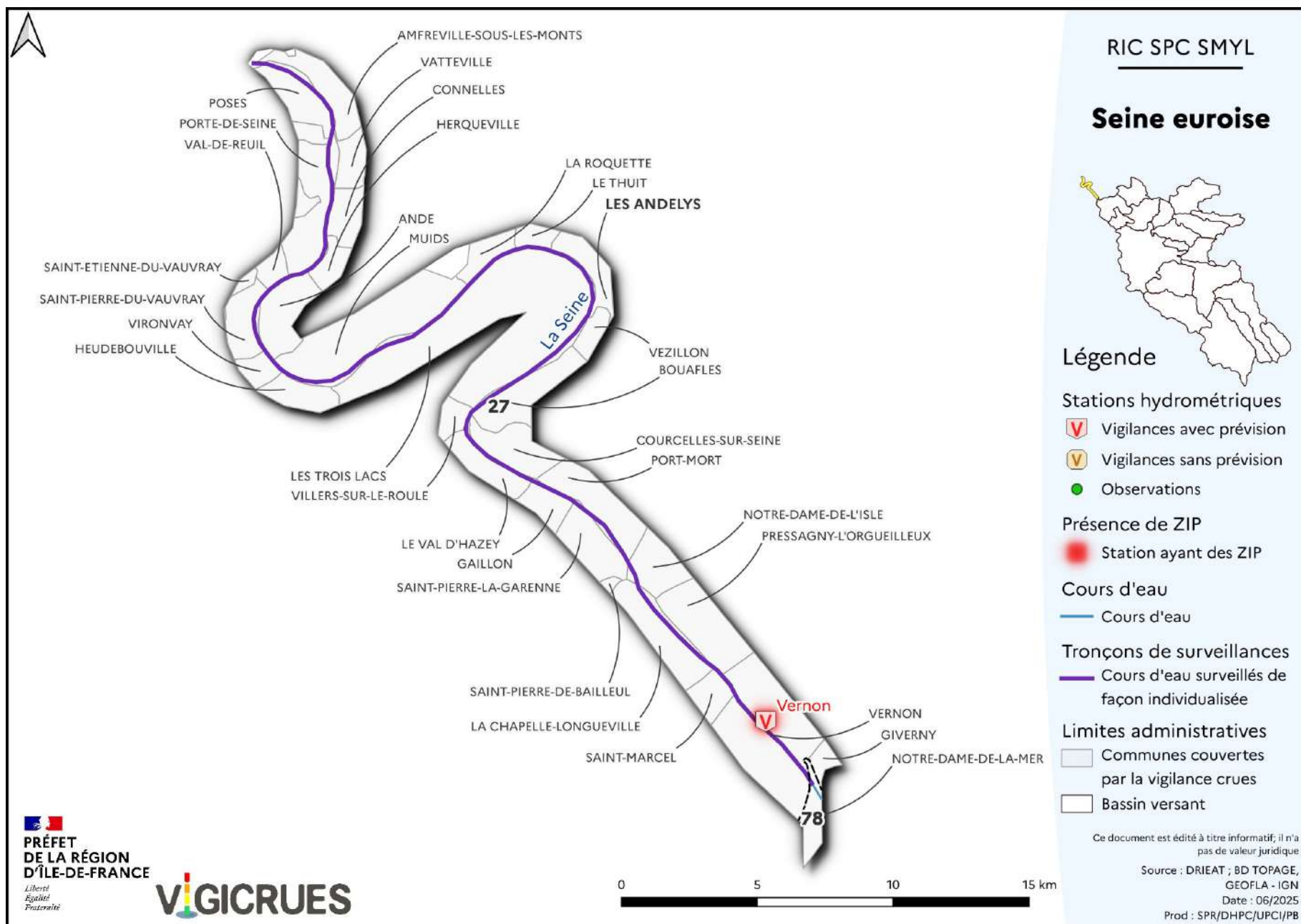
4.b.18. Oise aval francilienne



4.b.19. Mauldre



4.b.20. Seine euroise

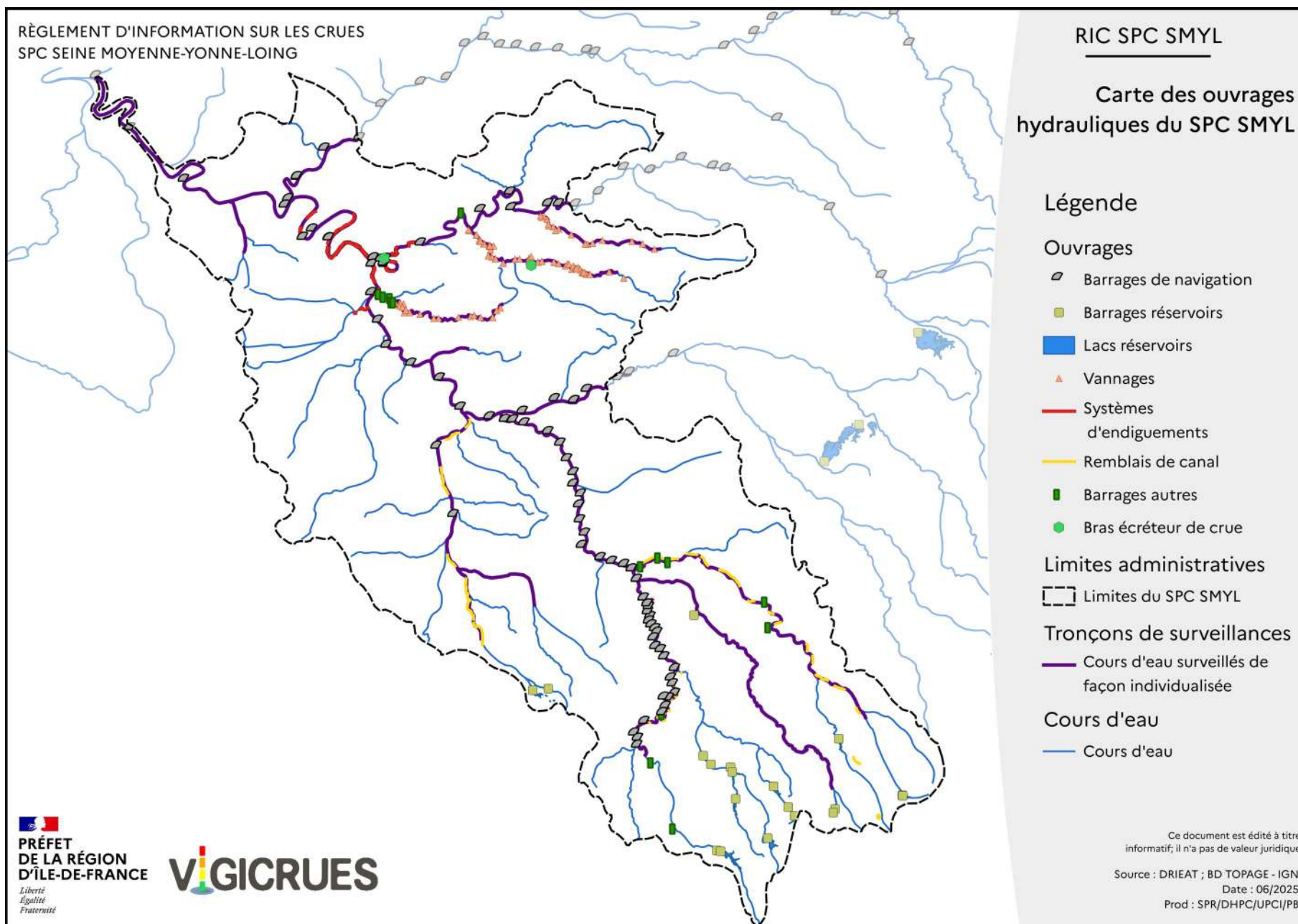


Annexe 5. Ouvrages hydrauliques

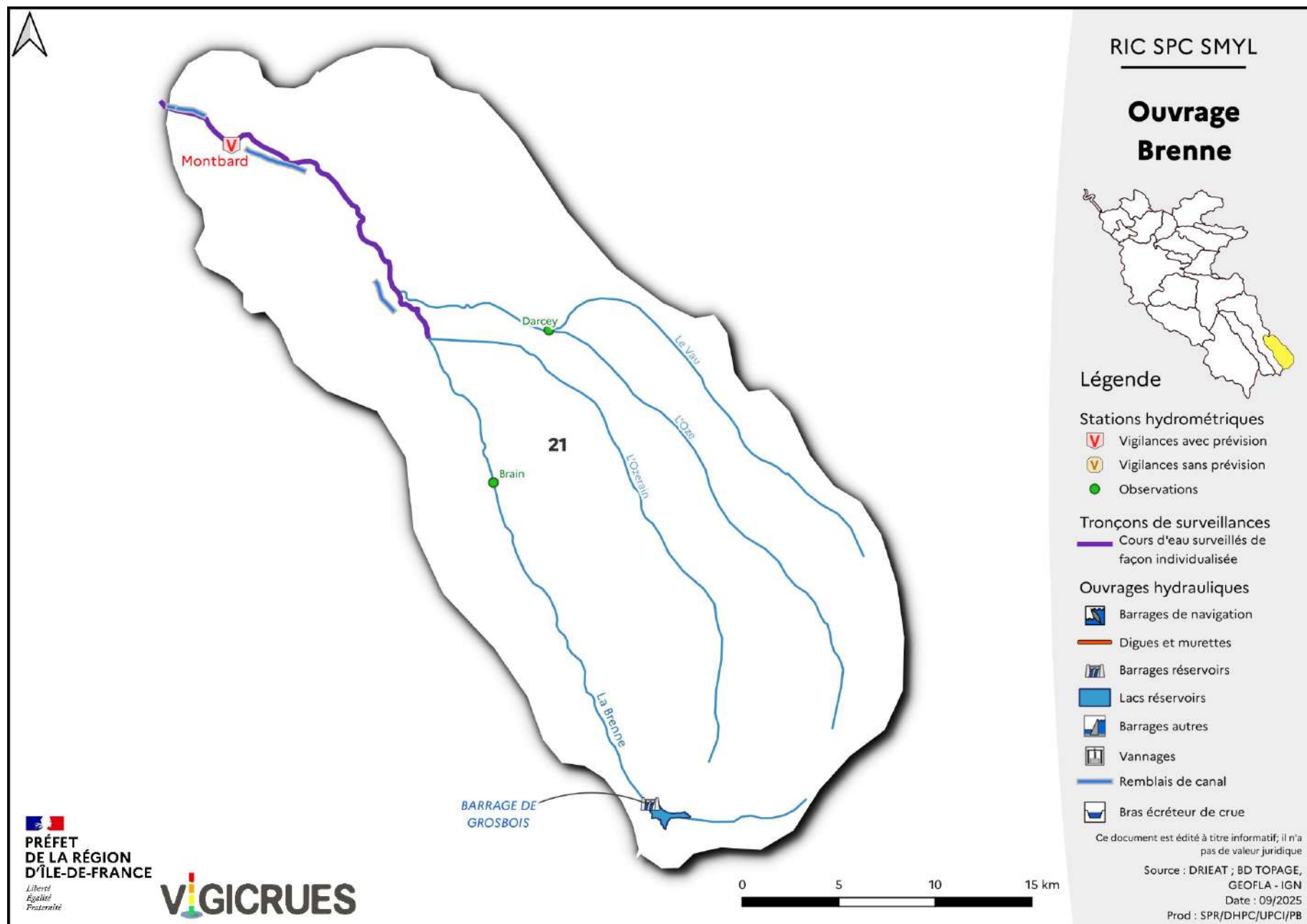
5.a. Liste des ouvrages hydrauliques susceptibles d'avoir un impact sur les crues

Tableau à insérer

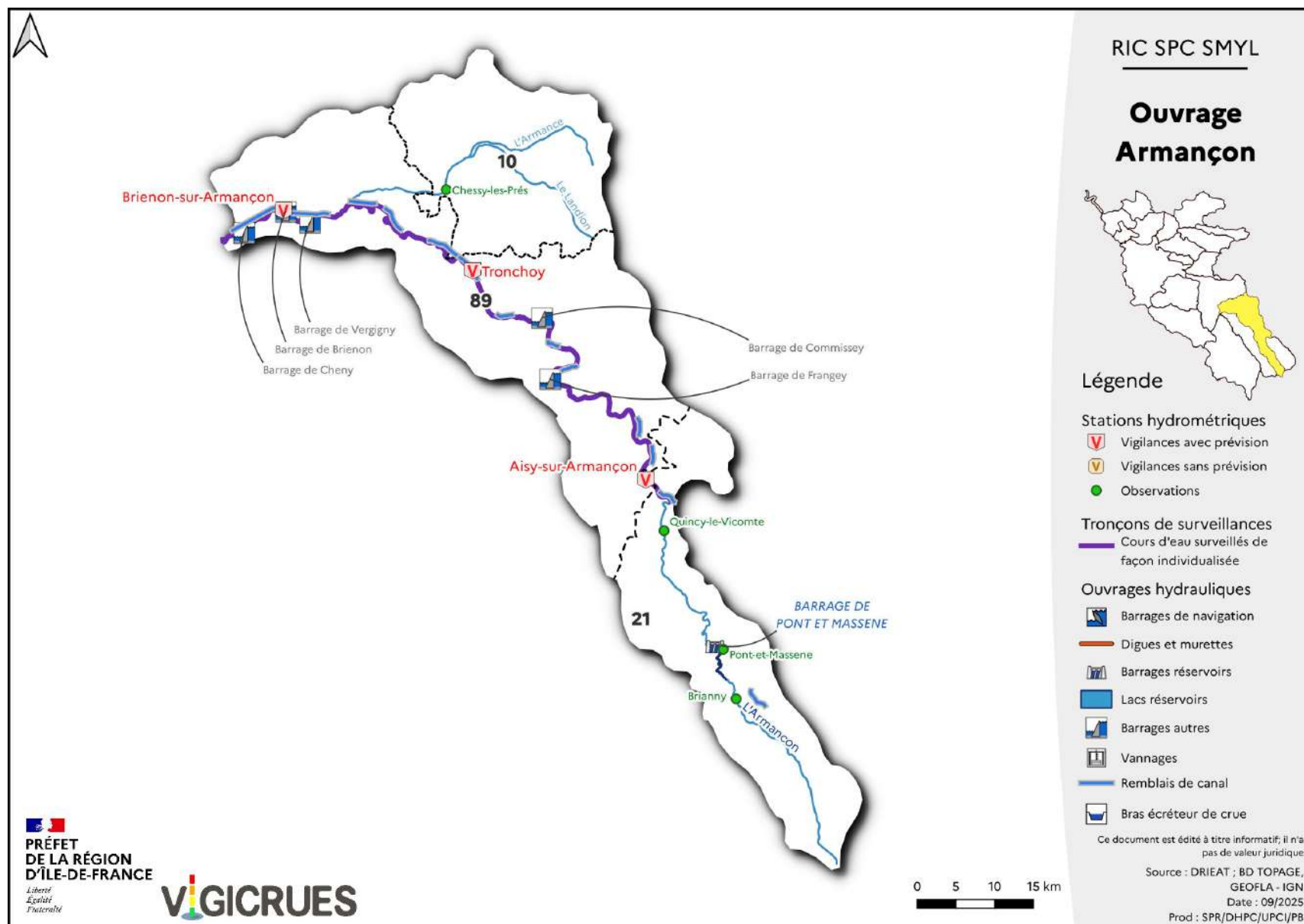
5.b. Carte de localisation de ces ouvrages hydrauliques



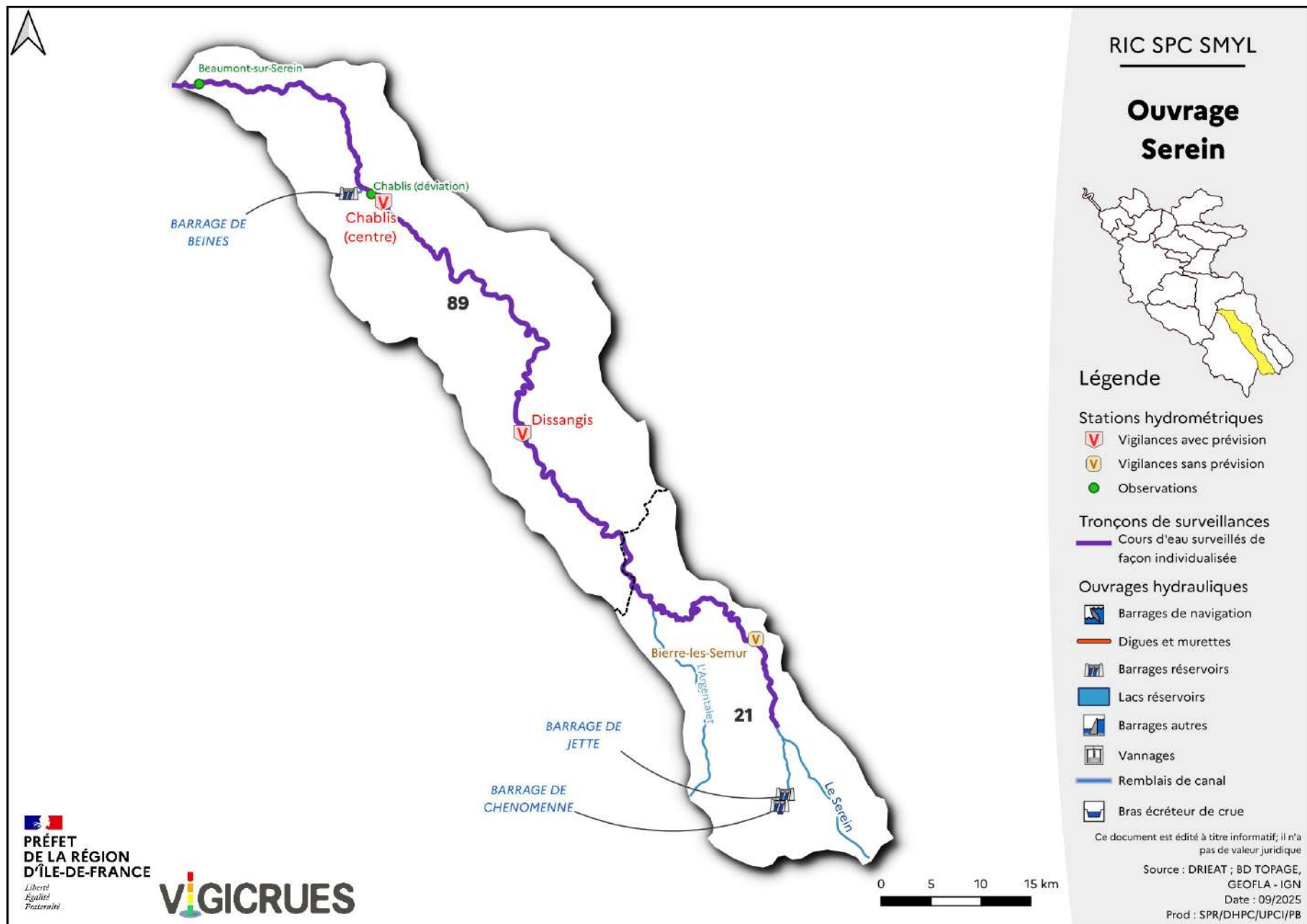
5.b.1. Ouvrage sur la Brenne



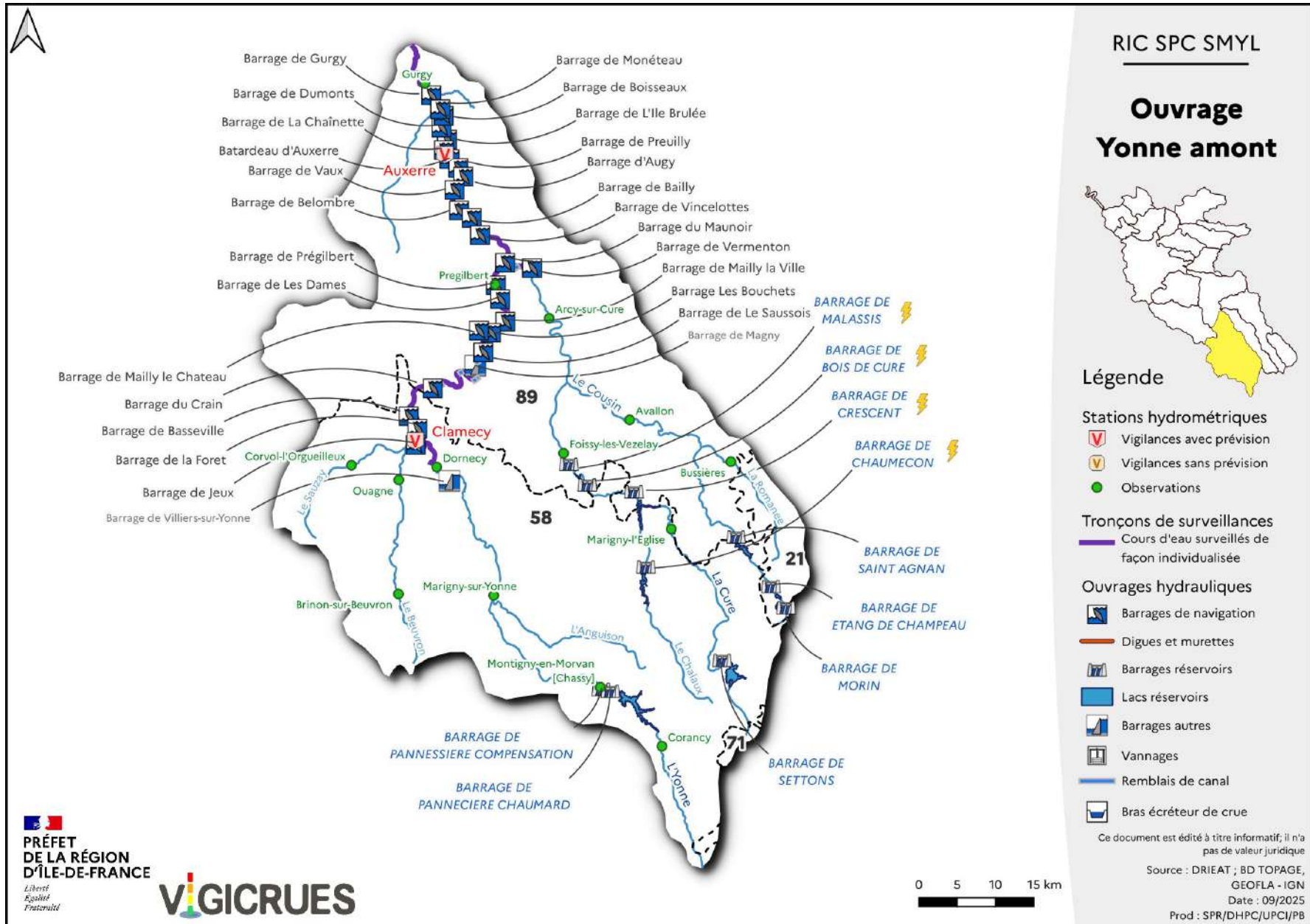
5.b.2. Ouvrage sur l'Armançon



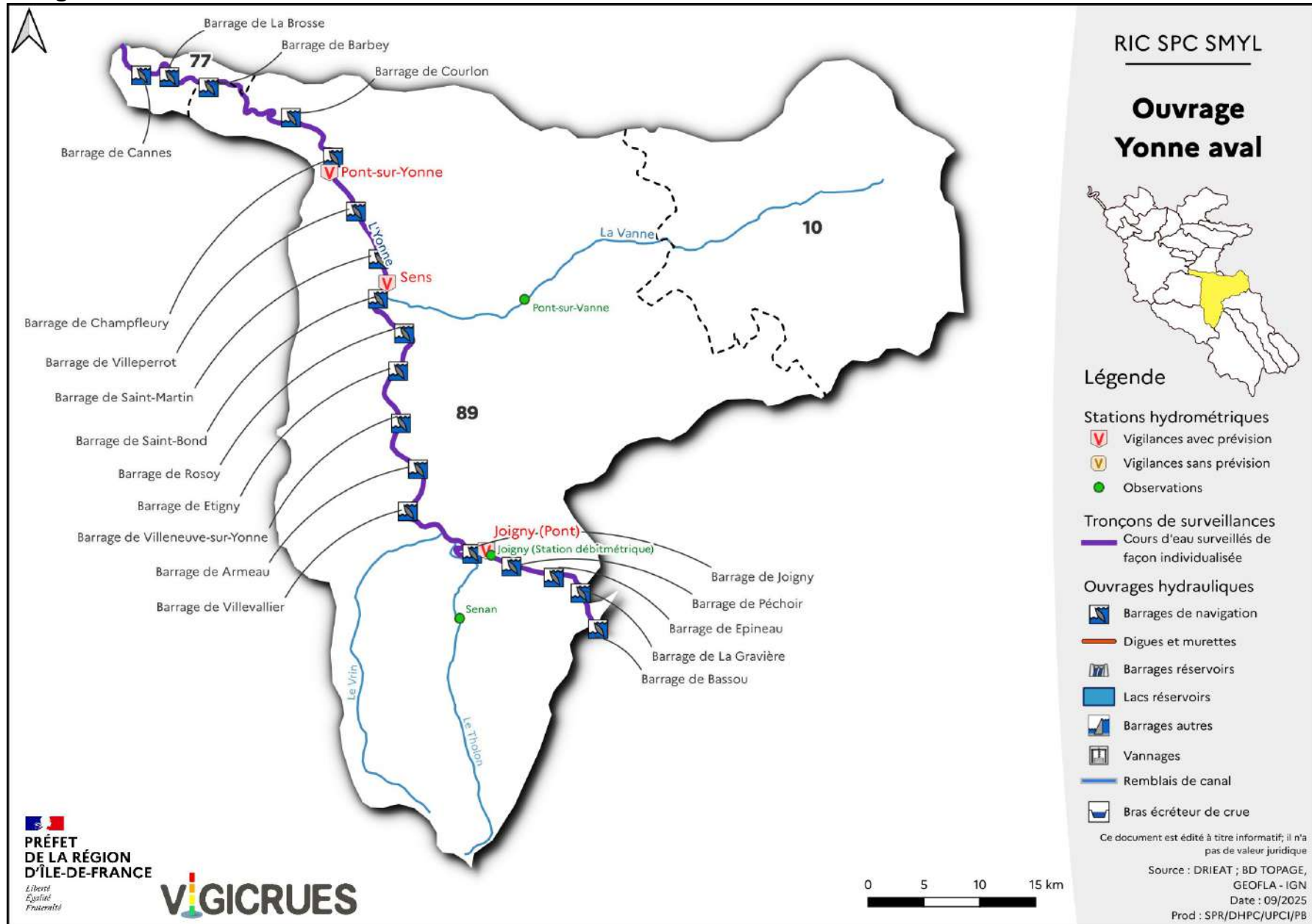
5.b.3. Ouvrage sur le Serein



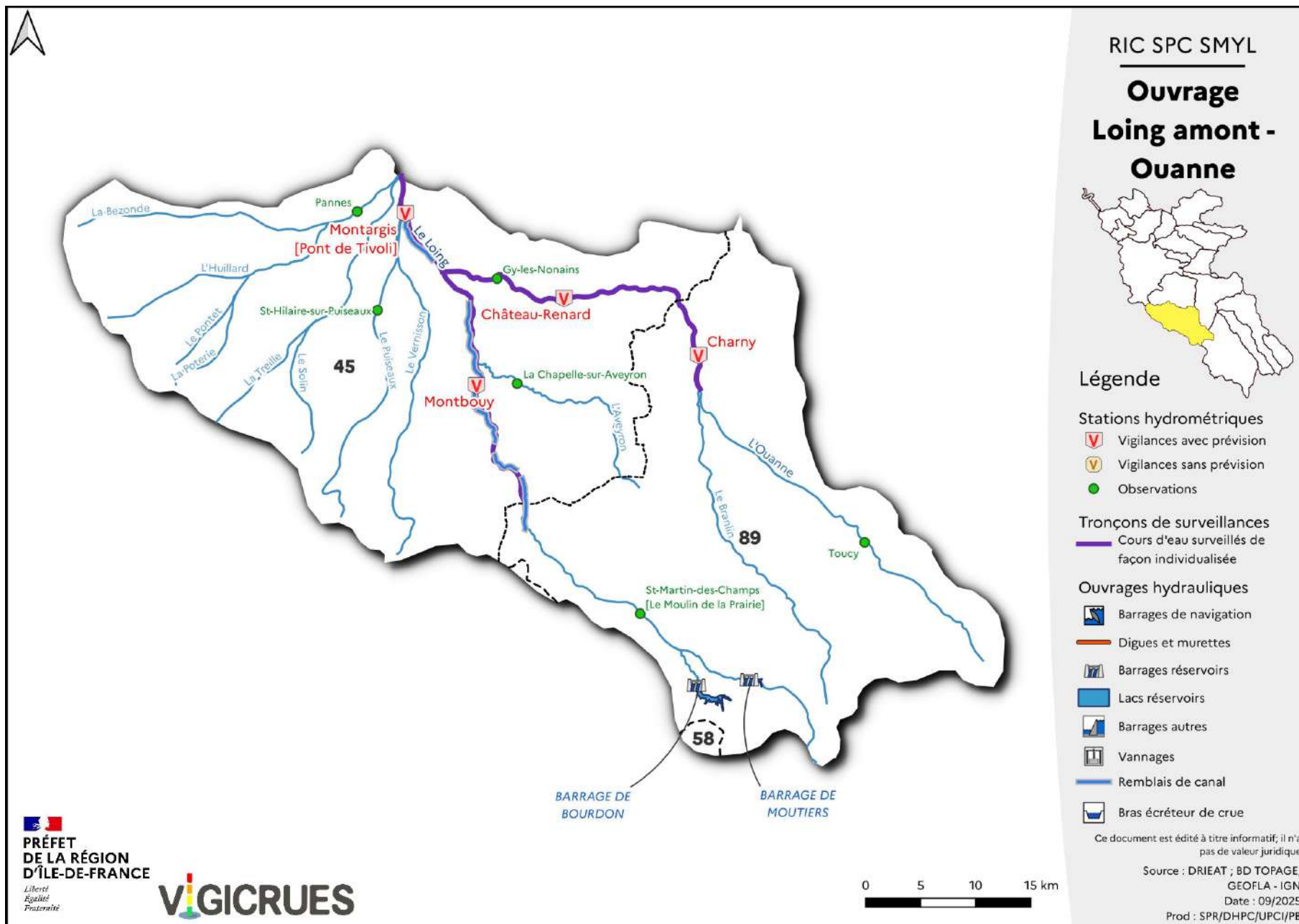
5.b.4. Ouvrage sur l'Yonne amont



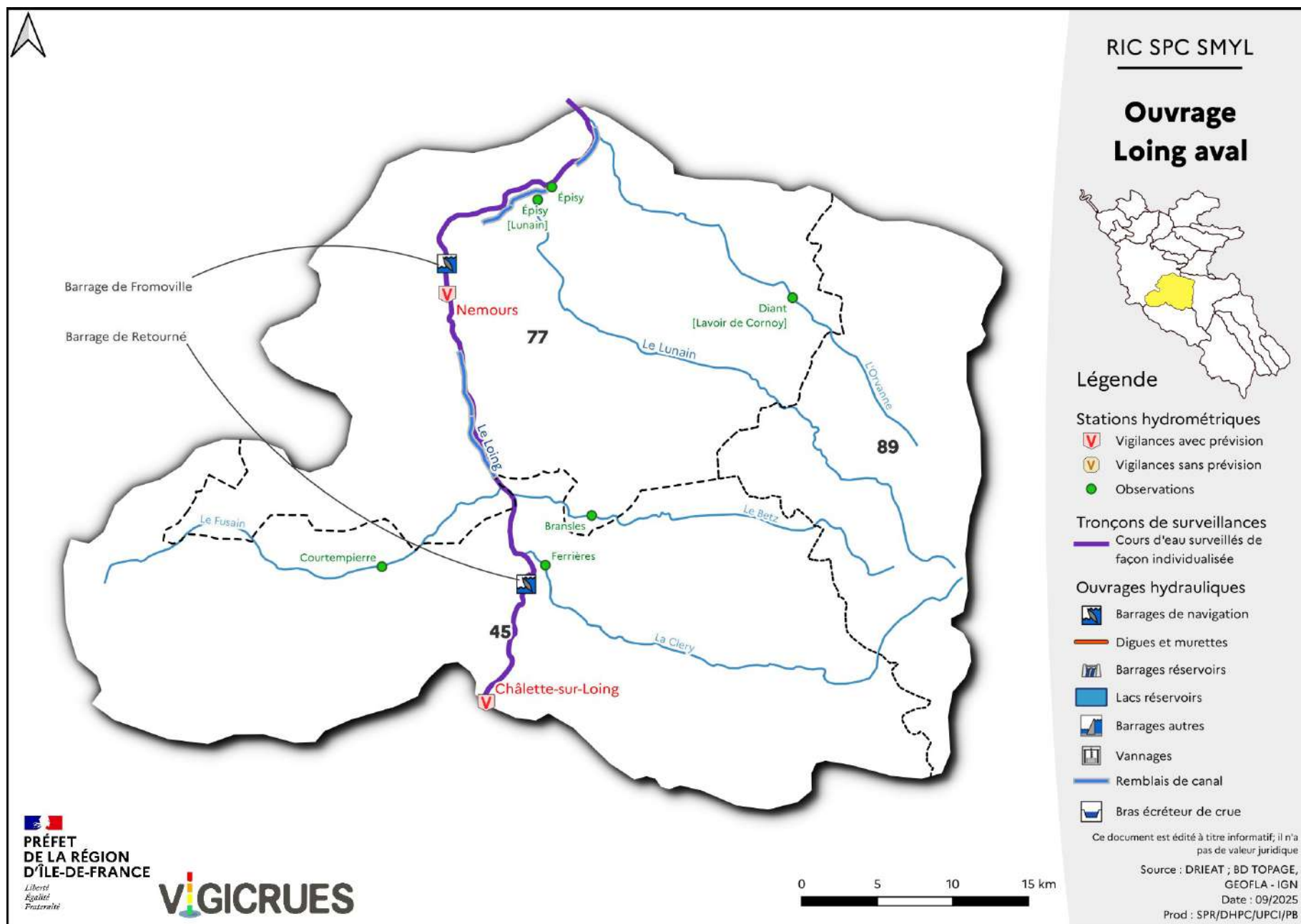
5.b.5. Ouvrage sur l'Yonne aval



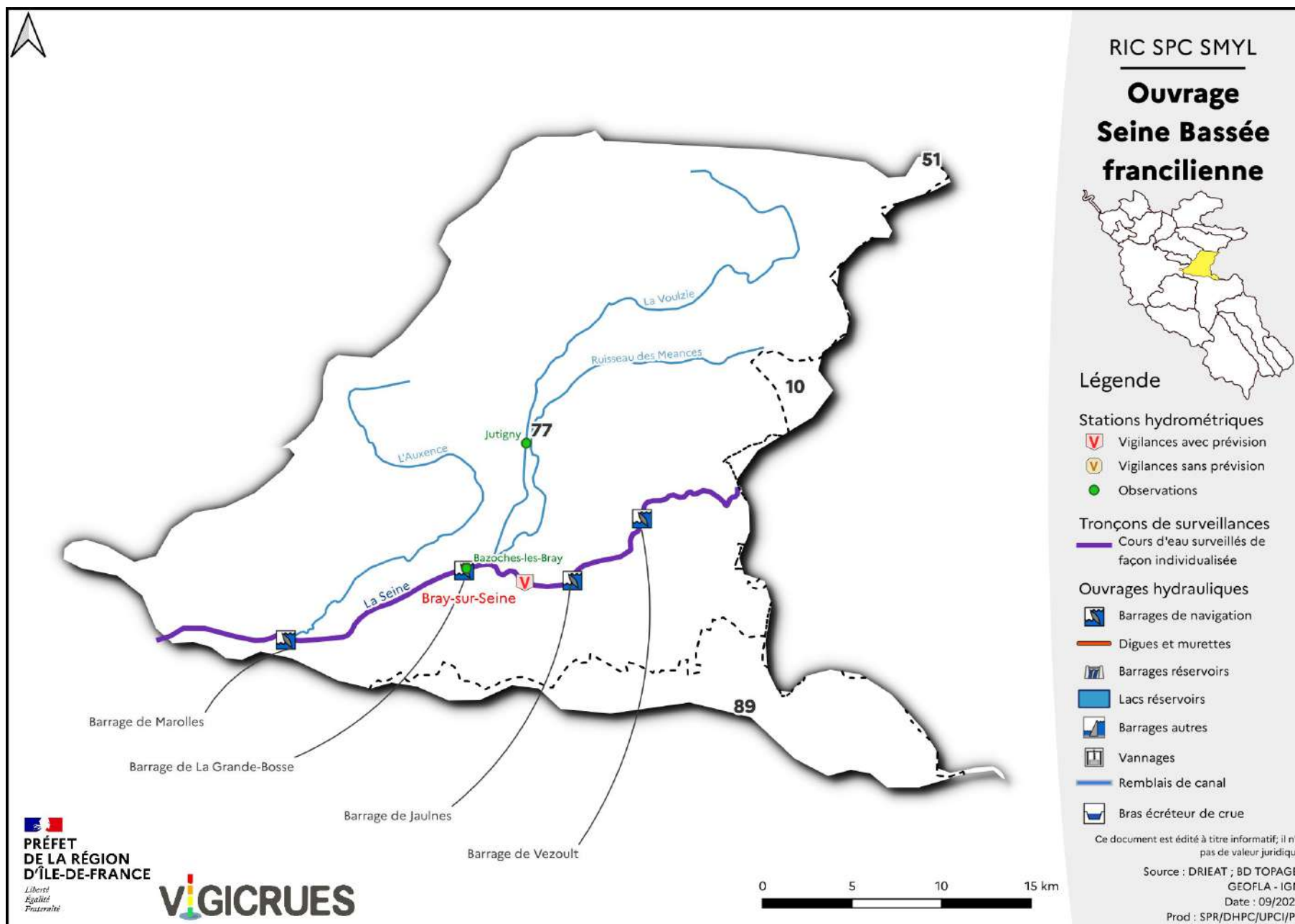
5.b.6. Ouvrage sur le Loing amont – Ouanne



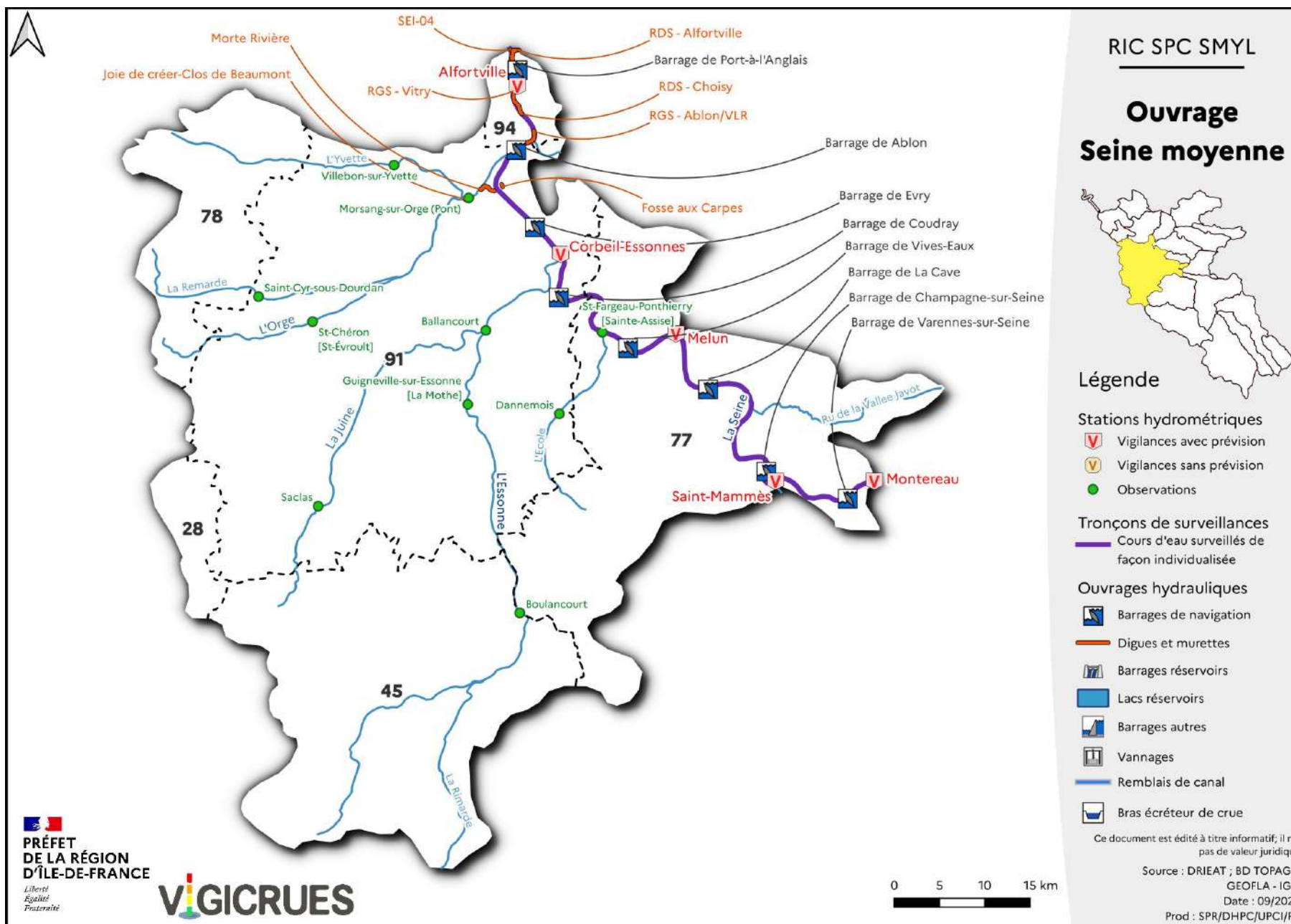
5.b.7. Ouvrage sur le Loing aval



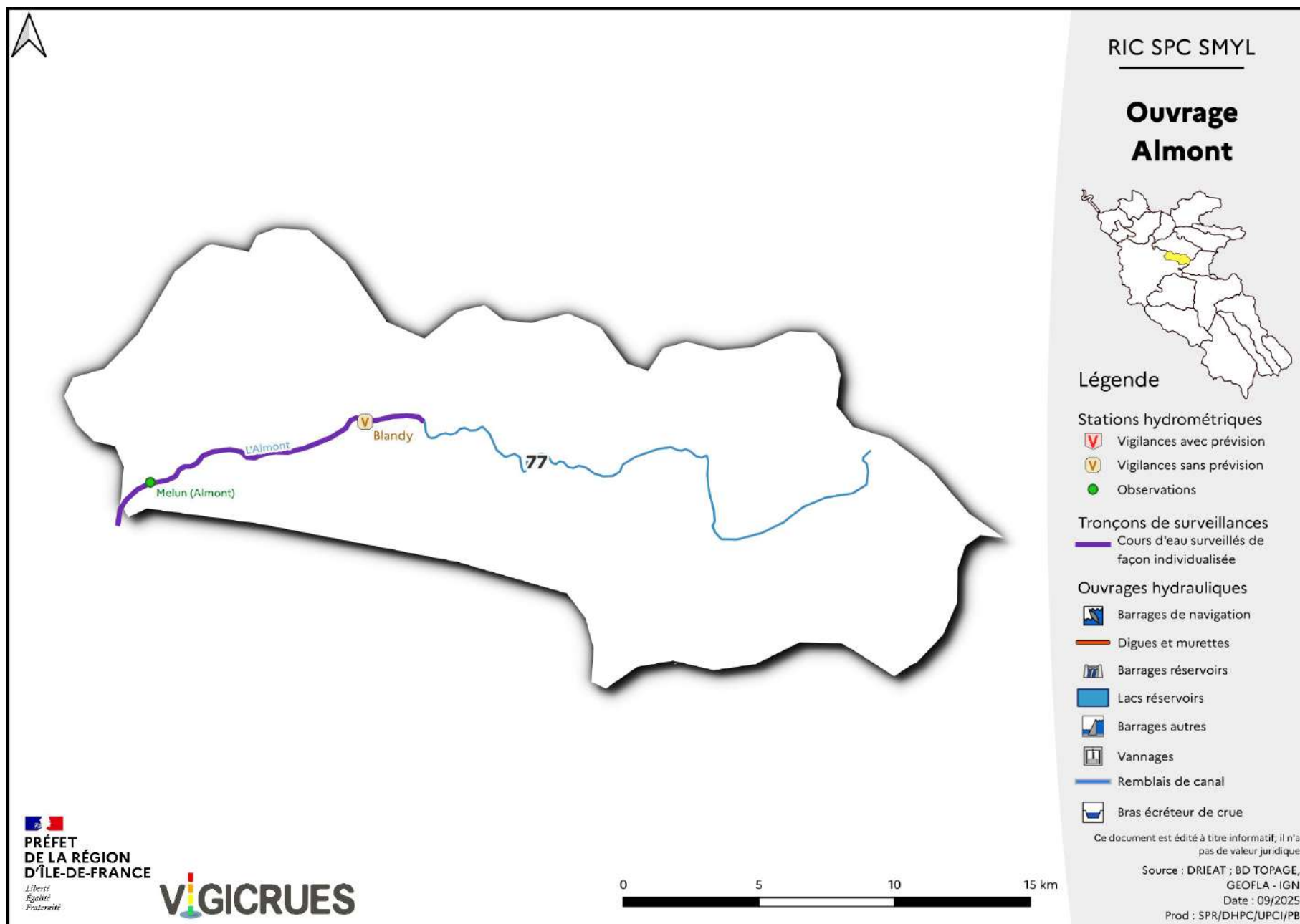
5.b.8. Ouvrage sur la Seine Bassée francilienne



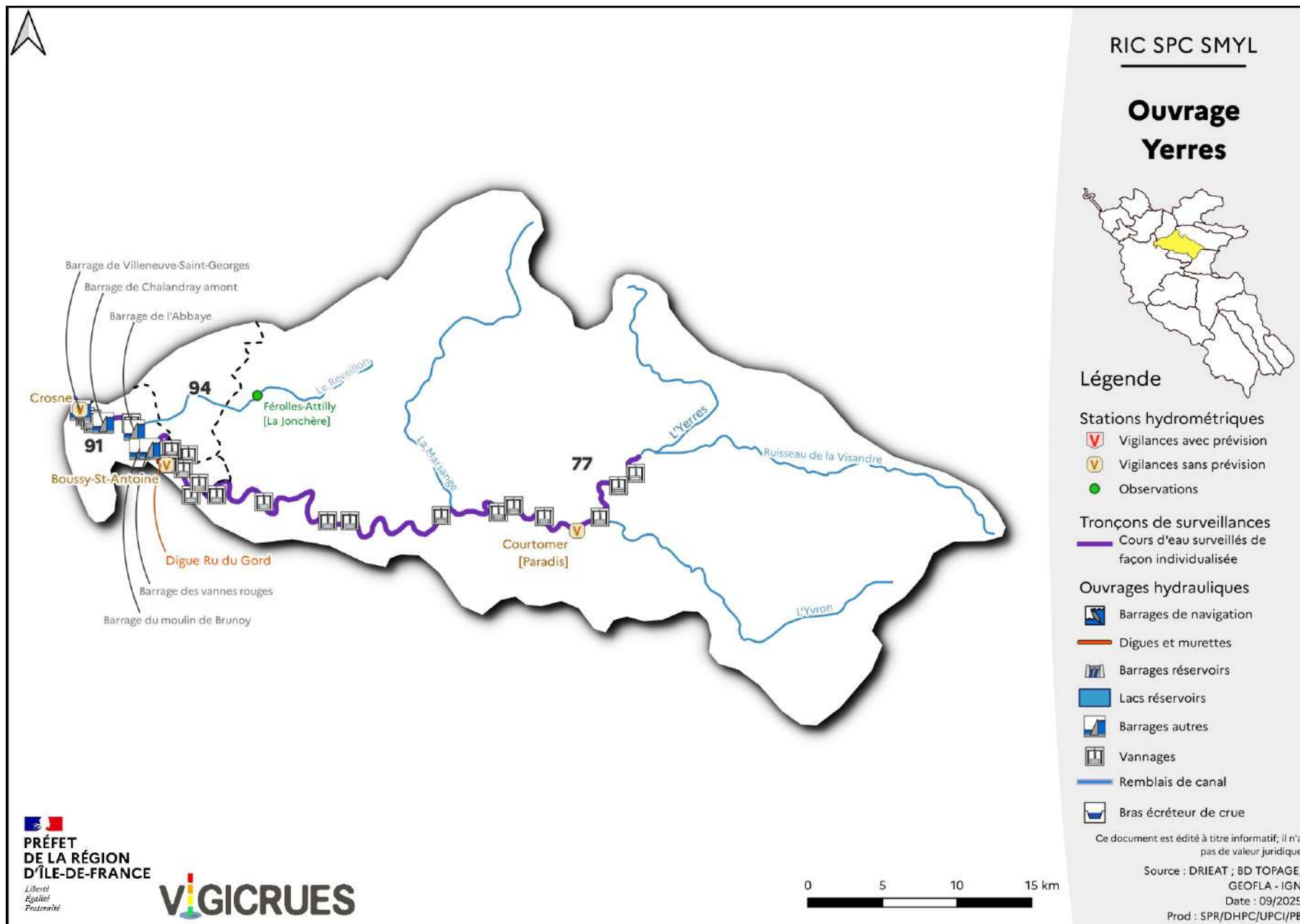
5.b.9. Ouvrage sur la Seine moyenne



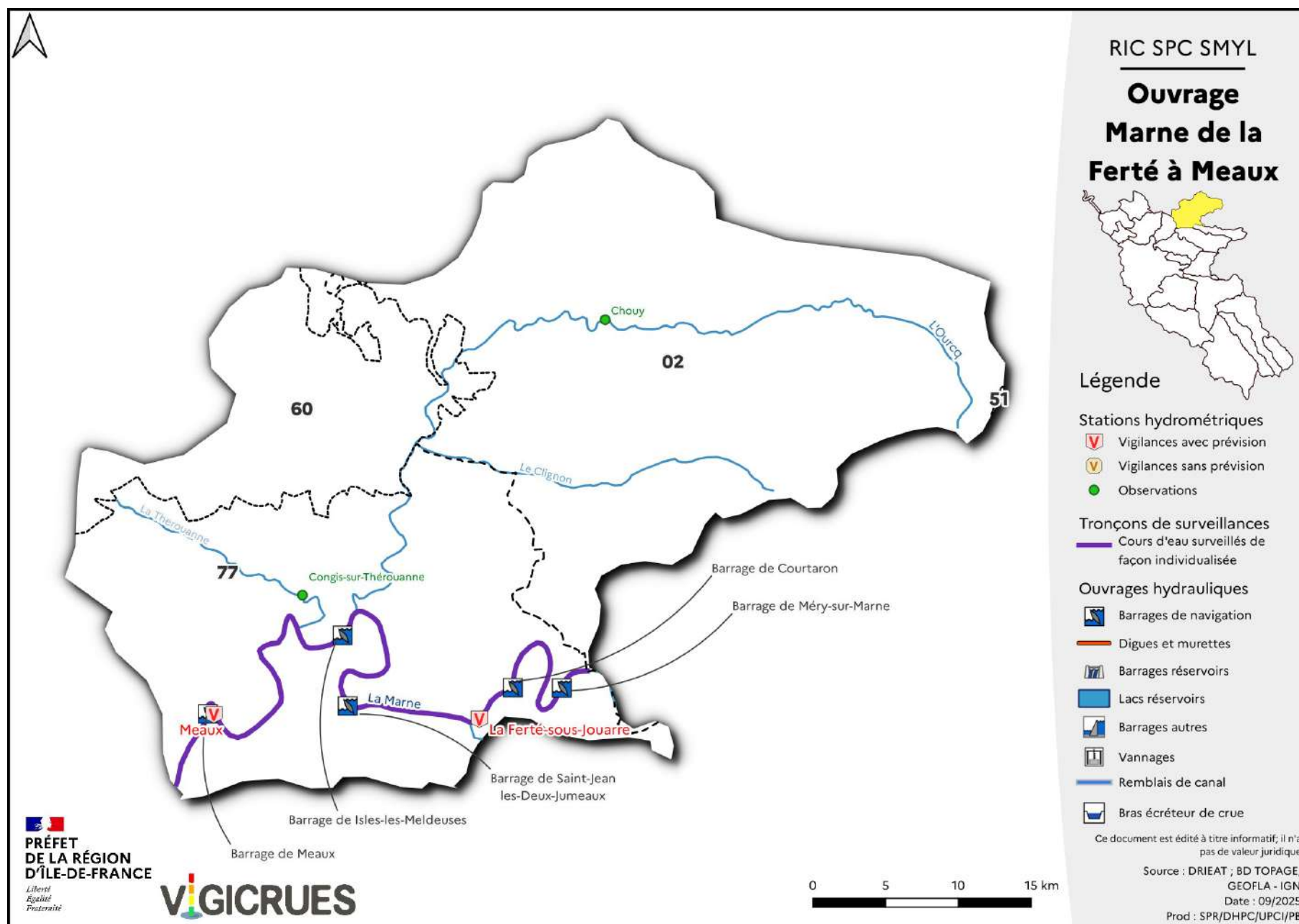
5.b.10. Ouvrage sur l'Almont



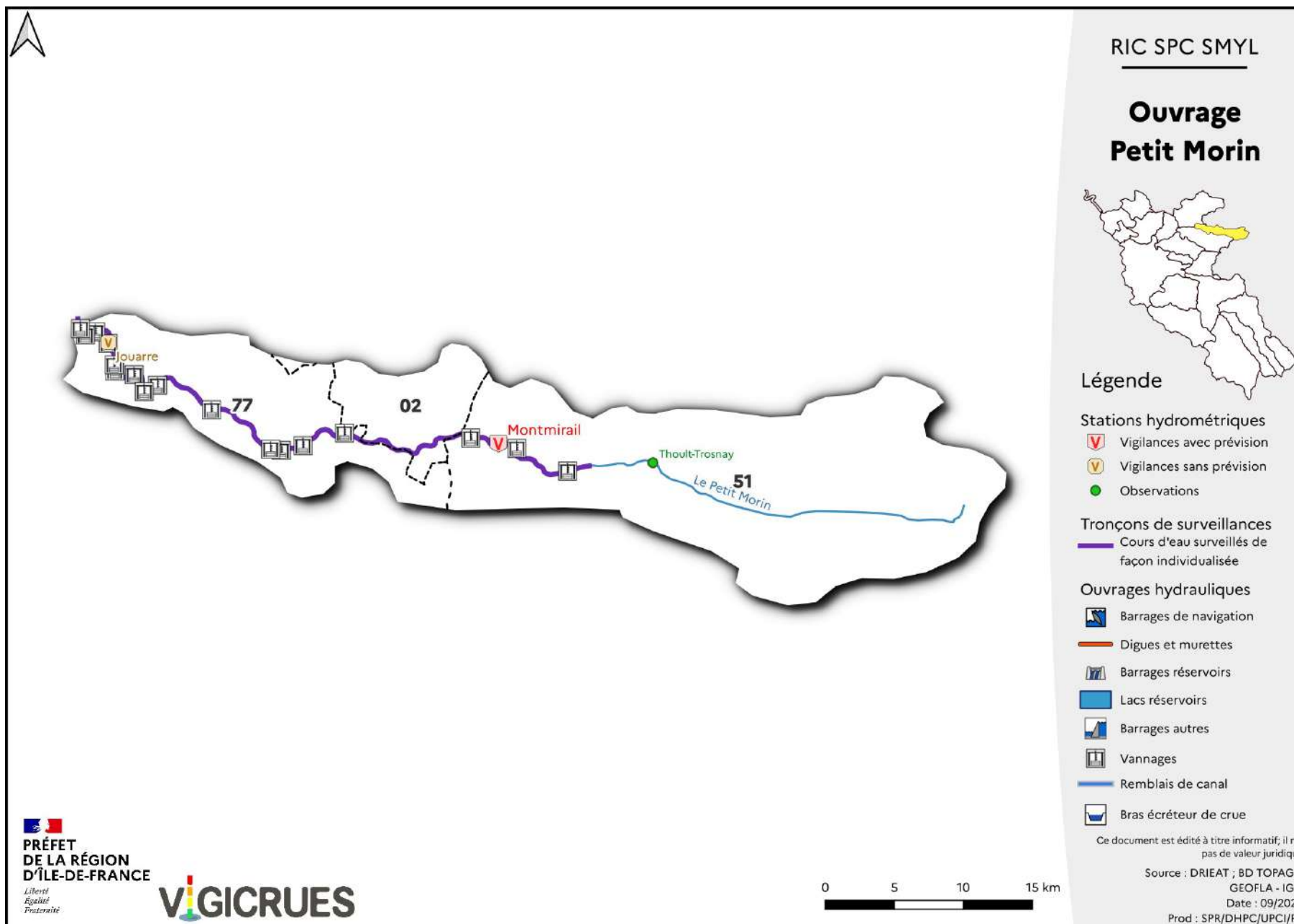
5.b.11. Ouvrage sur l'Yerres



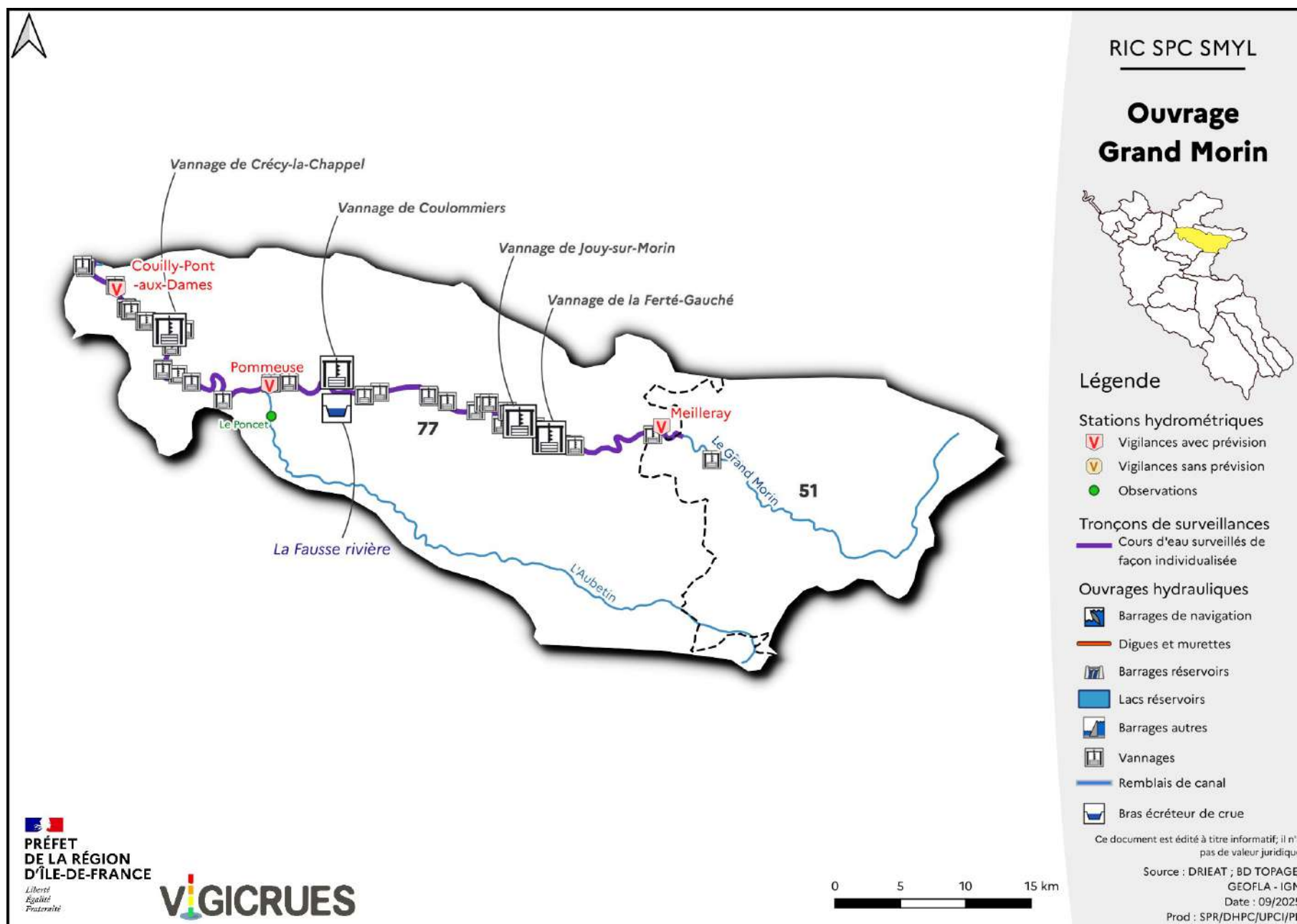
5.b.12. Ouvrage sur la Marne de la Ferté à Meaux



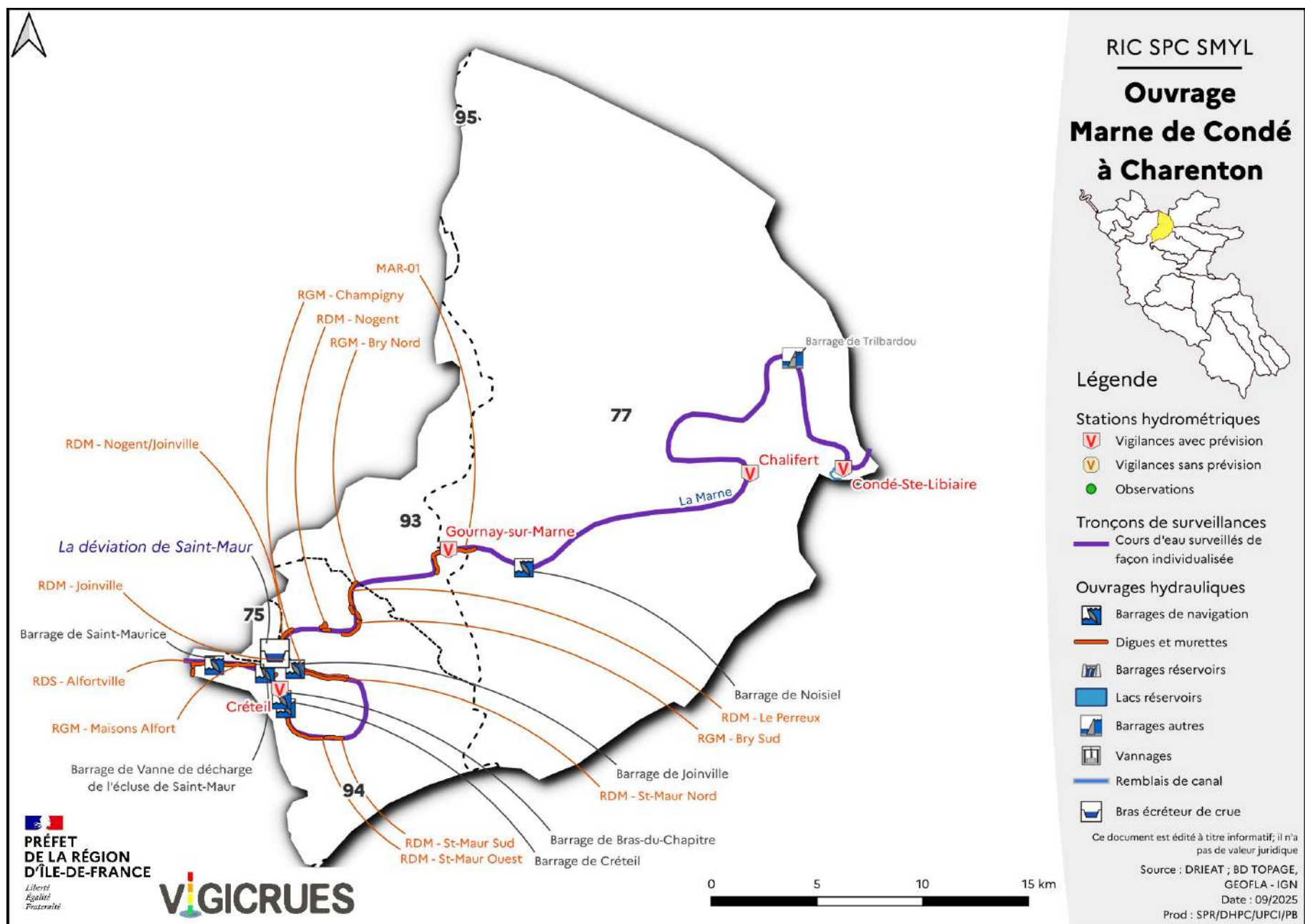
5.b.13. Ouvrage sur le Petit Morin



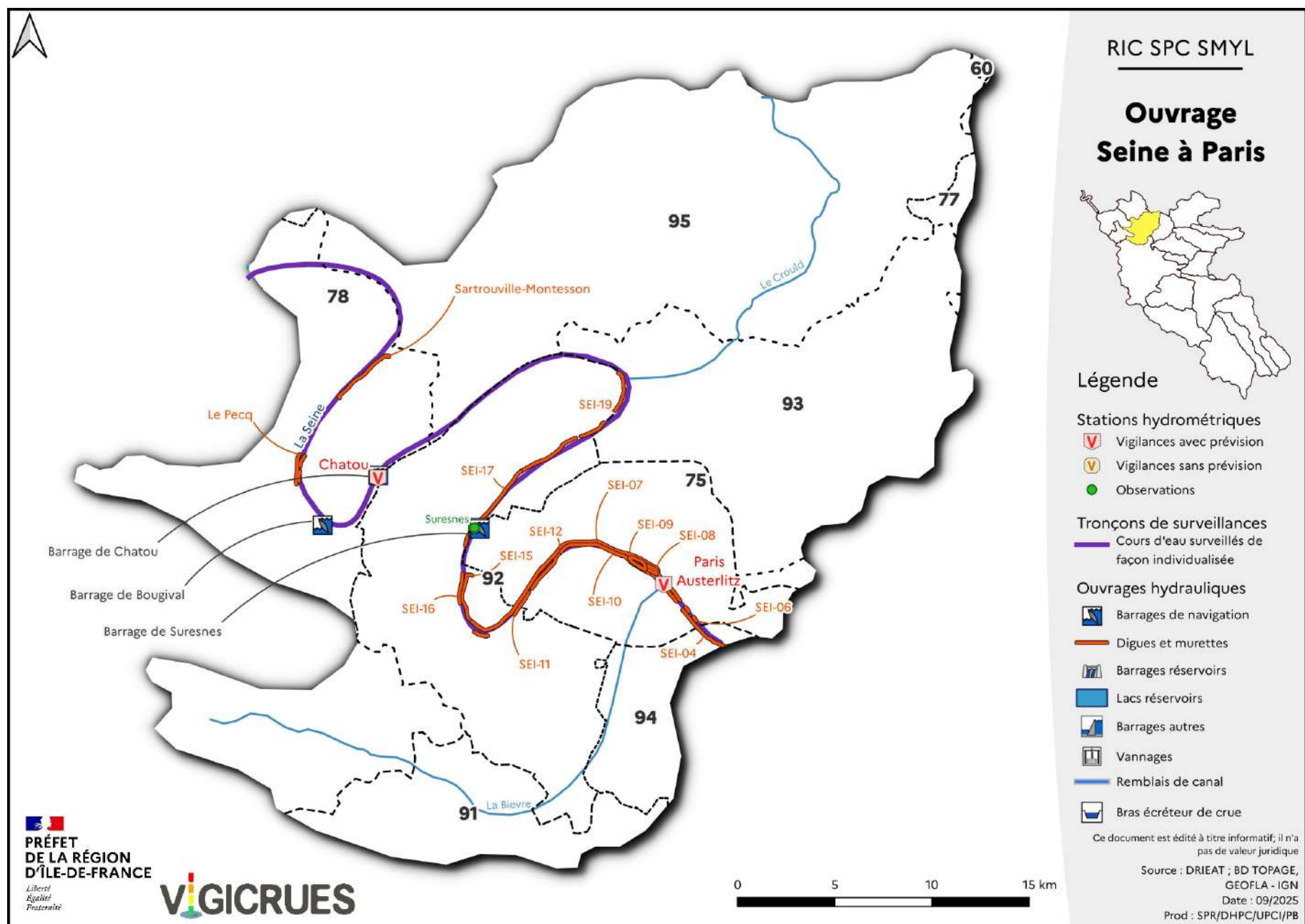
5.b.14. Ouvrage sur le Grand Morin



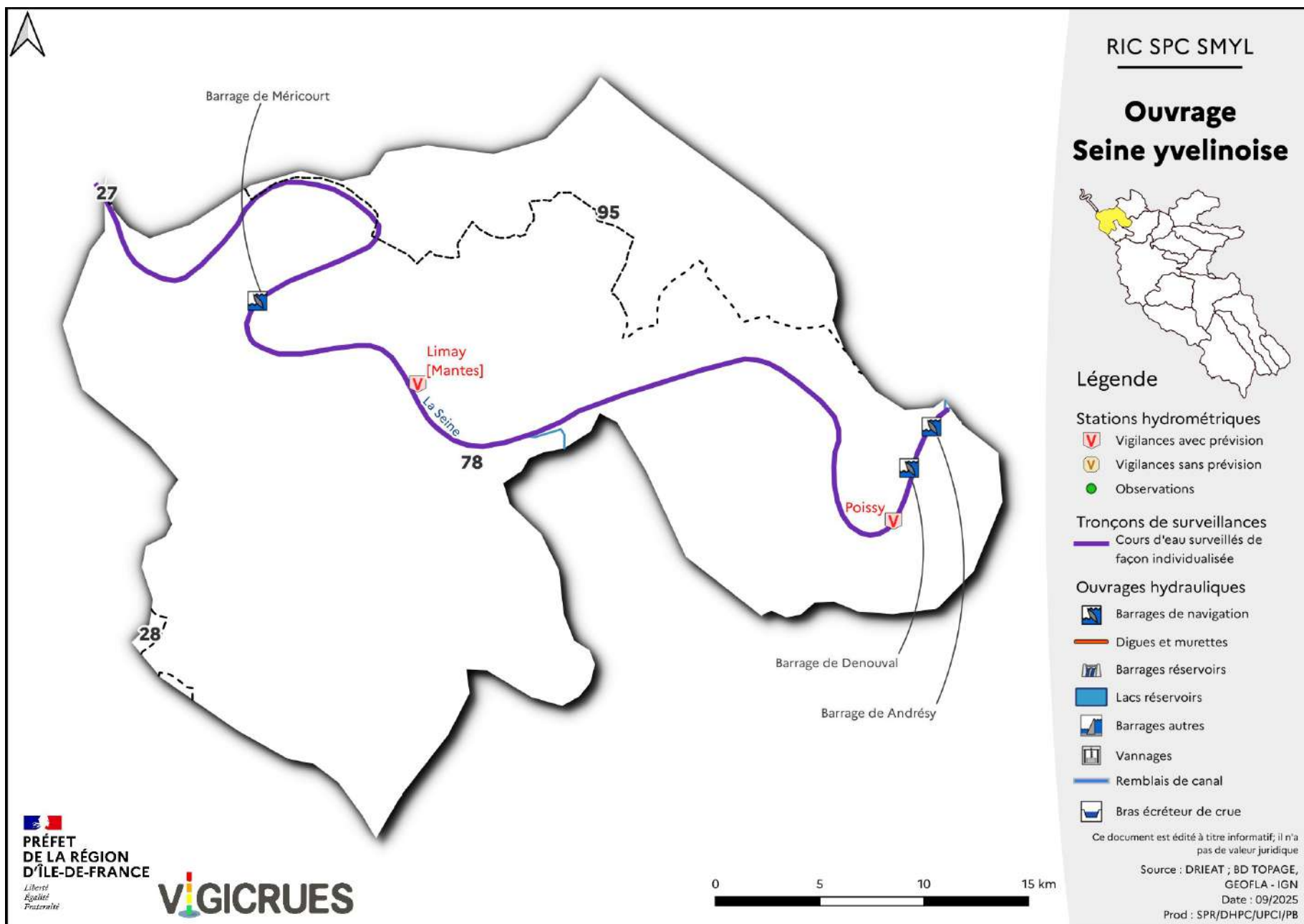
5.b.15. Ouvrage sur la Marne de Condé à Charenton



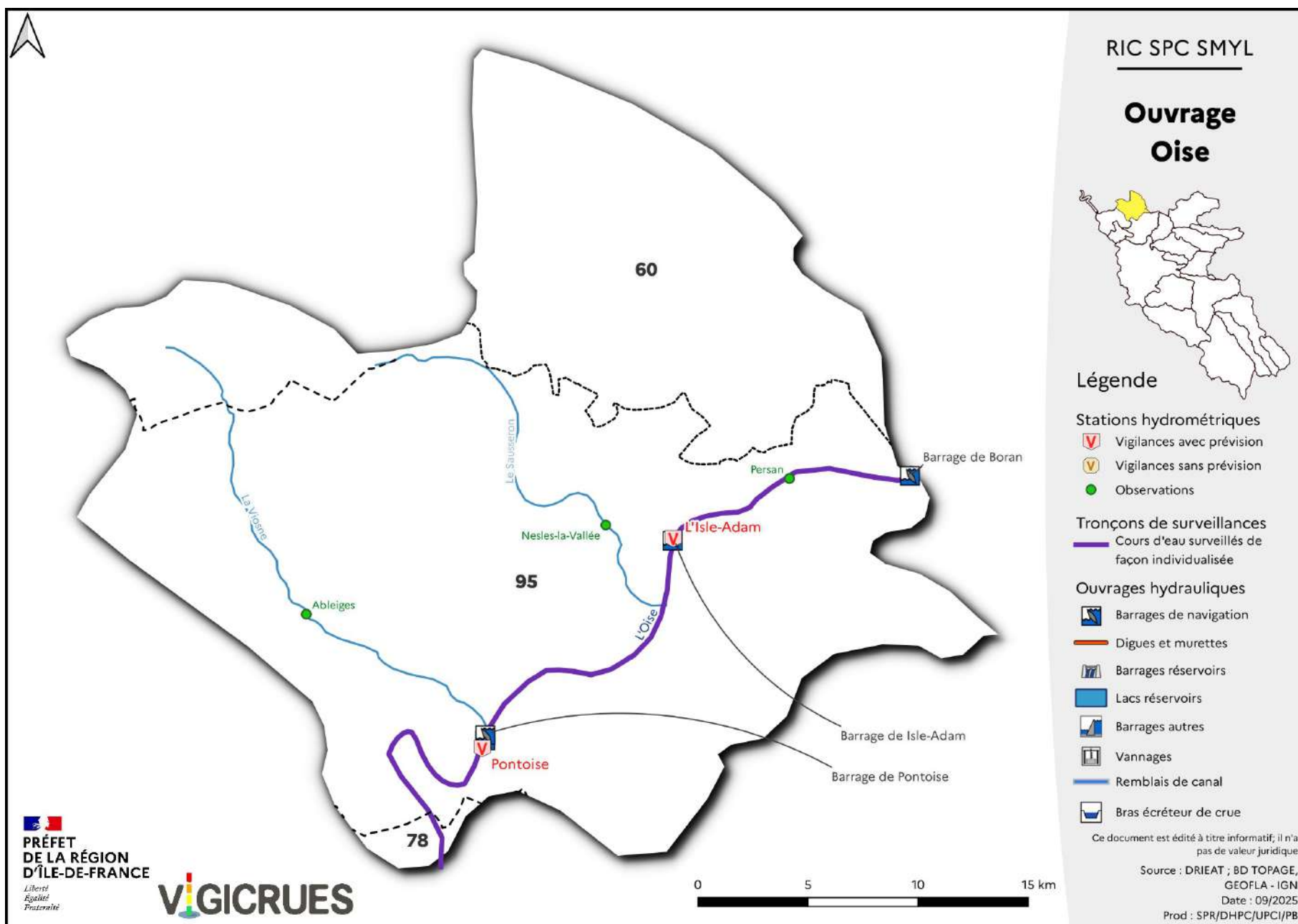
5.b.16. Ouvrage sur la Seine à Paris



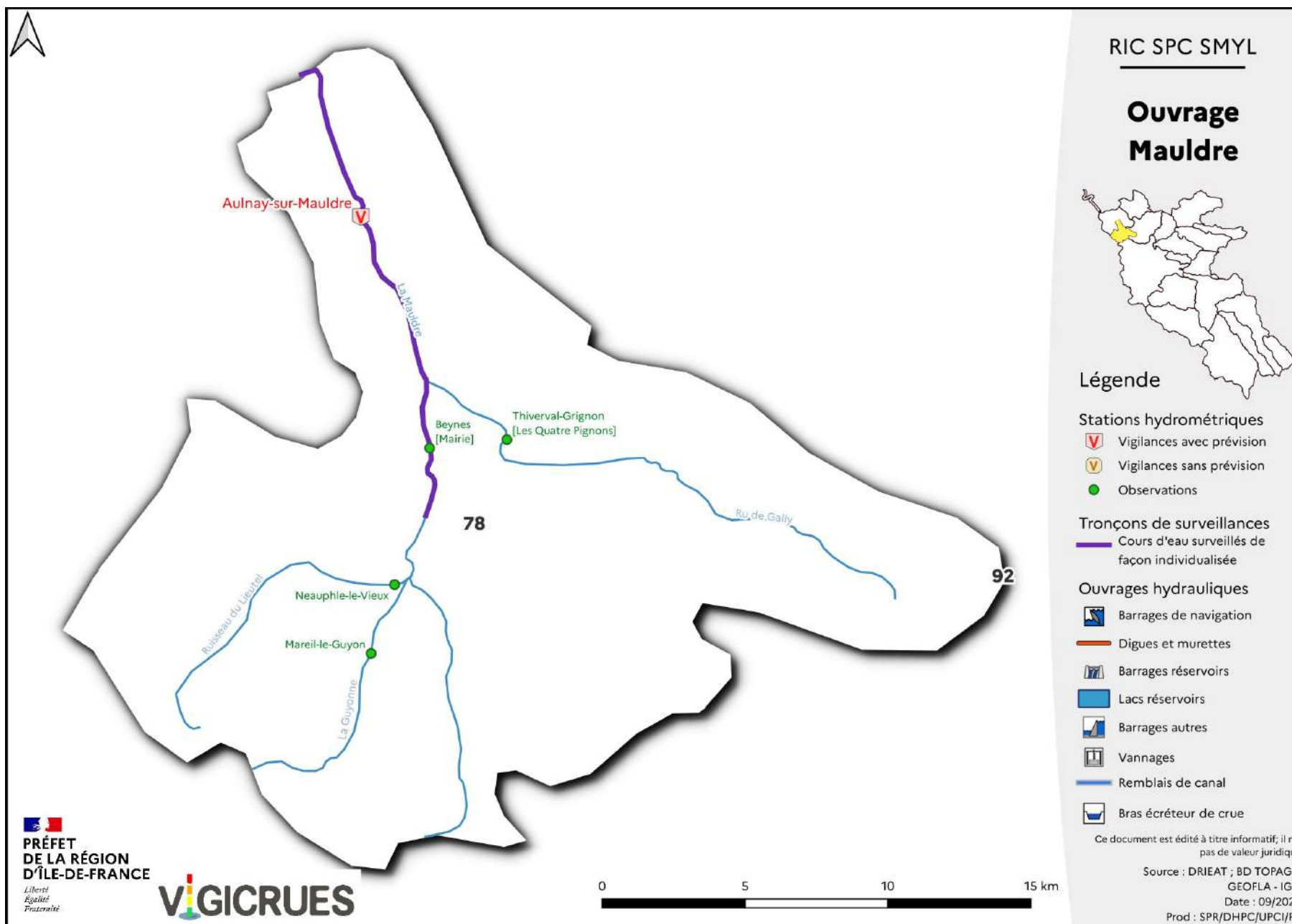
5.b.17. Ouvrage sur la Seine yvelinoise



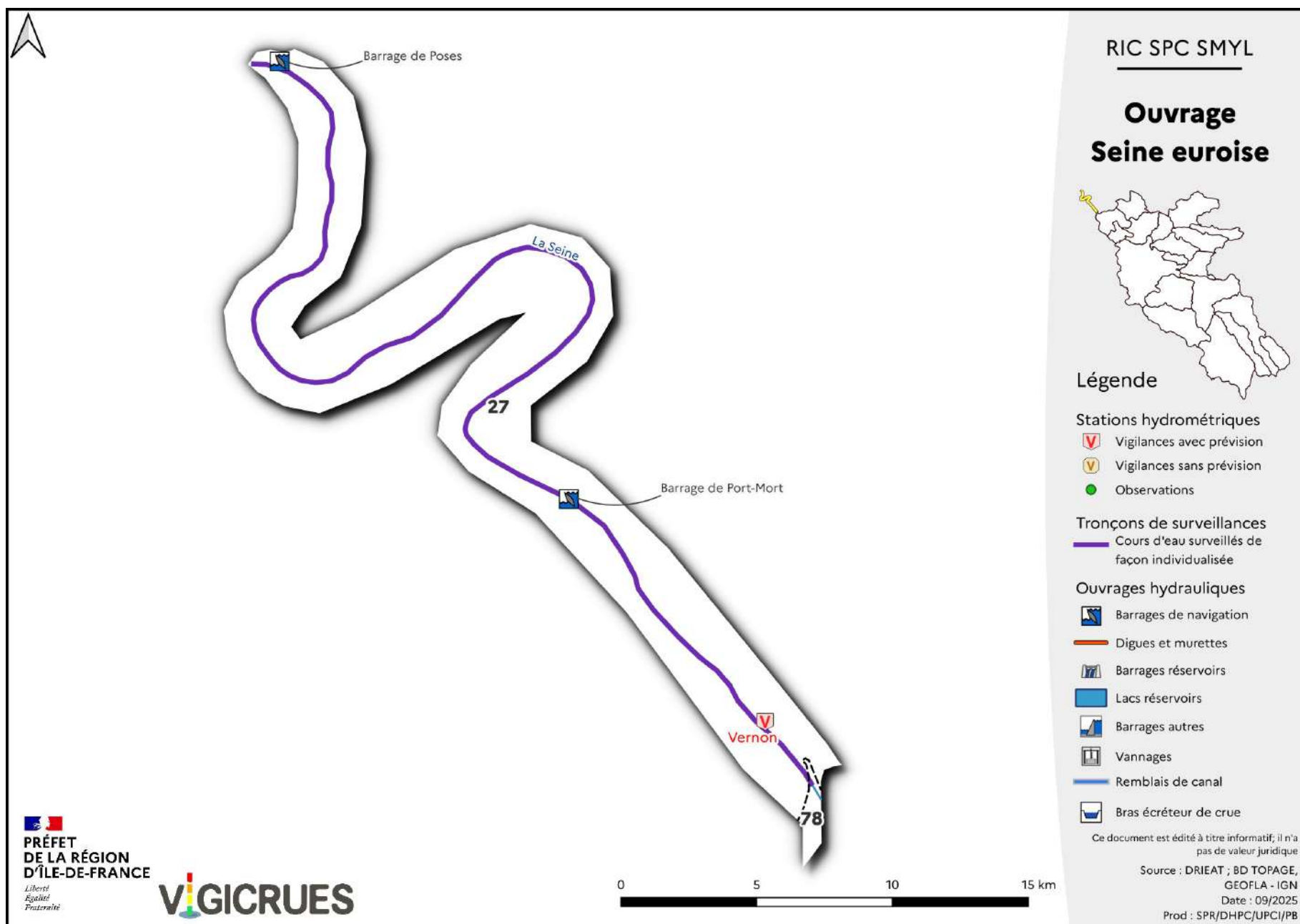
5.b.18. Ouvrage sur l'Oise aval francilienne



5.b.19. Ouvrage sur la Mauldre



5.b.20. Ouvrage sur la Seine euroise



Annexe 6. Échelles de gravité

6.a. Brenne

TRONÇON DE VIGILANCE – BRENNE

VIGILANCE		STATIONS DE VIGILANCE DU TRONÇON <i>(Hauteurs de crue reconstituées)</i>	
Niveau	Définition	MONTBARD	
		Crues historiques	Hauteur
ROUGE	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	Septembre 1866	Env.5 m
ORANGE	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	1 avril 2024	4,06 m
		4 mai 2013	3,87 m
		27 avril 1998	3,87 m
		23 janvier 2018	3,79 m
		4 mai 2015	3,67 m
JAUNE	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	16 juillet 2021	3,50 m
		23 novembre 2016	3,48 m
		28 décembre 2019	3,30 m
		13 décembre 2023	3,24 m
		6 mars 2020	2,95 m
VERT	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise		

Zéro d'échelle 203 mNGF IGN69

Avertissement : le choix de la couleur tiendra également compte de circonstances particulières : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison ou activité saisonnière sensible.

SPC SMYL – RIC 2025

6.b. Armançon

TRONÇON DE VIGILANCE – ARMANÇON

VIGILANCE		STATIONS DE VIGILANCE DU TRONÇON <i>(Hauteurs de crue reconstituées)</i>					
Niveau	Définition	AISY-SUR-ARMANCON		TRONCHOY		BRIENON	
		Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur
ROUGE	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	20 janvier 1910	3 à 3.5m				
		1 avril 2024	2,88 m				
ORANGE	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	27 avril 1998	2,62 m				
		4 mai 2013	2,45 m				
		14 mars 2001	2,39 m			3 avril 2024	4,61 m
		23 janvier 2018	2,15 m	2 avril 2024	2,82 m		
JAUNE	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.			5 mai 2013	2,80 m		
				28 avril 1998	2,77 m	16 mars 2001	4,49 m
				15 mars 2001	2,68 m	24 janvier 2018	4,49 m
						6 mai 2013	4,47 m
						29 avril 1998	4,46 m
VERT	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise			24 janvier 2018	2,60 m		
		28 décembre 2019	1,66 m	3 juin 2016	2,49 m	6 mai 2015	4,18 m
				25 décembre 2010	2,42 m	4 juin 2016	4,18 m 4,13
				24 novembre 2016	2,25 m	25 décembre 2010	m
				29 décembre 2019	2,01 m	5 février 2013	3,77 m
				2 février 2021	1,81 m		

Zéro d'échelle environ 193 mNGF IGN69

Zéro d'échelle 124,88 mNGF IGN69

Zéro d'échelle environ 85 mNGF IGN69

Avertissement : le choix de la couleur tiendra également compte de circonstances particulières : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison ou activité saisonnière sensible.

SPC SMYL – RIC 2025

6.c. Serein

TRONÇON DE VIGILANCE – SEREIN

VIGILANCE		STATIONS DE VIGILANCE DU TRONÇON <i>(Hauteurs de crue reconstituées)</i>					
Niveau	Définition	BIERRE-LÈS-SEMUR		DISSANGIS		CHABLIS CENTRE	
		Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur
ROUGE	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.			20 janvier 1910	Env.4 m	21 janvier 1910	2,89 m
		5 juin 1979	3,72 m				
ORANGE	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	27 avril 1998	3,51 m	27 avril 1998	3,63 m	2 avril 2024	2,41 m
		28 mai 2016	3,42 m	1 avril 2024	3,52 m	28 avril 1998	2,39 m
		10 mars 2024	3,39 m	4 mai 2013	3,49 m	5 mai 2013	2,36 m
		1 avril 2024	3,36 m	11 mars 2024	3,31 m	15 mars 2001	2,35 m
		3 mai 2013	3,32 m	14 mars 2001	3,22 m	12 mars 2024	2,15 m
14 mars 2001	3,23 m	23 décembre 2010	3,20 m	25 décembre 2010	2,07 m		
				14 mars 2001	3,22 m	23 janvier 2018	2,06 m
		17 janvier 2004	3,02	24 décembre 2010	3,01 m	2 juin 2016	1,85 m
JAUNE	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	22 janvier 2018	2,78 m	22 janvier 2018	2,95 m		
		6 mars 2020	2,59 m	1 juin 2016	2,92 m		
		29 janvier 2021	2,56 m	Janvier 1982	2,90 m		
				30 janvier 2021	2,13 m	31 janvier 2021	1,16 m
				6 mars 2020	2,12 m	29 décembre 2019	1,15 m
VERT	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	12 décembre 2023	2,13 m	20 juin 2024	1,90 m	7 mars 2020	1,07 m

Zéro d'échelle 306,32 mNGF IGN69

Zéro d'échelle 188,72 mNGF IGN69

Zéro d'échelle 131,03 mNGF IGN69

Avertissement : le choix de la couleur tiendra également compte de circonstances particulières : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison ou activité saisonnière sensible.

SPC SMYL – RIC 2025

6.d. Yonne amont

TRONÇON DE VIGILANCE – YONNE AMONT

VIGILANCE		STATIONS DE VIGILANCE DU TRONÇON			
Niveau	Définition	CLAMECY		AUXERRE	
		Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur
ROUGE	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	20 janvier 1910	2,60 m	21 janvier 1910	3,80 m
		14 Mars 2001	2,02 m		
ORANGE	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	24 décembre 2010	1,99 m	15 mars 2001	2,80 m
		20 juin 2024	1,77 m	17 janvier 1955	2,60 m
		18 décembre 1982 17 janvier 2004	1,60 m 1,55 m	23 janvier 2018	2,35 m
JAUNE	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	5 janvier 2018	1,48 m	25 décembre 2010	2,22 m
		2 février 2013	1,43 m		
		1 ^{er} juin 2016	1,41 m	19 décembre 1982	2,20 m
		2 avril 2024	1,16 m		
		6 mars 2020	1,07 m		
VERT	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	2 février 2021	0,99 m	22 juin 2024	2,06 m
		13 décembre 2023	0,96 m	2 juin 2016	2,00 m

Zéro d'échelle 144,47 mNGF IGN69

Zéro d'échelle 95,41 mNGF IGN69

Avertissement : le choix de la couleur tiendra également compte de circonstances particulières : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison ou activité saisonnière sensible.

SPC SMYL – RIC 2025

6.e. Yonne aval

6.f. Loing amont – Ouanne

6.g. Loing aval

TRONÇON DE VIGILANCE – LOING AVAL

VIGILANCE		STATIONS DE VIGILANCE DU TRONÇON			
Niveau	Définition	CHALETTE-SUR-LOING		NEMOURS	
		Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur
ROUGE	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	1 ^{er} juin 2016	3,44 m	1er juin 2016	4,63 m
		20 janvier 1910	4,25 m	20 janvier 1910	4,25 m
ORANGE	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	10 janvier 1982	2,77 m	11 janvier 1982	3,5 m
		11 janvier 1982	3,5 m	11 janvier 1982	3,5 m
		11 avril 1983	3,44 m	11 avril 1983	3,44 m
JAUNE	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	21 mars 1995	2,35 m	28 janvier 2018 5 mai 2015	2,71 m 2,62 m
		21 mars 1995	2,35 m	28 janvier 2018 5 mai 2015	2,71 m 2,62 m
		4 mai 2015	2,25 m	2 février 2013	2,59 m
		3 février 2013	2,14 m	2 février 2013	2,59 m
		27 janvier 2018	2,13 m	27 janvier 2018	2,13 m
VERT	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	25 février 2024	1,75 m	5 avril 2024	2,24 m
		25 février 2024	1,75 m	5 avril 2024	2,24 m

Zéro d'échelle 78,24 mNGF IGN69

Zéro d'échelle 56,01 mNGF IGN69

Avertissement : le choix de la couleur tiendra également compte de circonstances particulières : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison ou activité saisonnière sensible.

SPC SMYL – RIC 2025

6.h. Seine Bassée francilienne

TRONÇON DE VIGILANCE – SEINE BASSÉE FRANCILIENNE

VIGILANCE		STATIONS DE VIGILANCE DU TRONÇON	
Niveau	Définition	BRAY-SUR-SEINE	
		Crues historiques	Hauteur
ROUGE	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	21 janvier 1955 25 janvier 1910 2 janvier 1924 17 janvier 1982	4,43 m 4,42 m 4,29 m 3,94 m
ORANGE	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	1er février 2018	3,55 m
JAUNE	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	2 avril 1988 15 mai 2013 14 avril 2024	3,12 m 3,07 m 2,96 m
VERT	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	31 décembre 2010 23 décembre 2023	2,85 m 2,72 m

Zéro d'échelle 51,58 mNGF IGN69

Avertissement : le choix de la couleur tiendra également compte de circonstances particulières : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison ou activité saisonnière sensible.

SPC SMYL – RIC 2025

6.i. Seine moyenne

TRONÇON DE VIGILANCE – SEINE MOYENNE

VIGILANCE		STATIONS DE VIGILANCE DU TRONÇON										
Niveau	Définition	MONTEREAU		SAINT-MAMMES		MELUN		CORBEIL		ALFORTVILLE		
		Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur	
ROUGE	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	26 janvier 1910	5,28 m	26 janvier 1910	7,96 m	26 janvier 1910	6,40 m	26 janvier 1910	6,15 m			
		21 janvier 1955	4,42 m	21 janvier 1955	7,40 m			22 janvier 1955	5,56 m			
ORANGE	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.					3 juin 2016	5,56 m					
		13 janvier 1982	3,73 m	13 janvier 1982	6,83 m	21 janvier 1955	5,34 m	14 janvier 1982	5,11 m	3 juin 2016	3,65 m	
		23 février 2018	3,61 m	22 juin 2016	6,77 m	13 janvier 1982	5,18 m	3 juin 2016	4,84 m	29 janvier 2018	3,38 m	
JAUNE	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.											
				18 mars 2001	5,94 m	19 mars 2001	4,38 m					
				6 mai 2015	5,19 m	27 décembre 2010	3,92 m	6 mai 2015	3,91 m		24 mars 2001	2,67 m
				27 décembre 2010	5,18 m	5 avril 2024	5,14 m	5 février 2013	3,69 m	19 mars 2001	3,91 m	9 février 2021
VERT	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	18 mars 2001	3,10 m	5 février 2013	5,03 m	6 avril 2024	3,60 m	6 mai 2015	3,07 m	6 avril 2024	1,70 m	
		3 juin 2016	3,02 m	4 février 2021	4,96 m	4 février 2021	3,44 m	5 février 2013	3,05 m			
								6 avril 2024	3,13 m	6 mai 2015	3,07 m	28 décembre 2010
		27 décembre 2010	2,62 m					5 février 2013	3,05 m	9 février 2013	1,37 m	
										6 mai 2015	1,10 m	
		Zéro d'échelle 45,77 mNGF IGN69		Zéro d'échelle 40,75 mNGF IGN69		Zéro d'échelle 36,01 mNGF IGN69		Zéro d'échelle 31,25 mNGF IGN69		Zéro d'échelle 29,46 mNGF IGN69		
Avertissement : le choix de la couleur tiendra également compte de circonstances particulières : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison ou activité saisonnière sensible.								SPC SMYL – RIC 2025				

6.j. Almont

TRONÇON DE VIGILANCE – ALMONT

VIGILANCE		STATIONS DE VIGILANCE DU TRONÇON	
Niveau	Définition	BLANDY	
		Crues historiques	Hauteur
ROUGE	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.		
ORANGE	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	31 mai 2016	2,65 m
JAUNE	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	10 octobre 2024 9 avril 1983	2,37 m 2,31 m
VERT	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	26 février 1997 9 avril 2022 10 décembre 2023 30 décembre 2001	2,17 m 2,16 m 2,05 m 2,00 m

Zéro d'échelle 65,287 mNGF IGN69

Avertissement : le choix de la couleur tiendra également compte de circonstances particulières : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison ou activité saisonnière sensible.

SPC SMYL – RIC 2025

6.k. Yerres

6.I. Marne de la Ferté à Meaux

TRONÇON DE VIGILANCE – MARNE DE LA FERTÉ À MEAUX

VIGILANCE		STATIONS DE VIGILANCE DU TRONÇON <i>(Hauteurs de crue reconstituées)</i>			
Niveau	Définition	LA FERTE-SOUS-JOUARRE		MEAUX	
		Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur
ROUGE	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	21 janvier 1955	6,22 m	26 janvier 1910	6,20 m
		26 janvier 1910	6,05 m	22 janvier 1955	5,73 m
ORANGE	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	18 avril 1983	5,45 m	19 avril 1983	5,07 m
		1er février 2018	4,75 m	2 février 2018	4,71 m
JAUNE	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	27 décembre 1999	4,29 m	30 mars 2001	4,29 m
		30 mars 2001	4,26 m	8 février 2021	4,16 m
		8 février 2021	4,22 m	29 décembre 1999	4,15 m
		11 février 2020	4,07 m	12 mars 2020	3,96 m
		29 février 2024	3,73 m	4 mars 2024	3,78 m
VERT	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise			31 décembre 2010	3,57 m

Zéro d'échelle 48,88 mNGF IGN69

Zéro d'échelle 42,75 mNGF IGN69

Avertissement : le choix de la couleur tiendra également compte de circonstances particulières : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison ou activité saisonnière sensible.

SPC SMYL – RIC 2025

6.m. Petit Morin

TRONÇON DE VIGILANCE – PETIT MORIN

VIGILANCE		STATIONS DE VIGILANCE DU TRONÇON					
Niveau	Définition	MONTMIRAIL			JOUARRE		
		Crues historiques	Hauteur		Crues historiques	Hauteur	
ROUGE	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.						
ORANGE	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	10 octobre 2024	2,01 m		10 octobre 2024	3,12 m	
		27 février 2024	2,00 m		1 juin 2016	3,05 m	
		31 mai 2016	1,90 m		2 août 2024	3,05 m	
					22 janvier 1995	2,91 m	
		22 janvier 2018	1,78 m		30 décembre 2001	2,90 m	
					23 février 2024	2,70 m	
JAUNE	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	3 février 2020	1,52 m		4 février 2020	2,70 m	
		6 janvier 2011	1,50 m		23 janvier 2018	2,69 m	
		9 décembre 2023	1,42 m		26 décembre 2013	2,66 m	
					9 janvier 2025	2,62 m	
					7 janvier 2011	2,56 m	
VERT	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	9 janvier 2025	1,37 m		20 novembre 2024	2,35 m	
		4 janvier 2022	1,26 m				
		Zéro d'échelle 119,488 mNGF IGN69			Zéro d'échelle 53,973 mNGF IGN69		
Avertissement : le choix de la couleur tiendra également compte de circonstances particulières : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison ou activité saisonnière sensible.				SPC SMYL – RIC 2025			

6.n. Grand Morin

TRONÇON DE VIGILANCE – GRAND MORIN

VIGILANCE		STATIONS DE VIGILANCE DU TRONÇON					
Niveau	Définition	MEILLERAY		POMMEUSE		COULLY-PONT-AUX-DAMES	
		Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur
ROUGE	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.			10 octobre 2024	3,72 m	11 octobre 2024	3,75 m
		1er août 2024	3,76 m			1er juin 2016	3,53 m
ORANGE	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	31 mai 2016	3,44 m	1er juin 2016	3,42 m		
		10 octobre 2024	3,39 m	26 février 1958	3,17 m	28 février 2024	3,20 m
		29 décembre 2001	3,35 m	2 août 2024	3,10 m	23 janvier 2018	3,13 m
		26 février 1997	3,28 m	10 avril 1983	3,04 m		
		5 juin 2018	3,27 m	6 décembre 1988	3,01 m		
				27 février 2024	2,91 m		
				22 janvier 2018	2,90 m		
		2 février 2008	3,16 m			3 août 2024	2,88 m
		9 décembre 2023	3,07 m				
JAUNE	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	25 décembre 2013	3,00 m	3 février 2020	2,69 m	4 février 2020	2,76 m
		3 février 2020	2,96 m	10 décembre 2023	2,63 m	23 janvier 2021	2,50 m
		22 janvier 2021	2,90 m	27 décembre 2019	2,45 m	5 janvier 2022	2,50 m
		4 janvier 2022	2,86 m	2 février 2019	2,41 m	3 février 2008	2,44 m
		9 janvier 2025	2,82 m				
VERT	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise			8 décembre 2024	2,24 m		

Zéro d'échelle 125,08 mNGF IGN69

Zéro d'échelle 60,71 mNGF IGN69

Zéro d'échelle 43,695 mNGF IGN69

Avertissement : le choix de la couleur tiendra également compte de circonstances particulières : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison ou activité saisonnière sensible.

SPC SMYL – RIC 2025

6.o. Marne de Condé à Charenton

6.p. Seine à Paris

TRONÇON DE VIGILANCE – SEINE À PARIS

VIGILANCE		STATIONS DE VIGILANCE DU TRONÇON <i>(Hauteurs de crue reconstituées)</i>			
Niveau	Définition	PARIS AUSTERLITZ		CHATOU	
		Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur
ROUGE	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	27 février 1658	8,96 m		
		28 janvier 1910	8,62 m	30 janvier 1910	7,40 m
		23 janvier 1955	7,12 m	24 janvier 1955	6,69 m
ORANGE	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.				
		14 janvier 1982	6,15 m	14 janvier 1982	5,75 m
		3 juin 2016	6,10 m	29 janvier 2018	5,48 m
		29 janvier 2018	5,88 m	4 juin 2016	5,40 m
JAUNE	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.			25 mars 2001	5,15 m
		24 mars 2001	5,21 m		
		9 février 2021	4,56 m		
		6 avril 2024	4,29 m		
		9 mars 2020	4,17 m		
		28 décembre 2010	3,92 m		
		6 mai 2015	3,49 m	7 février 2021	4,39 m
10 janvier 2022	3,25 m				
VERT	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	16 décembre 2023	3,08 m		
				9 mars 2020	3,94 m
				6 avril 2024	3,83 m

Zéro d'échelle 25,92 mNGF IGN69

Zéro d'échelle 20,37 mNGF IGN69

Avertissement : le choix de la couleur tiendra également compte de circonstances particulières : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison ou activité saisonnière sensible.

SPC SMYL – RIC 2025

6.q. Seine yvelinoise

TRONÇON DE VIGILANCE – SEINE YVELINOISE

VIGILANCE		STATIONS DE VIGILANCE DU TRONÇON			
Niveau	Définition	POISSY		MANTES	
		Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur
ROUGE	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	30 janvier 1910	7,15 m	31 janvier 1910	8,13 m
		24 janvier 1955	6,33 m	25 janvier 1955	7,51 m
ORANGE	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	15 janvier 1982	5,55 m		
		25 mars 2001	5,38 m	16 janvier 1982	6,85 m
		30 janvier 2018	5,38 m	26 mars 2001	6,71 m
		4 juin 2016	5,00 m	30 janvier 2018	6,71 m
JAUNE	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.			5 juin 2016	6,34 m
		7 février 2021	4,67 m	8 février 2021	6,08 m
		10 mars 2020	4,18 m		
		6 mars 2024	3,91 m	10 mars 2020	5,62 m
		11 février 2013	3,79 m		
VERT	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	6 avril 2024	3,67 m		
		15 janvier 2011	3,64 m	11 février 2013	5,25 m

Zéro d'échelle 17,02 mNGF IGN69

Zéro d'échelle 12,714 mNGF IGN69

Avertissement : le choix de la couleur tiendra également compte de circonstances particulières : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison ou activité saisonnière sensible.

SPC SMYL – RIC 2025

6.r. Mauldre

TRONÇON DE VIGILANCE – MAULDRE

VIGILANCE		STATIONS DE VIGILANCE DU TRONÇON	
Niveau	Définition	AULNAY-SUR-MAULDRE	
		Crues historiques	Hauteur
R O U G E	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	1 juin 2016	2,41 m
O R A N G E	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	3 décembre 2000	1,76 m
		10 octobre 2024	1,44 m
J A U N E	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	23 mai 2016 5 avril 2024 18 octobre 2024 12 juin 2018	1,16 m 1,01 m 1,06 m 1,03 m
V E R T	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	11 mai 2019 9 janvier 2025	0,96 m 0,88 m

Zéro d'échelle 25,217 mNGF IGN69

Avertissement : le choix de la couleur tiendra également compte de circonstances particulières : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison ou activité saisonnière sensible.

SPC SMYL – RIC 2025

6.s. Oise aval francilienne

6.t. Seine euroise

TRONÇON DE VIGILANCE – SEINE EUROISE

VIGILANCE		STATIONS DE VIGILANCE DU TRONÇON <i>(Hauteurs de crue reconstituées)</i>	
Niveau	Définition	VERNON	
		Crues historiques	Hauteur
ROUGE	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	1er février 1910	7,11 m
		26 janvier 1955	6,57 m
ORANGE	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	6 mars 1970	6,09 m
		16 janvier 1982	5,91 m
		27 mars 2001	5,77 m
		31 janvier 2018	5,74 m
JAUNE	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	5 juin 2016	5,39 m
		8 février 2021	5,20 m
		16 octobre 2019	5,05 m
		10 mars 2020	4,79 m
		6 mars 2024	4,58 m
VERT	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	11 février 2013	4,43 m
		7 avril 2024	4,37 m
		12 janvier 2022	4,14 m

Zéro d'échelle 62,14 mNGF IGN69

Avertissement : le choix de la couleur tiendra également compte de circonstances particulières : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison ou activité saisonnière sensible.

SPC SMYL – RIC 2025

Annexe 7. Liste des destinataires du push

Liste des destinataires de la diffusion locale (du niveau zonal au niveau départemental) par mail des bulletins Vigicrues (en référence au paragraphe 4.2.1) :

Destinataire	Global	Non global	
	(envoi de tous les bulletins du SPC)	(envoi de tous les bulletins des heures nominales de 10h00 et 16h00)	(envoi en complément des bulletins concernant les départements choisis, hors heures nominales, et si évolution de la situation)
Zone de défense Ouesr	x		
Zone de défense Est	x		
Préfecture de région d'île-de-France	x		
Zone de défense Île-de-France	x	x	75
DRIHL IH	x		
DREAL Grand-Est	x		
CPCO	x		
DREAL Bretagne	x		
DRIEAT IDF	x	x	75
Préfecture de Côte-d'Or		x	21
Préfecture de l'Eure		x	27
Préfecture du Loiret		x	45
Préfecture de la Nièvre		x	58
Préfecture de Police de Paris		x	75
Préfecture de Seine et Marne		x	77
Préfecture des Yvelines		x	27 78
Préfecture de l'Yonne		x	89
Préfecture de l'Essonne		x	91
Préfecture des Hauts-de-Seine		x	92
Préfecture de Seine-saint-Denis		x	93
Préfecture du Val de Marne		x	94
Préfecture du Val d'Oise		x	95
Centre opérationnel pompiers de Paris		x	95
SDIS 77		x	77
SDIS 45		x	45

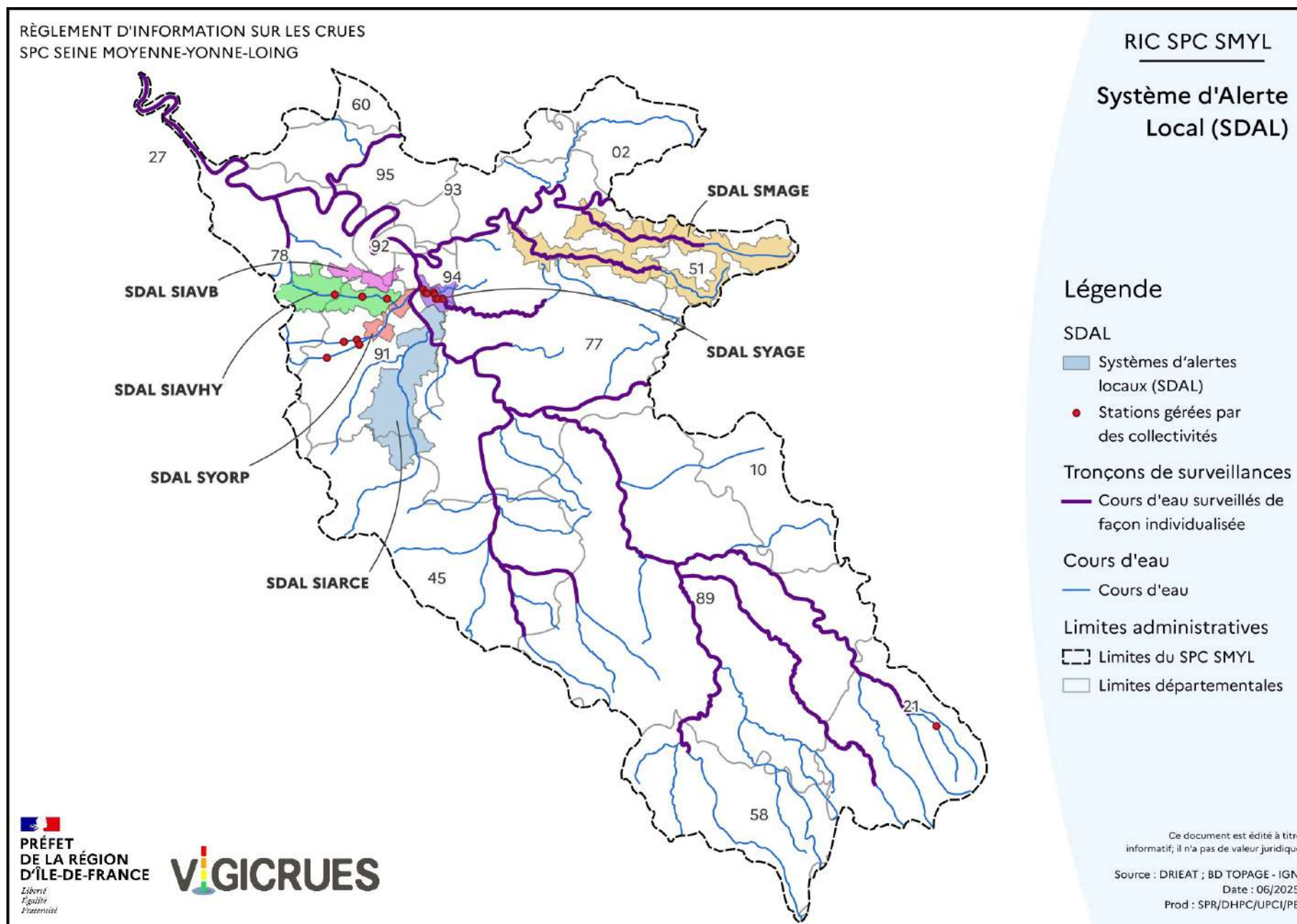
Destinataire	Global	Non global	
	(envoi de tous les bulletins du SPC)	(envoi de tous les bulletins des heures nominales de 10h00 et 16h00)	(envoi en complément des bulletins concernant les départements choisis, hors heures nominales, et si évolution de la situation)
SDIS 78		x	78
SDIS 58		x	58
SDIS 89		x	89
SDIS 91		x	91
SDIS 27		x	27
SDIS 95		x	27 95
DDT 58		x	58
DDT 89		x	89
DDT 21		x	21
DDT 45		x	45
DDT 91		x	91
DDT 77		x	77
DDT 78		x	78
DDT 27		x	27
DDT 95		x	95
UD 92		x	92
UD 93		x	93
UD 94		x	94
Météo-France DIR IDF		x	91 27 92 45 75 77 93 95 94 89 78
Météo-France DIR NE		x	21 45 77 89

Annexe 8. Services d'avertissement local

8.a. Liste des cours d'eau avec intervention des collectivités locales

Cours d'eau	Nom Collectivité ou EPC	Département
L'Yerres	SYAGE	77 91 94
Le Réveillon	SYAGE	77 91 94
Le Grand Morin	SMAGE des 2 Morin	77 51
Le Petit Morin	SMAGE des 2 Morin	77 51 02
L'Orge	SYORP	78 91
La Rémarde	SYORP	78 91
La Prédecelle	SYORP	78 91
La Rabette	SYORP	78 91
La Gloriette	SYORP	78 91
La Renarde	SYORP	78 91
La Grande Boëlle	SYORP	78 91
La Boëlle	SYORP	78 91
L'Essonne	SIARCE	91 45
La Juine	SIARCE	91 45
L'Ecole	SIARCE	91 45 77
L'Yvette	SIAVHY	91 78
La Mérantaise	SIAVHY	91 78
Le Vaularon	SIAVHY	91 78
La Bièvre	SIAVB	78 91 92 75
Le Ru de Vauhalla	SIAVB	91 78
La Sygrie	SIAVB	91
Le Ru de Saint Marc	SIAVB	78

8.b. Carte de ces cours d'eau avec intervention des collectivités locales



Annexe 9. Communes éligibles au service Vigicrues Flash

9.a. Liste des communes éligibles au service Vigicrues Flash

Nom Commune	INSEE Commune
Arcy-Sainte-Restitue	02022
Armentières-sur-Ourcq	02023
Belleau	02062
Berzy-le-Sec	02077
Brécy	02119
Breny	02121
Brumetz	02125
Bruyères-sur-Fère	02127
Bussiares	02137
Chézy-en-Orxois	02185
Chouy	02192
Coincy	02203
Coulonges-Cohan	02220
Dammard	02258
Dravegny	02271
Épaux-Bézu	02279
Faverolles	02302

Nom Commune	INSEE Commune
Fère-en-Tardenois	02305
La Ferté-Milon	02307
Gandelu	02339
Hautevesnes	02375
Licy-Clignon	02428
Loupeigne	02442
Macogny	02449
Dhuys et Morin-en-Brie	02458
Mareuil-en-Dôle	02462
Marizy-Sainte-Geneviève	02466
Marizy-Saint-Mard	02467
Monnes	02496
Montgru-Saint-Hilaire	02507
Monthiers	02509
Montigny-l'Allier	02512
Montlevon	02518
Nanteuil-Notre-Dame	02538
Neuilly-Saint-Front	02543
Noroy-sur-Ourcq	02557
Oulchy-la-Ville	02579
Oulchy-le-Château	02580

Nom Commune	INSEE Commune
Rozet-Saint-Albin	02662
Saint-Gengoulph	02679
Saponay	02699
Sergy	02712
Silly-la-Poterie	02718
Torcy-en-Valois	02744
Troësnes	02749
Vendières	02777
Veully-la-Poterie	02792
Vichel-Nanteuil	02796
Viels-Maisons	02798
Villers-Cotterêts	02810
Villers-sur-Fère	02816
Aix-Villemaur-Pâlis	10003
Auxon	10018
Avreuil	10024
Balnot-la-Grange	10028
Bercenay-en-Othe	10037
Bercenay-le-Hayer	10038
Bérulle	10042
Bourdenay	10054

Nom Commune	INSEE Commune
Chamoy	10074
Chennegy	10096
Chessy-les-Prés	10099
Courceroy	10106
Courtaout	10108
Les Croûtes	10118
Cussangy	10120
Davrey	10122
Ervy-le-Châtel	10140
Estissac	10142
Gumery	10169
Lantages	10188
La Loge-Pomblin	10201
Les Loges-Margueron	10202
La Louptière-Thénard	10208
Marcilly-le-Hayer	10223
Metz-Robert	10241
Montfey	10247
Montigny-les-Monts	10251
Praslin	10302
Racines	10312

Nom Commune	INSEE Commune
Rigny-le-Ferron	10319
Rumilly-lès-Vaudes	10331
Saint-Benoist-sur-Vanne	10335
Saint-Mards-en-Othe	10350
Saint-Phal	10359
Traînel	10382
Trancault	10383
Vanlay	10395
Villemoiron-en-Othe	10417
Villenauxe-la-Grande	10420
Vulaines	10444
Aisy-sous-Thil	21007
Alise-Sainte-Reine	21008
Arnay-sous-Vitteaux	21024
Bellenot-sous-Pouilly	21062
Benoisey	21064
Beurizot	21069
Boussey	21097
Boux-sous-Salmaise	21098
Brain	21100
Brianny	21108

Nom Commune	INSEE Commune
Buffon	21114
Bussy-le-Grand	21122
Chailly-sur-Armançon	21128
Chevannay	21168
Clamerey	21177
Courcelles-Fré moy	21203
Courcelles-lès-Montbard	21204
Courcelles-lès-Semur	21205
Cré pand	21212
Darcey	21226
Dompierre-en-Morvan	21232
Éguilly	21244
Étormay	21257
Fain-lès-Montbard	21259
Flavigny-sur-Ozerain	21271
Le Val-Larrey	21272
Fontaines-en-Duesmois	21276
Fontaines-les-Sèches	21279
Forléans	21282
Gissey-le-Vieil	21298
Gissey-sous-Flavigny	21299

Nom Commune	INSEE Commune
Grésigny-Sainte-Reine	21307
Grignon	21308
Hauteroche	21314
Jailly-les-Moulins	21321
Juillenay	21328
Lacour-d'Arcenay	21335
Laignes	21336
Marcigny-sous-Thil	21380
Marmagne	21389
Ménétreux-le-Pitois	21404
Missery	21417
Montbard	21425
Montberthault	21426
Montigny-Saint-Barthélemy	21430
Montigny-sur-Armançon	21431
Mont-Saint-Jean	21441
La Motte-Ternant	21445
Mussy-la-Fosse	21448
Nogent-lès-Montbard	21456
Normier	21463
Posanges	21498

Nom Commune	INSEE Commune
Pouillenay	21500
Précy-sous-Thil	21505
La Roche-en-Brenil	21525
La Roche-Vanneau	21528
Rouvray	21531
Saffres	21537
Saint-Andeux	21538
Saint-Germain-de-Modéon	21548
Saint-Rémy	21568
Saint-Thibault	21576
Salmaise	21580
Savoisy	21594
Seigny	21598
Sincey-lès-Rouvray	21608
Thenissey	21627
Thoisy-la-Berchère	21629
Thoste	21635
Touillon	21641
Toutry	21642
Turcey	21648
Uncey-le-Franc	21649

Nom Commune	INSEE Commune
Venarey-les-Laumes	21663
Verrey-sous-Salmaise	21670
Vic-de-Chassenay	21676
Vic-sous-Thil	21678
Vieux-Château	21681
Villargoix	21687
Villeberny	21690
La Villeneuve-les-Convers	21695
Villotte-Saint-Seine	21705
Villy-en-Auxois	21707
Vitteaux	21710
Les Andelys	27016
Les Trois Lacs	27058
Connelles	27168
Daubeuf-près-Vatteville	27202
Notre-Dame-de-l'Isle	27440
Pîtres	27458
Romilly-sur-Andelle	27493
La Chapelle-Longueville	27554
Saint-Pierre-de-Bailleul	27589
Saint-Pierre-la-Garenne	27599

Nom Commune	INSEE Commune
Berchères-sur-Vesgre	28036
Gommerville	28183
Saint-Ouen-Marchefroy	28355
Sainville	28363
Aillant-sur-Milleron	45002
Amilly	45004
Auvilliers-en-Gâtinais	45017
Auxy	45018
Bazoches-sur-le-Betz	45026
Beauchamps-sur-Huillard	45027
Le Bignon-Mirabeau	45032
Boismorand	45036
Bordeaux-en-Gâtinais	45041
Breteau	45052
Chailly-en-Gâtinais	45066
Châlette-sur-Loing	45068
Chantecoq	45073
La Chapelle-sur-Aveyron	45077
Château-Renard	45083
Châtillon-Coligny	45085
Chevannes	45091

Nom Commune	INSEE Commune
Chevillon-sur-Huillard	45092
Chevry-sous-le-Bignon	45094
Les Choux	45096
Conflans-sur-Loing	45102
Corbeilles	45103
Cortrat	45105
La Cour-Marigny	45112
Courtemaux	45113
Courtempierre	45114
Courtenay	45115
Dammarie-sur-Loing	45121
Dordives	45127
Douchy-Montcorbon	45129
Ferrières-en-Gâtinais	45145
Fontenay-sur-Loing	45148
Gaubertin	45151
Griselles	45161
Gy-les-Nonains	45165
Juranville	45176
Ladon	45178
Langesse	45180

Nom Commune	INSEE Commune
Lombreuil	45185
Lorcy	45186
Lorris	45187
Montargis	45208
Montbouy	45210
Montereau	45213
Mormant-sur-Vernisson	45216
Nogent-sur-Vernisson	45229
Noyers	45230
Oussoy-en-Gâtinais	45239
Ouzouer-sous-Bellegarde	45243
Ouzouer-sur-Trézée	45245
Pannes	45247
Paucourt	45249
Pers-en-Gâtinais	45250
Préfontaines	45255
Presnoy	45256
Pressigny-les-Pins	45257
Quiers-sur-Bézonde	45259
Rozoy-le-Vieil	45265
Sainte-Geneviève-des-Bois	45278

Nom Commune	INSEE Commune
Saint-Germain-des-Prés	45279
Saint-Hilaire-les-Andréis	45281
Saint-Hilaire-sur-Puiseaux	45283
Saint-Maurice-sur-Aveyron	45292
Saint-Maurice-sur-Fessard	45293
Sceaux-du-Gâtinais	45303
La Selle-sur-le-Bied	45307
Sury-aux-Bois	45316
Thimory	45321
Varennnes-Changy	45332
Villemandeur	45338
Villemoutiers	45339
Vimory	45345
Bannay	51034
Bergères-sous-Montmirail	51050
Boissy-le-Repos	51070
Bouchy-Saint-Genest	51071
Châtillon-sur-Morin	51137
Corfélix	51170
Esternay	51237
La Forestière	51258

Nom Commune	INSEE Commune
Le Gault-Soigny	51264
Joiselle	51306
Lachy	51313
Loisy-en-Brie	51327
Mécringes	51359
Le Meix-Saint-Epoing	51360
Mœurs-Verdey	51369
Montmirail	51380
Morsains	51386
Nesle-la-Reposte	51395
Neuvy	51402
Oyes	51421
Sainte-Gemme	51480
Sézanne	51535
Talus-Saint-Prix	51563
Le Thoult-Trosnay	51570
Tréfols	51579
Blancs-Coteaux	51612
Villeneuve-la-Lionne	51625
Villevénard	51641
Vindey	51645

Nom Commune	INSEE Commune
Achun	58001
Alligny-en-Morvan	58003
Anthien	58008
Aunay-en-Bazois	58017
Bazoches	58023
Bazolles	58024
Beuvron	58029
Brassy	58037
Brinon-sur-Beuvron	58041
Cervon	58047
Champlemy	58053
Clamecy	58079
Corbigny	58083
DiroI	58098
Dun-les-Places	58106
Entrains-sur-Nohain	58109
Gouloux	58129
Magny-Lormes	58153
Marigny-l'Église	58157
Menestreau	58162
Montsauche-les-Settons	58180

Nom Commune	INSEE Commune
Moux-en-Morvan	58185
Neuilly	58191
Ouagne	58200
Ouroux-en-Morvan	58205
Rix	58222
Ruages	58224
Saint-Amand-en-Puisaye	58227
Saint-André-en-Morvan	58229
Saint-Brisson	58235
Saint-Didier	58237
Saint-Germain-des-Bois	58242
Taconnay	58283
Amblainville	60010
Antilly	60020
Autheuil-en-Valois	60031
Belle-Église	60060
Betz	60069
Boran-sur-Oise	60086
Bornel	60088
Boullarre	60092
Chambly	60139

Nom Commune	INSEE Commune
Esches	60218
Étavigny	60224
Lavilleterte	60356
Mareuil-sur-Ourcq	60380
Marolles	60385
Méru	60395
Monneville	60411
Mortefontaine	60432
Neufchelles	60448
Plailly	60494
Saint-Crépin-Ibouwillers	60570
Thury-en-Valois	60637
Tourly	60640
Uilly-Saint-Georges	60651
Varinfroy	60656
La Villeneuve-sous-Thury	60679
Amillis	77002
Annet-sur-Marne	77005
Argentières	77007
Aubepierre-Ozouer-le-Repos	77010
Augers-en-Brie	77012

Nom Commune	INSEE Commune
Aulnoy	77013
Balloy	77019
Bannost-Villegagnon	77020
Beauchery-Saint-Martin	77026
Beaumont-du-Gâtinais	77027
Bellot	77030
Bernay-Vilbert	77031
Beton-Bazoches	77032
Blandy	77034
Blennes	77035
Boissise-le-Roi	77040
Boissy-le-Châtel	77042
Boitron	77043
Bombon	77044
Bransles	77050
Bray-sur-Seine	77051
Bréau	77052
Brie-Comte-Robert	77053
Brou-sur-Chantereine	77055
La Celle-sur-Morin	77063
Cerneux	77066

Nom Commune	INSEE Commune
Cesson	77067
Chailly-en-Brie	77070
Chalautre-la-Petite	77073
Chalmaison	77076
Champeaux	77082
La Chapelle-Gauthier	77086
La Chapelle-Iger	77087
La Chapelle-Rablais	77089
Les Chapelles-Bourbon	77091
La Chapelle-Moutils	77093
Châteaubleau	77098
Château-Landon	77099
Le Châtelet-en-Brie	77100
Châtenay-sur-Seine	77101
Châtillon-la-Borde	77103
Châtres	77104
Chauffry	77106
Chaumes-en-Brie	77107
Chelles	77108
Choisy-en-Brie	77116
Claye-Souilly	77118

Nom Commune	INSEE Commune
Clos-Fontaine	77119
Combs-la-Ville	77122
Compans	77123
Condé-Sainte-Libiaire	77125
Congis-sur-Thérouanne	77126
Couilly-Pont-aux-Dames	77128
Coulombs-en-Valois	77129
Coulommiers	77131
Courcelles-en-Bassée	77133
Courpalay	77135
Courtacon	77137
Courtomer	77138
Coutevroult	77141
Crécy-la-Chapelle	77142
La Croix-en-Brie	77147
Crouy-sur-Ourcq	77148
Dagny	77151
Dammarie-les-Lys	77152
Dammartin-sur-Tigeaux	77154
Diant	77158
Donnemarie-Dontilly	77159

Nom Commune	INSEE Commune
Dormelles	77161
Douy-la-Ramée	77163
Échouboulains	77164
Égligny	77167
Esbly	77171
Étrépilly	77173
Everly	77174
Évry-Grégy-sur-Yerre	77175
Favières	77177
Féricy	77179
Férolles-Attilly	77180
La Ferté-Gaucher	77182
La Ferté-sous-Jouarre	77183
Flagy	77184
Fontaine-Fourches	77187
Fontaine-le-Port	77188
Fontains	77190
Fontenailles	77191
Fontenay-Trésigny	77192
Forfry	77193
Fresnes-sur-Marne	77196

Nom Commune	INSEE Commune
Frétoy	77197
Gastins	77201
La Genevraye	77202
Gouvernes	77209
Gravon	77212
Gressy	77214
Gretz-Armainvilliers	77215
Grisy-Suisnes	77217
Grisy-sur-Seine	77218
Guérard	77219
Guignes	77222
Héricy	77226
Hermé	77227
Jouarre	77238
Jouy-le-Châtel	77239
Jouy-sur-Morin	77240
Jutigny	77242
Laval-en-Brie	77245
Léchelle	77246
Lescherolles	77247
Lésigny	77249

Nom Commune	INSEE Commune
Lieusaint	77251
Liverdy-en-Brie	77254
Lizy-sur-Ourcq	77257
Longueville	77260
Lorrez-le-Bocage-Préaux	77261
Louan-Villegruis-Fontaine	77262
Luisetaines	77263
Lumigny-Nesles-Ormeaux	77264
Machault	77266
Maincy	77269
Marcilly	77274
Marles-en-Brie	77277
Marolles-en-Brie	77278
Marolles-sur-Seine	77279
Mauperthuis	77281
May-en-Multien	77283
Meilleray	77287
Melun	77288
Messy	77292
Mitry-Mory	77294
Moisenay	77295

Nom Commune	INSEE Commune
Moissy-Cramayel	77296
Montdauphin	77303
Montry	77315
Moret-Loing-et-Orvanne	77316
Mormant	77317
Mouroux	77320
Mouy-sur-Seine	77325
Nangis	77327
Nanteau-sur-Lunain	77329
Nantouillet	77332
Chauconin-Neufmontiers	77335
Neufmoutiers-en-Brie	77336
Nonville	77340
Noyen-sur-Seine	77341
Ocquerre	77343
Oissery	77344
Orly-sur-Morin	77345
Les Ormes-sur-Voulzie	77347
Ozouer-le-Voulgis	77352
Paley	77353
Pamfou	77354

Nom Commune	INSEE Commune
Paroy	77355
Passy-sur-Seine	77356
Pécy	77357
Pézarches	77360
Le Plessis-Feu-Aussoux	77365
Poigny	77368
Pommeuse	77371
Pontault-Combault	77373
Presles-en-Brie	77377
Provins	77379
Puisieux	77380
Rampillon	77383
Rebais	77385
Roissy-en-Brie	77390
Rouilly	77391
Rozay-en-Brie	77393
Rubelles	77394
Sablonnières	77398
Saint-Augustin	77400
Saint-Brice	77403
Sainte-Colombe	77404

Nom Commune	INSEE Commune
Saint-Cyr-sur-Morin	77405
Saint-Denis-lès-Rebais	77406
Saint-Germain-Laval	77409
Saint-Germain-Laxis	77410
Saint-Germain-sous-Doüe	77411
Saint-Germain-sur-Morin	77413
Saint-Just-en-Brie	77416
Saint-Mars-Vieux-Maisons	77421
Saint-Martin-des-Champs	77423
Saint-Méry	77426
Saint-Mesmes	77427
Saint-Ouen-en-Brie	77428
Saint-Ouen-sur-Morin	77429
Saint-Rémy-la-Vanne	77432
Beautheil-Saints	77433
Saint-Sauveur-lès-Bray	77434
Saint-Siméon	77436
Saint-Thibault-des-Vignes	77438
Salins	77439
Samois-sur-Seine	77441
Savigny-le-Temple	77445

Nom Commune	INSEE Commune
Seine-Port	77447
Servon	77450
Sigy	77452
Sivry-Courtry	77453
Soignolles-en-Brie	77455
Soisy-Bouy	77456
Solers	77457
Sourdun	77459
Thénisy	77461
Thieux	77462
Thoury-Férottes	77465
Tigeaux	77466
La Tombe	77467
Torcy	77468
Touquin	77469
Tournan-en-Brie	77470
La Trétoire	77472
Treuzy-Levelay	77473
Trocy-en-Multien	77476
Ussy-sur-Marne	77478
Vaires-sur-Marne	77479

Nom Commune	INSEE Commune
Valence-en-Brie	77480
Vaudoy-en-Brie	77486
Vaux-le-Pénil	77487
Vaux-sur-Lunain	77489
Verdelot	77492
Verneuil-l'Étang	77493
Vieux-Champagne	77496
Villecerf	77501
Villemer	77506
Villeneuve-sous-Dammartin	77511
Villeneuve-sur-Bellot	77512
Villenois	77513
Villiers-en-Bière	77518
Villiers-Saint-Georges	77519
Villiers-sur-Morin	77521
Villiers-sur-Seine	77522
Vimpelles	77524
Voinsles	77527
Voulangis	77529
Voux	77531
Yèbles	77534

Nom Commune	INSEE Commune
Ablis	78003
Auffargis	78030
Auffreville-Brasseuil	78031
Aulnay-sur-Mauldre	78033
Beynes	78062
Boinville-en-Mantois	78070
Boissy-sans-Avoir	78084
Bonnelles	78087
Bonnières-sur-Seine	78089
Buc	78117
Bullion	78120
La Celle-les-Bordes	78125
Cernay-la-Ville	78128
Chapet	78140
Châteaufort	78143
Chavenay	78152
Chevreuse	78160
Choisel	78162
Courgent	78185
Cresprières	78189
Dammartin-en-Serve	78192

Nom Commune	INSEE Commune
Dampierre-en-Yvelines	78193
Davron	78196
Ecquevilly	78206
Épône	78217
La Falaise	78230
Flexanville	78236
Freneuse	78255
Gaillon-sur-Montcient	78261
Galluis	78262
Gambais	78263
Gambaiseuil	78264
Goussonville	78281
Guerville	78291
Guitrancourt	78296
Guyancourt	78297
Hardricourt	78299
Issou	78314
Jouars-Pontchartrain	78321
Jouy-en-Josas	78322
Les Loges-en-Josas	78343
Longvilliers	78349

Nom Commune	INSEE Commune
Mantes-la-Jolie	78361
Mantes-la-Ville	78362
Mareil-le-Guyon	78366
Mareil-sur-Mauldre	78368
Maule	78380
Méré	78389
Meulan-en-Yvelines	78401
Mézières-sur-Seine	78402
Montainville	78415
Montchauvet	78417
Morainvilliers	78431
Les Mureaux	78440
Neauphle-le-Vieux	78443
Nézel	78451
Oinville-sur-Montcient	78460
Orgerus	78465
Orgeval	78466
Le Pecq	78481
Plaisir	78490
Porcheville	78501
Le Port-Marly	78502

Nom Commune	INSEE Commune
Prunay-le-Temple	78505
La Queue-les-Yvelines	78513
Rambouillet	78517
Rennemoulin	78518
Rochefort-en-Yvelines	78522
Rolleboise	78528
Rosay	78530
Saint-Arnoult-en-Yvelines	78537
Saint-Forget	78548
Saint-Germain-de-la-Grange	78550
Saint-Germain-en-Laye	78551
Saint-Léger-en-Yvelines	78562
Saint-Martin-des-Champs	78565
Sainte-Mesme	78569
Saint-Rémy-lès-Chevreuse	78575
Senlisse	78590
Septeuil	78591
Sonchamp	78601
Tessancourt-sur-Aubette	78609
Thiverval-Grignon	78615
Le Tremblay-sur-Mauldre	78623

Nom Commune	INSEE Commune
Vert	78647
Vicq	78653
Villepreux	78674
Villette	78677
Villiers-Saint-Frédéric	78683
Montholon	89003
Arcy-sur-Cure	89015
Avallon	89025
Bagneaux	89027
La Belliole	89036
Bessy-sur-Cure	89040
Beugnon	89041
Blannay	89044
Bléneau	89046
Les Bordes	89051
Brienon-sur-Armançon	89055
Bussières	89058
Bussy-en-Othe	89059
Butteaux	89061
La Celle-Saint-Cyr	89063
Cérilly	89065

Nom Commune	INSEE Commune
Cézy	89067
Champcevrains	89072
Champignelles	89073
Champlay	89075
Champlost	89076
Chamvres	89079
La Chapelle-sur-Oreuse	89080
Charny Orée de Puisaye	89086
Chassy	89088
Chaumot	89094
Chéroy	89100
Chevannes	89102
Courgenay	89122
Courtois-sur-Yonne	89127
Cussy-les-Forges	89134
Dixmont	89142
Dollot	89143
Domats	89144
Domecy-sur-Cure	89145
Dracy	89147
Égleny	89150

Nom Commune	INSEE Commune
Égriselles-le-Bocage	89151
Escamps	89154
Évry	89162
La Ferté-Loupière	89163
Flacy	89165
Fleury-la-Vallée	89167
Foissy-sur-Vanne	89171
Fontaines	89173
Fournaudin	89181
Germigny	89186
Gisy-les-Nobles	89189
Givry	89190
Valravillon	89196
Joigny	89206
Lailly	89214
Laroche-Saint-Cydroine	89218
Lasson	89219
Lavau	89220
Lixy	89229
Looze	89230
Lucy-sur-Cure	89233

Nom Commune	INSEE Commune
Magny	89235
Maillot	89236
Malay-le-Grand	89239
Malay-le-Petit	89240
Marsangy	89245
Mézilles	89254
Michery	89255
Molinons	89261
Monéteau	89263
Montacher-Villegardin	89264
Nailly	89274
Les Ormes	89281
Paroy-sur-Tholon	89289
Perrigny	89295
Poilly-sur-Tholon	89304
Pontaubert	89306
Pont-sur-Vanne	89308
Précy-sur-Vrin	89313
Quarré-les-Tombes	89318
Rogny-les-Sept-Écluses	89324
Rousson	89327

Nom Commune	INSEE Commune
Le Val d'Ocre	89334
Saint-Brancher	89336
Saint-Clément	89338
Saint-Denis-lès-Sens	89342
Saint-Fargeau	89344
Saint-Florentin	89345
Saint-Georges-sur-Baulche	89346
Saint-Julien-du-Sault	89348
Sainte-Magnance	89351
Saint-Martin-des-Champs	89352
Saint-Maurice-le-Vieil	89360
Saint-Maurice-Thizouaille	89361
Saint-Moré	89362
Saint-Privé	89365
Saints-en-Puisaye	89367
Saint-Sauveur-en-Puisaye	89368
Saint-Valérien	89370
Saligny	89373
Sauvigny-le-Beuréal	89377
Sauvigny-le-Bois	89378
Savigny-sur-Clairis	89380

Nom Commune	INSEE Commune
Senan	89384
Sens	89387
Sépeaux-Saint Romain	89388
Sermizelles	89392
Sommecaise	89397
Soucy	89399
Soumaintrain	89402
Tannerre-en-Puisaye	89408
Les Vallées de la Vanne	89411
Thorigny-sur-Oreuse	89414
Toucy	89419
Treigny-Perreuse-Sainte-Colombe	89420
Turny	89425
Vallery	89428
Vaudeurs	89432
Vault-de-Lugny	89433
Vaumort	89434
Venizy	89436
Verlin	89440
Vermenton	89441
Villefargeau	89453

Nom Commune	INSEE Commune
Villeneuve-l'Archevêque	89461
Villeneuve-les-Genêts	89462
Villeneuve-sur-Yonne	89464
Villethierry	89467
Villevallier	89468
Villiers-Louis	89471
Villiers-Saint-Benoît	89472
Voisines	89483
Voutenay-sur-Cure	89485
Ballainvilliers	91044
Bièvres	91064
Boussy-Saint-Antoine	91097
Breuillet	91105
Breux-Jouy	91106
Briis-sous-Forges	91111
Brunoy	91114
Bruyères-le-Châtel	91115
Bures-sur-Yvette	91122
Cerny	91129
Champlan	91136
Chilly-Mazarin	91161

Nom Commune	INSEE Commune
Courson-Monteloup	91186
Crosne	91191
D'Huisson-Longueville	91198
Dourdan	91200
Égly	91207
Épinay-sous-Sénart	91215
Épinay-sur-Orge	91216
Étiolles	91225
La Ferté-Alais	91232
Forges-les-Bains	91249
Gif-sur-Yvette	91272
Igny	91312
Limours	91338
Longjumeau	91345
Massy	91377
Montgeron	91421
Orsay	91471
Palaiseau	91477
Pecqueuse	91482
Quincy-sous-Sénart	91514
Roinville	91525

Nom Commune	INSEE Commune
Saclay	91534
Saint-Chéron	91540
Saint-Cyr-sous-Dourdan	91546
Sainte-Geneviève-des-Bois	91549
Saint-Maurice-Montcouronne	91568
Saint-Michel-sur-Orge	91570
Saint-Sulpice-de-Favières	91578
Saint-Vrain	91579
Saint-Yon	91581
Saulx-les-Chartreux	91587
Savigny-sur-Orge	91589
Sermaise	91593
Souzy-la-Briche	91602
Tigery	91617
Le Val-Saint-Germain	91630
Varennnes-Jarcy	91631
Vaugrigneuse	91634
Vauhallan	91635
Verrières-le-Buisson	91645
Villebon-sur-Yvette	91661
Villeconin	91662

Nom Commune	INSEE Commune
Villiers-le-Bâcle	91679
Villiers-sur-Orge	91685
Yerres	91691
Aulnay-sous-Bois	93005
Le Blanc-Mesnil	93007
Dugny	93030
Tremblay-en-France	93073
Villepinte	93078
Bonneuil-sur-Marne	94011
Mandres-les-Roses	94047
Marolles-en-Brie	94048
Noiseau	94053
Ormesson-sur-Marne	94055
Périgny	94056
La Queue-en-Brie	94060
Santeny	94070
Sucy-en-Brie	94071
Villecresnes	94075
Villeneuve-Saint-Georges	94078
Ableiges	95002
Arnouville	95019

Nom Commune	INSEE Commune
Arronville	95023
Asnières-sur-Oise	95026
Boissy-l'Aillierie	95078
Bonneuil-en-France	95088
Brignancourt	95110
Chars	95142
Condécourt	95170
Courcelles-sur-Viosne	95181
Ennery	95211
Garges-lès-Gonesse	95268
Gonesse	95277
Goussainville	95280
Labbeville	95328
Longuesse	95348
Louvres	95351
Maffliers	95353
Menouville	95387
Montgeroult	95422
Mours	95436
Nesles-la-Vallée	95446
Osny	95476

Nom Commune	INSEE Commune
Parmain	95480
Persan	95487
Pontoise	95500
Presles	95504
Puiseux-Pontoise	95510
Sagy	95535
Saint-Martin-du-Tertre	95566
Saint-Ouen-l'Aumône	95572
Santeuil	95584
Sarcelles	95585
Seraincourt	95592
Le Thillay	95612
Us	95625
Vallangoujard	95627
Valmondois	95628
Viarmes	95652

Annexe 10. Arrêté préfectoral approuvant le présent règlement